

ICCROM  
UNESCO  
ICOMOS

# **GUIDE DE GESTION DES SITES DU PATRIMOINE CULTUREL MONDIAL**

*Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto*





# **Guide de gestion des sites du Patrimoine culturel mondial**

Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto

Traduit de l'anglais par  
Françoise Vogel  
avec le concours de  
Jean-Michel Dubois



ICCROM

Rome, 1996

**ISBN 92-9077-135-6**

© 1996 ICCROM

ICCROM – Centre international d'études  
pour la conservation et la restauration des biens culturels  
Via di San Michele 13  
I-00153 Rome RM, Italie

Imprimé en Italie par OGRARO s.r.l.

Maquette : Cynthia Rockwell

Révision finale du texte: Marianne Doeff

Couverture: Studio *PAGE*

# SOMMAIRE

PREFACE A L'EDITION ANGLAISE . . . . .	v
PREFACE A L'EDITION FRANÇAISE . . . . .	ix

## **1 RESUME DES PRINCIPES DIRECTEURS**

OBJECTIFS . . . . .	1
DOCUMENTATION . . . . .	2
PLANS DE TRAVAIL . . . . .	2
ENTRETIEN PREVENTIF . . . . .	3
PERSONNEL . . . . .	3
COMMISSION DU SITE . . . . .	3

## **2 POLITIQUE GENERALE DE LA CONVENTION**

LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL . . . . .	5
ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION . . .	5
INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL . . . . .	6
ETUDE GLOBALE . . . . .	8
OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION . . . . .	8
LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL . . . . .	9
EXCLUSION DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL . . . . .	10
EMBLEME . . . . .	10

## **3 EVALUATION AUX FINS DE LA CONSERVATION**

RESUME . . . . .	11
QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL AUJOURD'HUI? . . . . .	11
QUE PROTEGE-T-ON DANS UN MONUMENT OU UN SITE ? . . . . .	13
QUELLES VALEURS INFLUENCENT LES TRAITEMENTS ? . . . . .	17

## **4 GESTION DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL**

INTRODUCTION . . . . .	23
GESTION . . . . .	23
EXAMEN DU PROGRAMME ET PLANIFICATION FUTURE . . . . .	31
ETABLISSEMENT DU BUDGET . . . . .	32
LISTE RECAPITULATIVE (GESTION) . . . . .	33

## **5 GESTION PAR PROJETS**

PREPARATION D'UN PLAN DE GESTION . . . . .	35
RAPPORTS . . . . .	37

## **6 PROGRAMME DE MAINTENANCE**

INTRODUCTION . . . . .	41
ENTRETIEN PREVENTIF . . . . .	41
PROBLEMES PARTICULIERS . . . . .	45

## **7 RECRUTEMENT ET SERVICES DU PERSONNEL**

COMMISSION DU SITE . . . . .	49
PERSONNEL NECESSAIRE A LA GESTION GENERALE . . . . .	50
EXEMPLES DE COMPETENCES DE CONSERVATION . . . . .	53
RECRUTEMENT ET CARRIERE . . . . .	55
EQUIPEMENTS DE CONSERVATION . . . . .	56
GESTION DU PERSONNEL . . . . .	58

## **8 LE PROBLEME DE L'AUTHENTICITE ET LES TRAITEMENTS**

OBJECTIF DES TRAITEMENTS . . . . .	61
TRAITEMENT ET AUTHENTICITE . . . . .	69
CONCLUSION . . . . .	77

## **9 URBANISME ET VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL**

INTRODUCTION . . . . .	79
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'URBANISME . . . . .	81
PROCEDURE DE PLANIFICATION . . . . .	85
LISTE RECAPITULATIVE APPLICABLE A LA CONSERVATION URBAINE . . . . .	96

## **10 VISITEURS DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL**

INTRODUCTION . . . . .	99
MAINTENANCE DU SITE . . . . .	101
PRESENTATION ET INTERPRETATION . . . . .	102
GESTION DES VISITEURS . . . . .	104

ANNEXES . . . . .	113
-------------------	-----

## PREFACE A L'EDITION ANGLAISE

Cet ouvrage a pour origine une réunion commune organisée à Rome par le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) sous les auspices de la division du Patrimoine culturel de l'UNESCO, en avril 1983.

Puisant dans leur vaste expérience, les experts suivants ont contribué à l'élaboration de ce guide :

BOURKE, Max	Australie
DIMACOPOULOS, Jordan	Grèce
FEILDEN, Sir Bernard	Royaume-Uni
JOKILEHTO, Jukka	ICCROM
LEBLANC, François	Canada
MILLER, Hugh	Etats-Unis
MOJSILOVIC-POPOVIC, Svetlana	Yougoslavie
MTURI, Amini A.	Tanzanie
QUDSI, Adli	Syrie

Les grandes lignes ont été préparées par un groupe de travail et Sir Bernard Feilden s'est chargé de la rédaction du texte. La "Countryside Commission" du Royaume-Uni, Andrew Thornburn et Jukka Jokilehto ont concouru à la préparation d'une version révisée qui incorpore les commentaires constructifs de tous les membres du comité originel. Cette version a été ensuite distribuée à plusieurs experts et spécialistes de la conservation de différents pays, dont les observations ont également été prises en compte. Le texte final a été établi par Bernard Feilden et Jukka Jokilehto avec l'assistance de Susan Bronson et Barrett Kennedy pour la rédaction.

D'autres manuels et guides ont été préparés depuis, de sorte que la présente publication devra être considérée comme faisant partie intégrante d'un contexte plus large. Parmi ces autres ouvrages il convient de citer *La sauvegarde des ensembles urbains historiques à une époque de changement: un guide de gestion*, dont la première version a été réalisée par le professeur Herb Stovel, Secrétaire général de l'ICOMOS, et présentée pour commentaires aux délégués du colloque international sur les villes du patrimoine mondial qui s'est tenu au Québec en juin 1991. Par ailleurs, en vertu d'un accord entre l'ICCROM et le gouvernement du Canada, M. Robin Letellier élabore un guide sur *la gestion des relevés du patrimoine, de la documentation et de l'information relatifs aux biens culturels*.

## Historique

Pour les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO qui n'ont pas de système de protection de leur patrimoine culturel, le dispositif proposé dans ce guide peut sembler compliqué. La difficulté majeure dans leur cas est de disposer de spécialistes en nombre suffisant pour assurer l'entretien et la protection de leur patrimoine. Toutefois, le système suggéré est conçu pour être suivi dans ses grandes lignes et utilisé comme cadre de travail applicable aux particularités de chaque Etat à mesure qu'il développe son propre système. Souvent, les pays en voie de développement sont riches en artisans, qui constituent un "patrimoine culturel vivant", indispensable à la conservation des sites.

A qui incombe d'heure en heure, au jour le jour, la responsabilité de la gestion d'un site du Patrimoine mondial ? Le site peut bien être bondé de visiteurs, mais qui en est responsable? Même s'il y a un directeur général, à moins qu'il ou elle n'ait délégué les pouvoirs voulus, personne n'est effectivement responsable sur place. Sans un contrôle de gestion exercé sur place, tout peut arriver. Les actions préventives nécessaires à la protection du patrimoine culturel doivent être confiées à un personnel formé spécialement à cet effet, convaincu de l'importance de cette protection.

Ce guide est rédigé à l'intention de ceux qui s'occupent de la gestion d'un site du patrimoine mondial, en particulier d'un site du patrimoine culturel mondial ou de tout autre site préservé pour sa valeur culturelle. L'objectif est d'aider les personnels chargés de la gestion de sites à devenir vigilants et autonomes, pour peu qu'ils disposent des ressources nécessaires et du soutien actif du gouvernement central. Puisque la conservation est un élément essentiel de la gestion, la théorie qui guide les actions de conservation doit être comprise et appliquée par une équipe interdisciplinaire.

L'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial entraîne des changements. L'augmentation du nombre de visiteurs exige de nouveaux aménagements et attire des commerces de plus en plus nombreux. Les boutiques qui s'installent sur place en quelques jours risquent de rester des années avant d'être éliminées, même si leur présence est complètement illégale. Il peut arriver qu'un gouvernement, pour mettre le site en valeur, "sur-restaure". Le paysage et le cadre du site peuvent être détériorés par un développement économique abusif, notamment par de grands travaux, l'exploitation minière et autres initiatives similaires.

La gestion est essentielle et ne peut s'exercer que sur le site. Quelles sont les responsabilités du responsable d'un site? Un visiteur a un accident grave: il faut que quelqu'un s'en occupe. Un groupe scolaire arrive à l'imprévu, sans avoir réservé, il pleut et il n'y a pas d'abri. On a même cité le cas d'une rivière à sec qui a débordé à la suite d'un orage et emporté un groupe. L'érosion continue du site provoque l'usure des sols ornés d'inscriptions. Même la roche de l'Acropole a besoin de protection. La foule crée chez les visiteurs un sentiment de frustration qui peut conduire au vandalisme. Il faut enlever les ordures, entretenir les sentiers,

protéger les plantes et respecter les besoins des animaux sauvages. Le directeur du site doit constamment veiller à la sécurité et prendre garde aux incendies criminels. Mais toutes ces tâches imposées au personnel de gestion n'ont d'autre but que de permettre aux citoyens du monde de jouir de leur patrimoine culturel.

Les responsables politiques et les administrateurs s'intéresseront essentiellement aux principes, le directeur général se concentrera sur la politique d'ensemble et le personnel sur les aspects pratiques de la gestion du site. La théorie de la conservation devra guider toutes les actions. Le responsable du site doit à la fois résoudre les problèmes quotidiens et les questions de plus grande portée émanant de ses supérieurs qui surveillent le budget mais dont l'objectif premier est de conserver le site du Patrimoine mondial.

C'est la conservation qui nous permet de jouir de notre patrimoine. Ce guide a pour objectif d'aider les responsables de sites à s'acquitter de leur tâche avec l'appui d'une commission d'experts, à comprendre ce qui donne son sens au site et à le protéger des innombrables menaces.

Le Patrimoine mondial témoigne de l'ingéniosité, du talent, de la patience et de l'attention qu'ont déployés les civilisations passées pour imprimer leur marque à leur environnement. Ceci ne devrait jamais cesser de nous remplir d'admiration. Le passé nous parle et nous aide à imaginer l'avenir.

*Bernard Feilden et Jukka Jokilehto*  
mars 1993



## PREFACE A L'EDITION FRANÇAISE

Cet ouvrage a été d'abord publié en anglais par l'ICCROM en 1993. Résumant sous une forme concise quelques uns des principes majeurs de la gestion de la conservation, il a remporté un franc succès et attiré l'attention des services de conservation de nombreux pays. C'est pourquoi sa traduction en plusieurs autres langues est en cours, tandis que la version espagnole a déjà été publiée par Colcultura en Colombie en 1995.

La présente édition française, publiée par l'ICCROM, comprend quelques corrections mineures ainsi que des informations à jour sur la Convention du patrimoine mondial. Il convient toutefois de noter que les procédures administratives relatives à la Convention et au Fonds du patrimoine mondial sont susceptibles d'être fréquemment modifiées par le Comité du patrimoine mondial. Il est donc conseillé de consulter à titre de référence officielle la dernière édition des *Orientations* du Comité pour vérifier si des changements ont été apportés.

Nos remerciements pour la traduction française vont à Mlle Françoise Vogel, ainsi qu'à M. Jean-Michel Dubois et à Mme Marianne Doeff.

*Bernard Feilden et Jukka Jokilehto*  
janvier 1996



# Chapitre 1

## RESUME DES PRINCIPES DIRECTEURS

### 1.1 OBJECTIFS

- ❑ *Ce Guide de gestion se propose d'exprimer des conseils et des mesures pour traduire concrètement l'esprit de la Convention du patrimoine mondial.*

Il contient des informations utiles pour tous les Etats ayant adhéré à la *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial* de l'UNESCO. L'Etat partie aura déjà indiqué des sites du patrimoine mondial conformément aux conventions, orientations et formes prescrites par l'UNESCO.<sup>1</sup>

Les techniques de gestion peuvent s'appliquer à tous les niveaux et servir à améliorer les compétences techniques.

- ❑ *La priorité doit être donnée à l'établissement d'un plan de gestion.*
- ❑ *Toutes les activités proposées doivent être fondées sur une collaboration interdisciplinaire en recourant à la théorie de la conservation pour évaluer les diverses options.*
- ❑ *Le plan de gestion sera composé de plusieurs éléments interdépendants.*

Chaque Etat partie appliquera les principes exposés dans ce guide en fonction du niveau d'efficience qui pourra être atteint dans la gestion. En appliquant dès le départ les règles élémentaires d'action suggérées dans ce guide, on parviendra par la suite à perfectionner le système lorsque le besoin s'en fera sentir et que l'on disposera des experts nécessaires.

Toute intervention visant à bien gérer les sites du patrimoine mondial devra se fonder sur les traditions et la législation de l'Etat partie qui, le cas échéant, révisera sa législation et la mettra à jour.

La gestion d'un site du patrimoine mondial se base sur une analyse détaillée de son intérêt, tel qu'identifié au cours de la procédure d'inscription. La gestion comprend les éléments suivants :

---

1 Il conviendra en particulier de consulter les Conventions de l'UNESCO car ce guide est basé sur le principe que l'Etat partie adhère à ces conventions et les applique. Les recommandations de l'UNESCO donnent aussi des directives complémentaires pour l'application des politiques de conservation. Outre la liste de références du dernier chapitre, certaines bibliographies concernant la gestion des zones, immeubles et sites historiques peuvent être demandées à l'ICCROM à Rome (Italie) ou au "Conservation Information Network" ou CIN (réseau informatique de conservation) à Ottawa (Canada).

- faire comprendre à tout le personnel du site les valeurs culturelles à préserver sur ce site;
- élaborer des directives spécifiques en fonction de la définition de l'intérêt du site;
- établir un inventaire complet de toutes les ressources culturelles du site;
- organiser des inspections régulières conduites par des professionnels qualifiés et expérimentés, qui rédigeront un rapport officiel;
- élaborer un plan stratégique de maintenance débouchant sur la formulation de projets sur divers éléments qui s'inscrivent dans un programme annuel de travail en fonction de leur priorité; et
- respecter, dans toute intervention, les principes éthiques de la conservation, les recommandations internationales de l'UNESCO et les directives contenues dans la Charte de Venise.

## 1.2 DOCUMENTATION

Toute la documentation utile concernant le site sera recueillie, cataloguée et rendue accessible. Pour définir l'intérêt du site on s'appuiera sur cette documentation. Si cet aspect a été négligé, il faudra y remédier d'urgence.

La gestion du site doit se baser sur la législation foncière mais il pourra être nécessaire de prévoir une protection supplémentaire, en particulier de la zone qui entoure le site. L'inventaire doit comprendre toutes les constructions et, le cas échéant, leur contenu, ainsi que les ressources urbaines et paysagistes du site.

## 1.3 PLANS DE TRAVAIL

Les plans de travail annuels, à moyen terme (moins de 5 ans) et à long terme (de 5 à 30 ans et plus) constituent la base de la gestion en termes de planification, de programmation, de budgétisation. Les programmes annuels peuvent se décomposer en une série de projets articulés qu'il est possible d'approuver par étapes.

La gestion doit être organisée en projets par éléments selon une méthodologie standard. Puisque la programmation dépendra à la fois des capacités du personnel et du budget, ces projets doivent être identifiés à l'avance et exécutés par ordre de priorité.

Les activités de recherche devront être planifiées, coordonnées et gérées par un comité séparé; une description succincte doit être jointe au plan de gestion. Les études d'urbanisme font partie du plan de gestion et y seront intégrées sur la base d'inspections périodiques.

L'un des objectifs de la conservation est de ne pas dégrader la qualité de vie des occupants des zones historiques, de sorte qu'il peut être nécessaire d'orienter la réhabilitation au moyen de normes et de directives appropriées.

## **1.4 ENTRETIEN PREVENTIF**

Il faut prévoir une stratégie d'entretien préventif du site, fondée sur une approche pluridisciplinaire. Après examen des différentes options pratiques, il faut recourir à la théorie de la conservation pour évaluer la méthode à adopter.

L'entretien comprendra toutes les mesures pratiques et techniques qu'impose l'entretien du site dans des conditions qui permettent de jouir des biens culturels sans les endommager. Il s'agit d'un processus continu. La fréquence des interventions sera déterminée en fonction des apports de spécialistes et d'une formation spécifique des artisans. Un contrôle du programme d'entretien doit être prévu.

Il peut être nécessaire de prendre des précautions spéciales contre le vandalisme, le vol, le feu, l'eau et les tremblements de terre.

## **1.5 PERSONNEL**

Des experts qualifiés seront sélectionnés pour donner leur avis sur le plan de travail et concourir à son exécution. Le plan devrait commencer par l'élaboration d'une philosophie de gestion, formulée en termes compréhensibles par tout le personnel du **site**. Il faut évaluer les effectifs nécessaires et engager en premier le personnel clé. Les questions relatives au personnel sont traitées dans le chapitre 7.

## **1.6 COMMISSION DU SITE**

Il est recommandé de créer une commission du site.

Elle fera office de gardienne du site du patrimoine mondial. Sa tâche première est de conserver et gérer le site. La forme sous laquelle elle sera établie sera dictée par des considérations pratiques et son appellation, qu'il s'agisse de groupe de travail, agence, commission, etc., devra correspondre au cadre administratif national. Si plusieurs petits sites du patrimoine mondial sont suffisamment proches géographiquement et présentent des problèmes similaires, ils pourraient relever d'une seule commission (par exemple dans le cadre des institutions de l'Etat signataire compétentes en matière d'archéologie). Certains organismes, tels que les conseils municipaux, peuvent faire fonction de commission du site.

Il est souhaitable que la commission du site dispose d'un budget lui permettant de donner des informations générales, de sensibiliser le public et de répondre aux besoins du secteur éducatif. Il est également utile de recourir aux médias et autres moyens de communication pour faire connaître le site à l'échelon mondial. La production de guides mérite d'être étudiée attentivement. Il faut prévoir des services à l'intention des visiteurs et des groupes, mais sans excéder la capacité maximale du site, tout en assurant, au besoin, la sécurité et la protection des lieux. Le prix du billet d'entrée doit être étudié. La formation et l'homologation des guides relèvent généralement de la commission du site.

L'économie conditionnera les activités de la commission du site. Elle dépendra largement du financement de l'Etat pour la **conservation** du site et les travaux de **recherche**, mais devrait être autorisée à percevoir des recettes touristiques afin de **développer** le site et donc de mieux satisfaire le visiteur, et également de couvrir certains frais. Le budget annuel devra s'inscrire dans le cadre des finances publiques, avec la faculté de reporter les crédits d'un an sur l'autre. Le budget devra comporter les rubriques habituelles.

## Chapitre 2

# POLITIQUE GENERALE DE LA CONVENTION

### 2.1 LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

La *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* est l'une des trois conventions de l'UNESCO relatives au patrimoine culturel;<sup>1</sup> elle a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session tenue à Paris le 16 novembre 1972. En décembre 1995, 144 états avaient déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion à ladite Convention.

La Convention est gérée par le **Comité du patrimoine mondial** avec le concours du Secrétariat de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial. Les décisions du Comité sont préparées par le **Bureau du patrimoine mondial**, composé d'un président, de vice-présidents et d'un rapporteur. Le Comité, qui consiste de représentants des Etats parties, se réunit généralement une fois par an. Ses trois fonctions essentielles sont de:

- déterminer, sur la base des propositions soumises par les Etats signataires, les biens du patrimoine culturel et naturel ayant une valeur universelle exceptionnelle qui doivent être protégés au titre de la Convention et les inscrire sur la **liste du patrimoine mondial**;
- décider quels biens de la liste du patrimoine mondial doivent être inscrits sur la **liste du patrimoine mondial en péril** (il s'agit exclusivement de biens pour la sauvegarde desquels de grands travaux sont nécessaires et pour lesquels une assistance a été demandée au titre de la Convention);
- déterminer de quelle manière et à quelles conditions les ressources dont dispose le **Fonds du patrimoine mondial** peuvent être rentablement utilisées pour aider les Etats parties à protéger leurs biens de valeur universelle exceptionnelle.

### 2.2 ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (ci-après dénommées les *Orientations*), rédigées en 1977 et plusieurs fois révisées,<sup>2</sup> ont été préparées pour informer les Etats parties à la Convention sur les

---

1 Les autres sont: la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (Convention de la Haye), adoptée en 1954, et la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, de 1970.

2 Ce guide de gestion reflète toutes les révisions apportées jusqu'à la 19<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial tenue à Berlin en décembre 1995.

principes qui guident les travaux du Comité dans l'établissement de la liste du patrimoine mondial et de la liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que sur l'octroi d'une aide internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial. Les *Orientations* sont considérées comme un outil de travail; elles peuvent donc être adaptées et révisées par le Comité du patrimoine mondial en fonction des besoins locaux, en conformité avec les politiques de la Convention définies par le Comité.

### 2.3 INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Les critères spécifiques d'inscription sur la liste du patrimoine mondial sont définis dans les *Orientations* (section I-C, art. 23-24) et se réfèrent à deux catégories de sites du Patrimoine mondial: (a) les monuments, ensembles et sites; (b) les ensembles urbains ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention. En conséquence, tout bien devrait:

- (a) (i) soit représenter un chef d'œuvre du génie créateur humain;
- (ii) soit témoigner d'un échange d'influences considérable, pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;
- (iii) soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
- (iv) soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine;
- (v) soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles;
- (vi) soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, ou lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères culturels ou naturels).

En outre, un site du patrimoine mondial doit :

- (b) (i) répondre au critère d'authenticité pour ce qui est de sa conception, de ses matériaux, de son exécution ou de son environnement et, dans le cas d'un paysage culturel, de son caractère ou de ses composants distinctifs (le Comité a souligné que la reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée de l'original et si elle n'est aucunement conjecturale);

- (ii) bénéficiaire d'une protection juridique et/ou contractuelle et/ou d'une protection traditionnelle adéquates et de mécanismes de gestion afin d'assurer la conservation des biens ou des paysages culturels inscrits. L'existence d'une législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou d'une protection contractuelle ou traditionnelle bien établie ainsi que de mécanismes de gestion adéquats et/ou de mécanismes de contrôle de la planification est essentielle et, comme cela est précisé au paragraphe ci-dessous, doit être clairement indiquée sur la proposition d'inscription. Les assurances d'une application efficace de ces lois et/ou de cette protection contractuelle et/ou traditionnelle, ainsi que de ces mécanismes de gestion, sont également demandées. En outre, afin de préserver l'intégrité des sites culturels, particulièrement de ceux qui sont ouverts à de grands nombres de visiteurs, l'Etat partie concerné devrait être en mesure de fournir les preuves de dispositions administratives propices à assurer la gestion du bien, sa conservation et son accessibilité au public.

La catégorie (b) couvre des **ensembles urbains** et se réfère principalement aux villes<sup>3</sup> historiques, classées en trois catégories (art. 27):

- (i) les villes mortes, témoins archéologiques figés d'un passé révolu qui répondent généralement au critère d'authenticité, et dont il est relativement facile de contrôler l'état de conservation;
- (ii) les cités historiques vivantes qui, par leur nature même, ont été et seront appelées à évoluer sous l'effet de mutations socio-économiques et culturelles, ce qui rend plus difficile toute évaluation en fonction du critère d'authenticité et plus aléatoire toute politique de conservation;
- (iii) les villes nouvelles du XXe siècle qui participent paradoxalement des deux situations précédentes, leur organisation urbaine originale restant très lisible et leur authenticité certaine mais leur avenir étant obéré par une évolution en grande partie incontrôlable.

Les *Orientations* définissent les critères d'inscription des villes historiques comme suit (art.29):

"Pour être retenues, les villes devront s'imposer par leur qualité architecturale et ne pourront être considérées d'un point de vue abstrait pour l'intérêt de leurs fonctions passées ou en tant que symboles historiques au titre du critère (vi) pour l'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial ... Il est rappelé que l'organisation de l'espace, la structure, les matériaux, les formes et, si possible, les fonctions de l'ensemble éligible doivent essentiellement témoigner de la civilisation ou de la suite de civilisations au titre desquelles ce bien est proposé."

3 Le mot "villes" est utilisé dans ce guide dans le sens général de site urbain.

Les villes historiques proposées peuvent appartenir à différentes catégories, selon leur étendue, allant de la ville historique tout entière (comme Rome) à une seule zone caractéristique de la ville historique (comme la place Meidan-e-Shah à Ispahan) en passant par un choix de monuments importants qui témoignent de spécificités de l'histoire de la ville. Toutefois, dans tous les cas, une **approche intégrée** est nécessaire parce que, premièrement, ces éléments font partie intégrante de leur contexte urbain même s'ils représentent une période historique différente, et, deuxièmement, leur conservation dépend dans la plupart des cas de la gestion de leur contexte physique et socio-économique.

L'inscription de biens culturels était auparavant limitée aux monuments, sites et villes historiques; maintenant les paysages peuvent également être proposés. Les critères d'inscription des paysages culturels ont été débattus en décembre 1992 à la réunion du Comité du patrimoine mondial. Dans ce contexte, l'**évaluation de l'authenticité** doit être appliquée aux constructions historiques alors que, dans le cas des paysages culturels, il s'agit de prendre en compte leurs composantes et leurs caractères distinctifs.

Le mot *site* sera utilisé pour toutes les catégories figurant dans les définitions susmentionnées. Toutefois, dans certains cas, les biens du patrimoine tant culturel que naturel sont associés. La méthodologie de gestion par projets est remarquablement semblable dans les deux cas. Les critères d'inscription des biens naturels sur la liste du patrimoine mondial sont définis à la section D (art. 44) des *Orientations*.

## 2.4 ETUDE GLOBALE

En 1990, le Comité du patrimoine mondial a lancé un projet dénommé **Etude globale**, visant à établir un cadre général du patrimoine culturel mondial et à fournir une référence pour les futures propositions d'inscription. Le projet actuellement en cours est mené en collaboration avec les autorités compétentes et des spécialistes des Etats signataires, avec l'ICOMOS et l'ICCROM.

## 2.5 OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION

La section II (art. 4-7) de la Convention, qui traite de la *protection nationale et internationale du patrimoine culturel et naturel*, donne des précisions sur les objectifs de protection et conservation des biens du Patrimoine mondial.<sup>4</sup> Les principes suivants qui s'appliquent aux mesures de protection (art. 5) sont particulièrement pertinents dans le contexte des *Directives de gestion* décrites dans cette publication.

4 On considère que le suivi régulier fait partie des tâches de conservation d'un site historique et relève par conséquent de la responsabilité des services nationaux compétents. Néanmoins, l'équipe mandatée par l'Etat signataire devrait également faire rapport au Comité du patrimoine mondial sur l'état de conservation du site, conformément aux procédures établies.

Afin d'assurer que soient prises des mesures efficaces et positives de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel et naturel situé sur son territoire, chaque Etat partie à la Convention s'efforcera dans la mesure du possible et en fonction des circonstances :

- "d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale;
- d'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent;
- de développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel;
- de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine; et
- de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine."

Lorsqu'un site a été jugé correspondre aux critères du patrimoine mondial et inscrit sur la Liste, il convient d'assurer la pérennité des valeurs et des particularités qui lui confèrent son caractère universel et exemplaire. Ainsi, toute intervention qui en diminuerait l'authenticité ou la valeur et qui aurait interdit son inscription, sera donc inacceptable après son inclusion sur la liste. C'est pourquoi le dossier d'évaluation sur lequel se fonde l'inscription d'un site du patrimoine mondial constitue une référence essentielle; il doit décrire les valeurs qui donnent sa signification au site de manière compréhensible pour toute personne concernée.

## 2.6 LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Si le site et son intégrité sont menacés de dangers graves et précis (prouvés ou potentiels), causés par l'homme ou par la nature, celui-ci peut être inscrit (à la demande de l'Etat partie à la Convention) sur la **Liste du patrimoine mondial en péril** afin que l'Etat en cause reçoive une assistance internationale jusqu'à ce que ces dangers soient écartés. On entend par péril non seulement une menace extérieure de nature à entraîner une modification indésirable de l'environnement du site mais aussi toute proposition inopportune d'intervention et/ou d'utilisation.

## 2.7 EXCLUSION DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Comme indiqué dans les *Orientations* (section I-E, art. 46-56), un site peut être radié de la Liste du patrimoine mondial dans les cas suivants:

- où un bien se serait détérioré jusqu'à perdre les caractéristiques qui avaient déterminé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial; et
- où les qualités intrinsèques d'un bien du patrimoine mondial étaient déjà, au moment de sa proposition, menacées par l'action de l'homme et que les mesures correctives nécessaires indiquées par l'Etat partie n'auraient pas été prises dans le laps de temps proposé.

## 2.8 EMBLEME

Les sites qui ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial peuvent utiliser l'**emblème** du patrimoine mondial et le nom, le symbole ou la représentation des sites du patrimoine mondial. L'emblème, dessiné par Michel Olyff, "symbolise l'interdépendance des biens culturels et naturels; le carré central étant une forme créée par l'homme et le cercle représentant la nature, les deux intimement liés. L'emblème est rond, comme le monde, mais il symbolise aussi la protection." (*Orientations*, section VII-A, art. 122-125.)



## Chapitre 3

# EVALUATION AUX FINS DE LA CONSERVATION

### 3.1 RESUME

Le concept moderne de patrimoine culturel s'applique à l'ensemble de l'environnement bâti et doit être considéré dans le contexte écologique mondial; dans ce contexte, les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial se distinguent par leur valeur universelle exceptionnelle. Les politiques de conservation devraient se fonder sur un processus critique qui débute par l'étude, la documentation et la définition du bien culturel intrinsèque et des valeurs qui lui sont attachées. Ces valeurs peuvent se diviser en deux groupes: les valeurs culturelles et les valeurs économiques contemporaines.

La conservation du patrimoine culturel est un problème culturel. La restauration n'est pas une recette mais dépend d'une compréhension adéquate des valeurs contenues dans le bien patrimonial. Les décisions relatives au traitement des sites du patrimoine mondial doivent se fonder sur un jugement équilibré qui prenne en compte les objectifs de la Convention. La politique de conservation implique des interventions d'échelle et d'intensité différentes, en fonction des conditions physiques, des causes de détérioration et de l'environnement futur du bien culturel sous traitement. Chaque cas doit être considéré comme un tout, dont on prendra en compte séparément tous les facteurs. Il faut avoir toujours à l'esprit l'objectif final ainsi que les principes de conservation et restauration; en général, l'expérience montre que les interventions minimum constituent la meilleure option, quand elles sont efficaces.

### 3.2 QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL AUJOURD'HUI?

Le concept actuel de patrimoine culturel est le produit de l'évolution de la société contemporaine, de ses valeurs, de ses besoins. Auparavant, on s'intéressait surtout à des œuvres d'art particulières ou aux principaux monuments. Les destructions massives provoquées par les deux guerres mondiales et l'intensification du développement industriel à partir des années cinquante ont amené les gens à prendre conscience que leur vie est étroitement liée à l'environnement dans lequel ils vivent et ils travaillent. Celui-ci constitue en effet la base de leur identité culturelle ainsi qu'une référence mentale et spirituelle pour l'équilibre et la qualité de la vie.

- ❑ *La tendance aujourd'hui est d'appréhender le patrimoine culturel dans son sens le plus large, c'est-à-dire avec tous les signes qui témoignent des activités et des réalisations des êtres humains au cours du temps.*

Depuis la Révolution industrielle, la conscience de l'interdépendance de l'homme et de la nature n'a cessé de s'affaiblir. Malgré l'exploitation, parfois brutale, des ressources naturelles à l'ère pré-industrielle, les populations et l'environnement bâti dépendaient davantage de la nature qu'aujourd'hui. Parallèlement, l'explosion démographique dans de nombreux pays et la tendance mondiale à l'urbanisation ont fait naître un nouveau problème: la consommation inconsidérée de ressources non renouvelables (comme le pétrole et les minéraux) et le gaspillage de certaines ressources qui sont au moins partiellement renouvelables (comme l'eau, l'air et les forêts) constituent désormais un sujet mondial de préoccupation.

- *Comme le patrimoine culturel physique est l'une des ressources mondiales non renouvelables les plus importantes, un effort particulier est nécessaire pour redresser le déséquilibre entre la satisfaction de nos besoins et sa protection.*

Le patrimoine culturel se compose de différents types de biens qui s'inscrivent dans divers cadres; il comprend non seulement les monuments importants, les zones et les jardins historiques, mais aussi l'environnement créé par l'homme dans sa globalité. Le patrimoine culturel peut être associé à différentes valeurs en fonction de son contexte et c'est pourquoi le traitement peut différer d'un cas à l'autre.

- *Les concepts relatifs à la définition d'un objet, à sa valeur, à son traitement doivent être définis clairement pour éviter toute confusion sur les objectifs poursuivis.*

La caractérisation du patrimoine culturel, les valeurs qui y sont attachées et par conséquent la politique de protection et de traitement sont mentionnées dans les divers documents internationaux de l'UNESCO, notamment dans une série de recommandations et de conventions. Les recommandations fournissent des orientations pour la protection d'éléments spécifiques du patrimoine, comme les sites archéologiques, les monuments et les sites historiques, tandis que les conventions – comme la *Convention du patrimoine mondial* – sont ratifiées par les Etats parties en tant qu'instruments juridiques plus contraignants.

Le document politique international le plus important est la *Charte pour la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites*, dite *Charte de Venise*, issue du deuxième *Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques*, qui s'est tenu à Venise en 1964. Ce document (Annexe A du présent *Guide*) constitue aujourd'hui une référence fondamentale pour les politiques de conservation dans le monde.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour une liste des conventions et recommandations de l'UNESCO, voir l'Annexe C; les textes sont publiés dans : *Conventions et recommandations de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine culturel*, UNESCO 1985. En ce qui concerne la *Charte de Venise*, on peut observer qu'elle a été rédigée en 1964, pendant une période de restauration et reconstruction intenses à la suite des dégâts provoqués par la Deuxième Guerre mondiale. Elle reflète les problèmes spécifiques de cette époque et elle accorde moins d'importance à d'autres préoccupations aujourd'hui plus prioritaires. Depuis, bien des tentatives d'améliorer la Charte ont été faites. De nombreuses recommandations nationales, régionales ou internationales ont été rédigées à cette fin; elles se réfèrent souvent à des types précis de patrimoine ou à des problèmes particuliers. La *Charte de Venise*, toutefois, reste d'actualité dans l'énoncé de certains principes fondamentaux.

### 3.2.1 Comment se définit le patrimoine culturel mondial ?

En 1972, les menaces croissantes pesant sur le patrimoine culturel et naturel, au plan mondial, et le désir de mettre en place un soutien international pour la protection des sites et des valeurs du patrimoine mondial ont conduit la Conférence générale de l'UNESCO à adopter la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*.

L'objectif de cette Convention est de protéger des sites ayant "une valeur universelle exceptionnelle". La liste du patrimoine mondial, qui a été alors instituée et qui fonctionne sur la base de cette Convention, identifie, dans différents Etats signataires, des sites qui sont reconnus d'importance internationale et qui, par conséquent, méritent une reconnaissance et une protection spéciales. L'ensemble de ces biens exemplaires illustre la diversité et la richesse du patrimoine mondial, ce qui leur confère une connotation pédagogique et documentaire importante.

Aux fins de la Convention, le patrimoine culturel comprend des monuments, des ensembles ou des sites définis comme suit (Article 1):

"les **monuments**: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science;

les **ensembles**: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science;

les **sites**: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique."

Le critère fondamental pour l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial est sa valeur universelle exceptionnelle. Les *Orientations* donnent une définition de ce concept tel qu'il est appliqué dans la procédure d'inscription, comme il est indiqué en détail à la section 2.3 ci-dessus.

### 3.3 QUE PROTEGE-T-ON DANS UN MONUMENT OU UN SITE ?

Dans le passé, les théories de la restauration ont souvent privilégié certains types particuliers de traitement; or il ne faut pas considérer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel comme une simple série de recettes techniques. Aujourd'hui, le concept de patrimoine culturel a une acception beaucoup plus large. Par conséquent, les stratégies spécifiques de protection et de conservation peuvent varier considérablement selon le contexte et les valeurs associées à chaque

monument ou chaque site. Néanmoins, les principes généraux d'une bonne pratique de la conservation peuvent servir de base à l'identification et à la protection des biens du patrimoine.

### 3.3.1 Processus critique

La restauration et la conservation doivent se fonder sur une définition claire du bien patrimonial et de ses rapports avec son environnement. Cette définition fait partie du processus critique qui vise à encourager l'intégration du patrimoine dans la société contemporaine, en élaborant à cet effet une grille d'analyse destinée à estimer la valeur du bien, fixer des objectifs de gestion et mettre au point une stratégie de présentation et d'interprétation. Ce processus se décompose en quatre étapes distinctes:

- **Enquête:** inspection méthodique, étude et documentation du bien dans son cadre historique et son environnement physique;
- **Définition:** définition critique historique et évaluation de l'objet et de son cadre afin de lui donner tout son sens;
- **Analyse:** analyse scientifique et diagnostique de la substance matérielle ainsi que du système structurel, dans l'optique de la conservation; et
- **Stratégie:** programmes de conservation et de gestion du changement à court et à long terme, comprenant des inspections régulières, un entretien cyclique et le contrôle de l'environnement.

### 3.3.2 Qualités intrinsèques d'un bien du patrimoine

Les qualités intrinsèques d'un bien culturel se réfèrent au matériau, à la réalisation, à la conception et à l'environnement du monument ou du site historique. Le bien culturel se compose donc intrinsèquement de ce qui le constitue physiquement et de son environnement. Un bien historique, en tant que produit du passé, a subi une dégradation causée par le vieillissement naturel et par son utilisation. Dans de nombreux cas, le bien a également fait l'objet de diverses modifications. Ces changements successifs font partie de son caractère historique et de sa substance matérielle. Cette substance matérielle représente les valeurs intrinsèques du bien culturel; celui-ci est porteur de témoignages historiques et d'un ensemble de valeurs culturelles, du passé comme du présent.

- L'objectif de la conservation est de sauvegarder la qualité et les valeurs du bien, de protéger sa substance matérielle et d'en assurer l'intégrité pour les générations futures.*

### 3.3.3 Définition d'un bien du patrimoine

Un bien du patrimoine, en particulier une œuvre d'art ou un bâtiment mais également un site, peut être défini sur la base de concepts spécifiques. Il peut donc se concevoir comme un tout constitué d'un assemblage de parties. Ce tout forme une unité potentielle à travers laquelle chaque partie peut être décrite et définie par

rapport à l'intention originale. Un des objectifs de l'étude et de l'évaluation historique critique de l'objet est de définir le bien dans sa totalité et l'état de son unité potentielle. Le concept d'intégrité se réfère essentiellement à l'intégralité matérielle du bien. Les **qualités** intrinsèques d'un bien du patrimoine portent sur la qualité des matériaux qui le composent, son exécution, sa conception et son rapport avec l'environnement.

Au cours du temps, le bien originel peut être en partie endommagé ou modifié volontairement, ce qui provoque une diminution, voire la disparition de son unité potentielle. D'autre part, un bien historique peut, à différents moments de son histoire, être intégré à un nouvel ensemble, et donc être redéfini en tant que partie d'une nouvelle unité potentielle; ces transformations constituent sa stratigraphie historique. Les traitements de restauration d'un bien du patrimoine devront se référer à cette nouvelle unité potentielle et par conséquent être exécutés dans le cadre constitué par cette dernière.

Les ensembles historiques et leur environnement exigent une étude et un examen approfondis car les monuments individuels ne représentent qu'une partie de l'ensemble plus vaste qu'est le patrimoine. La *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine*, de l'UNESCO, formulée à Nairobi en 1976, indique à cet effet (Principes généraux, II,2) que:

"Chaque ensemble historique ou traditionnel et son environnement devraient être considérés dans leur globalité comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la synthèse des éléments qui le composent et qui comprennent les activités humaines autant que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement. Ainsi tous les éléments valables, y compris les activités humaines même les plus modestes, ont, par rapport à l'ensemble, une signification qu'il importe de respecter."

Un ensemble historique ne doit pas être considéré en fonction du seul cadre architectural; il comprend également des valeurs humaines liées à son contexte social et économique. La question des parcs et des paysages historiques revêt également une importance particulière. Au cours de l'histoire, dans de nombreux pays, la conception des jardins a été étroitement associée à l'architecture (par ex. en Chine, en Angleterre, en France, en Inde, en Iran, en Italie et au Japon). Il est important, dans la définition du site, de tenir compte de ces caractéristiques, ce qui implique une recherche archéologique appropriée et une connaissance de l'histoire et des principes de la conception des jardins, afin, à l'occasion d'une réhabilitation, de ne pas perdre ces éléments importants et souvent fragiles. Ces dernières années, on s'est particulièrement intéressé, partout dans le monde, aux parcs et aux jardins historiques ainsi qu'à leur documentation; des directives ont été élaborées pour leur entretien, leur conservation et leur restauration.<sup>2</sup>

2 L'Institute of Advanced Architectural Studies (IoAAS) de l'Université de York (Angleterre) a créé un centre d'études des parcs et des jardins historiques, reconnu par l'ICCROM. Il existe également un

A partir des années quatre-vingt, avec la prise de conscience accrue de l'importance du rapport et de l'interdépendance entre l'environnement bâti et l'environnement naturel, la protection des paysages culturels a pris une place non négligeable dans de nombreux pays, tant dans les zones industrialisées que dans celles vouées à un développement rapide (de nos jours il se fait souvent en négligeant les valeurs propres au contexte culturel, écologique ou traditionnel et la nécessité de conserver les ressources existantes). La définition des critères applicables à l'inscription des paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial est à l'étude mais, quelque en soit l'aboutissement, il est urgent et nécessaire non seulement de prendre dûment soin de certains monuments ou groupes de bâtiments, mais aussi d'élaborer des instruments de planification suffisants pour contrôler et mettre en valeur leur contexte au sens large dans un souci d'équilibre.

### 3.3.4 Temps historique<sup>3</sup>

Le rapport d'un bien historique, comme par exemple une œuvre d'art, un bâtiment historique ou une ville historique, avec le temps et l'histoire peut se décomposer en trois phases :

- la première a pour résultat la **création** d'un objet;
- la deuxième correspond au temps écoulé entre la fin du processus de création et le moment présent; et
- la troisième se réfère à la perception du monument par notre conscience, à **l'heure actuelle**.

Cette suite de phases forme le **temps historique** du bien. Le temps historique est irréversible: c'est le produit des conditions culturelles, sociales, économiques et politiques particulières qui ont contribué à sa création et à son évolution. Ce lien avec des phases historiques spécifiques devient une référence fondamentale dans l'évaluation d'un bien historique. Alois Riegl, historien de l'art et conservateur autrichien, a élaboré en 1903 le concept de *Kunstwollen*<sup>4</sup> pour exprimer le fait qu'un objet créé à un moment donné peut à la fois refléter les tendances artistiques de cette période et contribuer à ces tendances. Un bien du patrimoine qui serait en grande partie reconstruit aujourd'hui deviendrait le produit du présent.

□ *Puisqu'un bien du patrimoine est **unique** par rapport au temps historique, il est donc **non renouvelable**.*

### 3.3.5 Qu'est-ce-que l'authenticité ?

L'authenticité est un aspect essentiel de l'estimation des biens du patrimoine. En général, l'authenticité est reconnue à un bien du patrimoine qui est matériellement *original* ou *authentique* (tel qu'il a été construit) et tel qu'il a vieilli et évolué au cours du temps.<sup>5</sup>

comité ICOMOS pour les jardins historiques.

3 Ceci correspond au *tempo storico* des écrits de Brandi.

4 Voir Riegl (1903) et également Holly (1984) dans la bibliographie.

5 Le mot *authentique* peut signifier qui émane véritablement de l'auteur auquel la tradition l'attribue,

L'authenticité découle de la définition du bien et peut de ce fait être appréhendée de différentes manières selon le sens historique de celui-ci.

- *Dans le cas d'un bien du patrimoine, l'authenticité historique doit en général refléter les étapes significatives de sa construction et son utilisation au cours des phases successives de son **temps historique**.*

L'authenticité peut être compromise par la destruction de strates historiques, par le remplacement à l'époque moderne d'éléments originaux (en particulier lorsque ce remplacement intervient sur la base de conjectures) et par l'adjonction d'éléments nouveaux. Un bien du patrimoine répondant au **critère d'authenticité** conserve son intégrité originelle, telle qu'à sa création ou à la suite de son évolution historique. Selon les *Orientations*, les aspects de l'authenticité à prendre en compte sont au nombre de quatre:

- authenticité de la conception
- authenticité des matériaux
- authenticité de l'exécution
- authenticité de l'environnement.

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, le bien doit conserver son intégrité au regard de ces quatre types d'authenticité. Ainsi, en cas de destruction du bien originel, une copie ne satisferait pas à ces critères puisque l'authenticité matérielle serait perdue. L'authenticité des matériaux est un critère essentiel de l'authenticité de la conception et de l'exécution qui, avec l'authenticité du contexte, définissent le bien du patrimoine culturel. Mais, en même temps, la plupart des biens historiques sont altérés sous l'effet de la nature et de leur utilisation; ces changements font partie de la **stratification historique** du bien.

En outre, le concept d'*authenticité du contexte socio-culturel* doit être examiné d'urgence.

### 3.4 QUELLES VALEURS INFLUENCENT LES TRAITEMENTS ?

Les valeurs qui peuvent être associées aux biens du patrimoine sont nombreuses et en général extrinsèques au bien même. Celles jugées importantes justifieront sa protection et sa conservation. Elles peuvent aussi bien être de caractère historique que commercial et même être de nature contradictoire dans le même bien, ce qui rend les décisions de gestion particulièrement délicates, d'autant que les jugements de valeur peuvent varier avec le temps.<sup>6</sup>

Pour les sites du patrimoine mondial, il faut examiner à la fois :

dont on a établi avec certitude la provenance (le contraire de *copie*) et dont la vérité ne peut être contestée (le contraire de *faux*). *Dictionnaire de l'Académie française*.

6 Riegl, en 1903, analysait déjà en détail les diverses valeurs liées aux monuments historiques au début du XX<sup>ème</sup> siècle (voir la bibliographie).

- les valeurs culturelles
- les valeurs socio-économiques contemporaines.

La présence ou l'absence de ces valeurs amèneront à sauvegarder et à conserver certains biens du patrimoine culturel ou, au contraire, à les négliger et à les laisser disparaître. Ainsi, les valeurs nationalistes ou politiques peuvent inciter à protéger et restaurer un bien, mais ces mêmes valeurs peuvent entraîner l'abandon de biens qui ne correspondent pas à la conception politique dominante.

### 3.4.1 Valeurs culturelles

Les valeurs culturelles qui sont attachées aux biens du patrimoine et la manière dont elles sont perçues par les observateurs contemporains sont nécessairement subjectives (puisqu'elles dépendent d'interprétations qui reflètent notre temps). L'appréciation de ces valeurs déterminera le degré d'intérêt suscité par l'objet et son environnement, l'interprétation de son caractère culturel intrinsèque et l'élaboration de politiques de traitement. La reconnaissance de la **valeur universelle exceptionnelle** des sites du patrimoine mondial et le traitement qui en résulte devront être définis sur la base de cette appréciation en ce qui concerne la substance historique et le potentiel archéologique.

L'objectif des catégories ci-dessous est d'aider à déterminer les divers types de valeurs qui sont le plus fréquemment examinées et à comprendre leur rapport avec le bien culturel, le site et son environnement. La question du traitement approprié sera approfondie au chapitre 8, *Le problème de l'authenticité et les traitements*.

Les valeurs culturelles peuvent se classer en plusieurs rubriques.

#### **Valeur d'identité (fondée sur la reconnaissance):**

*Nature:* Cette catégorie de valeurs concerne les liens émotionnels de la société avec des objets ou des sites spécifiques. Elle peut englober les éléments suivants: âge, tradition, continuité, commémoration, légende; merveilleux, sentiment, spiritualité, religion; symbolisme, politique, patriotisme et nationalisme.

*Impact:* Reposant souvent sur des perceptions émotionnelles, cette catégorie de valeurs a une forte influence sur la sauvegarde, la conservation et la restauration du bien. Si ces valeurs peuvent renforcer le traitement du bien, elles risquent également d'en provoquer la "sur-restauration". En même temps, leur absence peut conduire à l'abandon et à la destruction. Ces valeurs peuvent être promues par l'éducation et la formation.

#### **Valeurs artistiques ou techniques (fondées sur la recherche):**

*Nature:* Cette catégorie de valeurs se fonde sur une évaluation historique, scientifique et critique ainsi que sur une estimation de l'importance de la conception et de la réalisation du bien du patrimoine, du point de vue technique, structurel et fonctionnel.

**Impact:** Ces valeurs résultent de recherches effectuées par des professionnels dans le but de démontrer l'importance relative du bien par rapport à son temps, à d'autres époques et au présent. C'est sur ces bases que se font la classification et l'inscription sur une liste et que se décide la stratégie de traitement.

### **Valeurs de rareté (fondées sur les statistiques):**

**Nature:** Cette catégorie de valeurs est déterminée par la comparaison du bien avec d'autres bâtiments de même type, style, constructeur, époque, région ou à des combinaisons de ces éléments; elles définissent la rareté du bien, sa représentativité ou son caractère exceptionnel.

**Impact:** Cette catégorie de valeurs est liée aux deux précédentes et influe sur le niveau de protection du bien. Une extrême rareté peut accentuer l'importance de qualités qui ont une valeur universelle exceptionnelle et donc augmenter la possibilité d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

### **3.4.2 Valeurs socio-économiques contemporaines**

Les valeurs d'usage renvoient à la société d'aujourd'hui et à son infrastructure socio-économique et politique. Les catégories suivantes ont été recensées:

#### **Valeurs économiques:**

**Nature:** Puisque l'économie encourage la répartition des ressources la plus rationnelle pour couvrir une large gamme de besoins, la valeur économique peut ne pas se limiter à la seule valeur financière. Pour ce qui est du patrimoine culturel, la valeur économique peut être conçue comme une valeur générée par le bien lui-même ou par l'intervention de conservation.

**Impact:** Les valeurs économiques sont liées à quatre sources potentielles de revenu: le tourisme, le commerce, l'utilisation et l'aménagement. Mais la mauvaise gestion d'une seule de ces sources peut entraîner des conséquences indésirables, voire même la destruction du bien; c'est souvent le cas lorsque l'on commet l'erreur de mesurer le seul profit financier au lieu d'analyser le rapport coût-avantage pour la collectivité.

#### **Valeurs fonctionnelles:**

**Nature:** Liées aux valeurs économiques, les valeurs fonctionnelles impliquent la continuité de la fonction originelle d'un bâtiment ou d'une zone, ou une utilisation compatible. Ainsi, dans une structure en ruines, la valeur fonctionnelle originelle a disparu mais les nécessités du programme d'interprétation du bien lui en confèrent une nouvelle, tout comme sa transformation en centre d'activités artistiques ou de représentations.

**Impact:** La continuation des fonctions traditionnelles renforce la signification du site mieux qu'aucune exposition illustrative ne pourra jamais le faire. Un

usage approprié du site favorisera sa conservation, tandis qu'une adaptation mal conçue peut provoquer des changements néfastes, des dégradations ou même la démolition.

### **Valeurs éducatives:**

*Nature:* Les valeurs éducatives du bien du patrimoine comprennent son potentiel touristique et le sens de la culture et de l'histoire qu'il stimule comme moyen d'intégrer des témoignages historiques dans la vie actuelle.

*Impact:* L'intégration judicieuse des sites du patrimoine mondial dans les programmes pédagogiques est essentielle. Privilégier le tourisme peut toutefois conduire à des reconstructions injustifiées ou à la destruction du tissu originel et provoquer la perte d'un témoignage archéologique irremplaçable.

### **Valeurs sociales:**

*Nature:* Les valeurs sociales du bien du patrimoine sont liées aux activités sociales traditionnelles et à une utilisation contemporaine compatible. Elles impliquent une interaction sociale au sein de la communauté actuelle et jouent un rôle en créant une identité sociale et culturelle.

*Impact:* Les valeurs sociales peuvent engendrer une prise de conscience de l'environnement local qui portera à l'entretien et à la réparation du tissu d'un bien du patrimoine; l'absence de cette cohésion ou une insuffisante appréciation sociale peuvent faire obstacle à la conservation. De tels intérêts locaux ont été à l'origine, en Grande-Bretagne, d'associations pour la sauvegarde de l'environnement.

### **Valeurs politiques:**

*Nature:* Les valeurs politiques sont souvent liées à certains événements précis de l'histoire du bien culturel par rapport à sa région ou son pays. L'importance accordée actuellement au bien peut être influencée par ces événements dans la mesure où ils correspondent à l'esprit des priorités politiques contemporaines.

*Impact:* L'importance politique d'un monument ou site peut faciliter la mobilisation de fonds et la sensibilisation du grand public à sa sauvegarde et à sa protection. Toutefois, une action mal pensée peut avoir des conséquences indésirables et entraîner la perte de l'authenticité.

Les catégories de valeurs ci-dessus n'ont qu'un caractère indicatif et peuvent être comparées aux valeurs reconnues aux biens culturels dans les évaluations nationales ou locales; elles peuvent également servir de cadre de référence pour un processus d'évaluation plus approfondi.

Nombre de ces valeurs – notamment les valeurs socio-économiques contemporaines – peuvent avoir des incidences à la fois positives et négatives sur le bien culturel, selon leur catégorie et l'importance qui leur est donnée dans l'évaluation

générale. C'est pourquoi il est essentiel d'établir clairement les valeurs pour lesquelles un bien du patrimoine culturel a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Ces valeurs spécifiques ainsi que les aspects liés à l'authenticité du site font l'objet du document d'évaluation préparé par l'ICOMOS pour le Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription sur la Liste. Ce document devrait toujours servir de référence aux responsables de la conservation du site.

Si les valeurs pour lesquelles le site a été inscrit, en particulier sa "valeur universelle exceptionnelle", s'amointrissent ou sont menacées, l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril peut être envisagée. Il faudra à cet effet demander une assistance technique au Comité du patrimoine mondial pour appuyer les efforts des autorités locales dans la gestion des interventions nécessaires.



## Chapitre 4

# GESTION DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

### 4.1 INTRODUCTION

- *La planification, la programmation et le budget s'inscrivent dans un processus continu qui doit être révisé et mis à jour à intervalles réguliers.*

La planification doit être une activité pluridisciplinaire avec l'apport d'experts dans les matières relatives à la signification du site. Ceci implique de dresser la liste des valeurs du site, en les classant si possible par ordre de priorité.

Les inévitables contradictions de la planification devraient être résolues tout d'abord en examinant les implications de toutes les solutions viables, puis en décidant laquelle est la moins dommageable pour la signification du site. Un débat ouvert entre experts peut amener à des solutions créatives qui valorisent la signification ou les messages du site, mais une telle procédure prend du temps.

- *Dans le cadre d'une planification scientifique et logique, une révision à intervalles réguliers peut permettre de corriger les erreurs et d'affiner les concepts.*

Les hypothèses sur lesquelles se fonde un plan doivent être énoncées clairement. L'hypothèse de départ peut varier avec le temps. Certaines hypothèses s'inspirent de considérations culturelles, d'autres peuvent se baser sur les tendances à la mode ou sur la politique du moment. Toutes doivent être analysées. Le plan de gestion à long terme (jusqu'à 30 ans) devrait intégrer toutes les informations contenues dans la documentation et les plans d'intervention. Il faudrait prévoir également des plans à moyen terme (de l'ordre de 5 ans) et des plans annuels.

### 4.2 GESTION

#### 4.2.1 Objectifs de la gestion

L'Etat signataire peut souhaiter réaliser des objectifs de planification et de gestion coordonnées et intégrées du site du patrimoine mondial par différents moyens et il lui faudra dans ce cas examiner les points suivants:

- Si l'Etat en cause a plus d'un site du patrimoine mondial sur son territoire, faut-il gérer les sites individuellement ou collectivement?
- En cas de gestion collective, chacun des sites recevra-t-il l'attention voulue?
- Les villes du patrimoine mondial seront probablement gérées individuellement mais peuvent nécessiter des zones tampons plus vastes.

- S'il existe dans l'Etat signataire un conseil national de la conservation du patrimoine, ce dernier doit-il être chargé de gérer les sites du patrimoine mondial? Dans ce cas, doit-on envisager de créer des unités de gestion?

Il y a bien des façons de mobiliser effectivement les compétences historiques, artistiques, techniques et artisanales des universitaires, des professionnels et des artisans, et de leur déléguer certaines responsabilités, afin de protéger les ressources culturelles du site et de les transmettre intactes à la génération suivante. Ce *Guide de gestion* a pour objectif d'aider les commissions à s'acquitter de leur tâche complexe liée à la conservation des sites du patrimoine mondial.

#### 4.2.2 Données sur lesquelles le plan de gestion est fondé

Le plan général de gestion devra tenir compte des plans nationaux et locaux, des prévisions de l'évolution démographique, des facteurs économiques, des projections relatives à la circulation automobile et de l'implantation des zones industrielles. Ce plan sera fondé également sur des inspections et des rapports effectués par des équipes multidisciplinaires compétentes.

Il est essentiel de veiller à ce que le bien soit inventorié et documenté systématiquement avant, pendant et après toute intervention. Une fois qu'une intervention a eu lieu, ce qui a été enlevé ou altéré est perdu pour toujours si la documentation n'a pas été convenablement réalisée. Inventaire et documentation sont des activités permanentes pendant tout le processus de conservation.

Il faut en général conserver au site son utilisation historique, car cet élément lui confère sa signification. Certes, rien n'est immuable et le changement est inévitable. L'art de planifier consiste à orienter le changement dans une voie qui si possible valorisera le site par des interventions minimales sur les points clés. Il faut donc répondre à deux questions:

- Comment identifier les points-clés? et
- Qu'est-ce qu'une intervention minimum?

C'est à l'équipe de planification d'y répondre. En outre, d'autres aspects entrent en compte dans le plan de gestion général, en particulier:

- la recherche de plans d'utilisation alternative et leur application ainsi que l'évaluation de leur faisabilité et de leur coût;
- la détermination de zones en fonction de l'usage, si nécessaire;
- le contrôle de la hauteur, de la taille et de l'échelle des édifices neufs dans les villes ou les zones historiques,;
- la désignation des zones de conservation, avec des subventions pour encourager tant l'entretien que des améliorations utiles, en particulier en ce qui concerne le paysage urbain;
- le contrôle des câbles et autres fils électriques, des enseignes, des vitrines et des panneaux publicitaires; et

- la création de zones d'activités compatibles qui peuvent bénéficier à tous les utilisateurs des sites du patrimoine, en interdisant les usages non compatibles.

#### 4.2.3 Inventaire et documentation

□ *Un inventaire complet des édifices, de leur contenu et de l'environnement du site doit être préparé.*

L'inventaire doit comprendre une brève description du bien, les dates importantes de son histoire, et son emplacement. Cette information schématique peut être étoffée par des références. Comme il existe différentes méthodes pour établir un inventaire, il convient d'adopter celle qui correspond le mieux aux procédures en vigueur dans l'Etat signataire.

Un inventaire bien fait et une documentation complète constituent un instrument inestimable en cas de catastrophe comme incendie, inondation ou vol; pour des raisons de sécurité, il faut conserver au moins deux exemplaires de cette documentation dans des endroits différents (dont l'un à l'abri du feu). Aux fins des contrats d'assurance, les biens meubles de l'inventaire doivent être classés dans l'une des catégories suivantes:

- irremplaçable
- remplaçable, ou
- reproductible.

L'inventaire peut être également catalogué en utilisant l'informatique. Le développement de la technologie moderne a entraîné une diminution du prix d'achat des ordinateurs et des logiciels; en fait l'ordinateur est aujourd'hui un outil indispensable à la gestion rationnelle des sites du patrimoine culturel mondial et il peut être mis à disposition des pays en développement. Un système informatisé exigera des réactions plus rapides et plus positives de la part du personnel du site.

La nouvelle génération d'ordinateurs personnels permet à chaque site important de disposer d'un ordinateur. Un consultant compétent sachant appliquer l'informatique à la documentation du patrimoine culturel devrait être engagé pour élaborer un corpus sur mesure et former le personnel à la préparation du matériel.

Il faut souligner que l'utilité de l'ordinateur dépend de la qualité des données qu'on lui fournit; mais quand le travail de terrain a été bien fait c'est un outil de gestion inestimable puisqu'il peut traiter des données de base d'une infinité de façons différentes. Son emploi implique également que tout le personnel concerné utilise les mêmes informations, qu'il est possible de mettre à jour, réviser ou enrichir en une seule opération.

Cependant, il faut souligner la question de la compatibilité, à savoir que la forme sous laquelle les données sont saisies doit être conforme aux normes internationales de manière à ce que les données puissent être facilement partagées ou transférées

sur les systèmes futurs. Dans ce contexte, il faut préciser la nécessité de manuels simples pour les utilisateurs - dans leur langue - et de normes minimum pour les données.

Dans une perspective à long terme, les données actuellement recueillies devraient être stockées sous la forme la plus "désagrégée" possible pour en permettre une utilisation future offrant le maximum de flexibilité.

Pour les sites qui couvrent une vaste zone ou qui comptent des éléments urbains complexes, il faudrait examiner l'éventualité d'utiliser des techniques appliquées aux systèmes d'informations géographiques (SIA) pour gérer efficacement les données.

- *Il importe toutefois de ne pas perdre de vue que la priorité est de conserver des bâtiments en péril et non d'acheter de l'équipement.*

La gestion de l'inventaire, de la documentation et de l'information sur les biens du patrimoine est un élément clé de la conservation. Avant de commencer, il est nécessaire de préparer un plan de travail, qui définisse clairement le bien, son contexte, les objectifs, la documentation disponible, le niveau souhaitable de documentation, les technologies disponibles ou à acquérir, le calendrier ainsi que les besoins liés à l'organisation et à l'exécution du projet.

- *Les biens du patrimoine culturel devraient faire l'objet d'un relevé systématique en utilisant la photographie et toute autre méthode appropriée.*

Les photos par satellite, la photographie aérienne ainsi que la photogrammétrie terrestre et aérienne sont une aide précieuse pour dresser un inventaire quantitatif des sites, tant naturels que créés par l'homme. Toutefois, la technologie à utiliser pour les relevés dépend à la fois du type et du caractère du bien ainsi que des objectifs et de l'utilisation des relevés. Plusieurs techniques peuvent être envisagées, séparément ou ensemble, selon les cas; il peut s'agir d'une part de relevés à la main, de photographies, de photos retouchées ou de vidéos, d'autre part de l'utilisation de théodolites électroniques ou de stéréo photogrammes, avec conception assistée par ordinateur (CAO) – *computer-aided design* (CAD) en américain – ou processeur d'image. Il serait souhaitable qu'un relevé comporte, au minimum, un relevé photographique initial, un relevé préliminaire et un relevé détaillé, lequel peut être partiel (pour les besoins opérationnels) ou complet (pour la documentation future).

#### **4.2.4 Gestion de l'information**

Etant donné la quantité d'informations produite et nécessaire pour chaque site, **une politique de gestion de l'information sur le patrimoine** doit être clairement définie. Une telle politique est aussi indispensable pour standardiser les procédures, afin que les informations soient présentées sous une forme compatible avec celles

provenant d'autres sources pour permettre des échanges<sup>1</sup> – à la fois dans le contexte national et au niveau régional et international. Il faut accorder encore plus d'importance à cet aspect dans le cas des sites du patrimoine mondial.

□ *La plupart des banques de données du patrimoine ont été jusqu'ici constituées de façon isolée, souvent sans aucun conseil ou contact en dehors du groupe restreint, ce qui multiplie les efforts. Il sera donc nécessaire d'amorcer un processus d'unification des normes, afin de faciliter l'accès aux données en mémoire et leur interprétation, ainsi que le processus d'élaboration d'archives et de d'assurer plus facilement une couverture d'ensemble, sans oublier des aspects essentiels.*

La collecte de la documentation publiée sur le site du patrimoine peut prendre du temps, car il faudra parfois photocopier ou microfilmer certains éléments conservés ailleurs. L'idéal serait de les **cataloguer**, de préférence en utilisant le système UNISIST, et de les **résumer** soigneusement pour permettre d'accéder plus largement aux informations essentielles par le biais d'un inventaire informatisé. Les documents traitant des politiques et de la recherche devraient être classés avec des copies de toutes les résolutions et de tous les procès-verbaux de réunions visant à donner au site le statut de site du patrimoine mondial.

S'il convient d'encourager l'accès des chercheurs, des étudiants et du public intéressé à ces documents, leur gestion proprement dite en vue d'en assurer la transmission aux générations futures doit être considérée comme prioritaire. Il est essentiel de disposer de bibliothécaires et d'archivistes bien formés ainsi que de locaux et de matériel de classement adaptés. Tous les éléments doivent être examinés par un conservateur compétent et, le cas échéant, traités avant rangement.

□ *La protection de la documentation contre le feu est une priorité et, bien que toute catastrophe naturelle soit le fruit du hasard, il faut évaluer les risques et prendre les précautions utiles, notamment en conservant des duplicata hors du site, en lieu sûr.*

□ *La direction doit instituer un **examen annuel régulier** de la situation et recevoir un rapport de la personne responsable de la conservation des documents; cette même personne, doublée d'un remplaçant, pourrait être également **chargée des mesures à prendre en cas de catastrophe.***

Pour la préparation d'un programme de maintenance bien documenté, le travail d'experts, notamment ingénieurs et historiens de l'art, doit être coordonné et évalué par un architecte "généraliste", qui situera les problèmes dans le contexte de l'ensemble; ce généraliste doit avoir des connaissances scientifiques, techniques, artistiques et historiques ou culturelles suffisantes pour juger de la contribution des spécialistes. Les experts doivent communiquer leurs idées et leurs opinions dans un langage clair, en évitant tout jargon.

<sup>1</sup> Ce thème sera traité de façon plus complète dans le Guide de gestion pour les relevés, la gestion de la documentation et de l'information des biens culturels, de R. Letellier, en préparation (cf. préface).

#### 4.2.5 Planification de la recherche

- Quelles questions nécessitent des travaux de recherche?
- Comment la recherche doit-elle être gérée?

A ces questions simples, il n'existe pas de réponse simple. Chaque site du patrimoine mondial contient une large gamme d'éléments méritant de faire l'objet de recherche, pour la plupart au niveau purement théorique. Il faudrait maintenir **un rapport étroit avec les universités** et autres instances s'intéressant aux biens culturels et il est évidemment essentiel de collecter toute la documentation pertinente relative au site.

De nos jours, les universités encouragent à choisir des sujets de thèse qui stimulent la créativité et l'originalité dans la recherche. Les étudiants qui, par le biais de leur recherche, contribuent à la connaissance des biens culturels peuvent devenir dans le futur de précieux membres du personnel de la commission du site.

Pour répondre aux deux questions simples posées au début de cette section, il est souhaitable de mettre sur pied **un comité de coordination de la recherche** attaché au site. Ce comité, à la demande de la commission du site, peut organiser des **programmes à long terme** prévoyant une succession de chercheurs ou des **programmes à court terme** pour des chercheurs isolés; il peut également fixer les objectifs, établir les plans et calendriers de travail et examiner l'avancement de tous les projets de recherche, enfin donner des conseils sur l'attribution de financements et de contrats.

#### 4.2.6 Calendrier général

La production, la sélection et l'approbation du plan général de gestion passent par les étapes préparatoires suivantes:

- ✓ La **signification** du site est documentée et évaluée.
- ✓ L'**objectif** du plan est défini de manière claire.
- ✓ Les **témoignages** et l'opinion d'experts compétents ont été examinés. Des inspections et des rapports ont été effectués.
- ✓ Les **interventions** alternatives possibles et leurs effets ont été étudiés et documentés.

Nous sommes maintenant prêts à sélectionner le plan de gestion le moins mauvais et à en demander l'approbation.

- ✓ Le plan doit commencer par la **formulation des objectifs de la gestion**, rédigée en termes compréhensibles pour tout le personnel.
- ✓ Il convient de définir le **niveau minimum d'entretien** compatible avec le respect de la signification du bien culturel, les besoins des utilisateurs et les contraintes climatiques locales.

- ✓ Un résumé du **règlement de la planification** de l'Etat signataire qui intéresse l'ensemble du site sera préparé.
- ✓ D'autres **législations et plans** qui influent sur le site seront examinés par la commission du site et intégrés dans les programmes globaux de gestion, d'entretien, de développement, de recherche.
- ✓ Le plan général de gestion doit préciser le **personnel** nécessaire à la gestion et à l'entretien du site et en définir les tâches, selon différents scénarios, décrire les activités à court ou à long terme ainsi que les incidences budgétaires.
- ✓ Le plan de gestion comprendra, sous une rubrique budgétaire distincte, des propositions d'**aménagement**s.

Les projets peuvent être approuvés par étapes:

- ✓ Approbation du concept.
- ✓ Etudes de faisabilité et coûts approximatifs des diverses options.
- ✓ Etudes techniques et approbation des plans sélectionnés.
- ✓ Conception et évaluation détaillées des coûts.
- ✓ Approbation financière et programmation.
- ✓ Lancement et exécution.
- ✓ Documentation du projet.

□ *Les recherches et études doivent être planifiées et programmées.*

En général, il est recommandé de passer les contrats avec des experts indépendants ou avec des institutions universitaires qui s'intéressent à l'étude du bien. Les formulaires de contrat type devront prévoir des clauses standard portant sur des points précis, notamment les droits de reproduction, la publication et l'entreposage, afin d'assurer une certaine cohérence entre toutes les activités.

□ *Chaque chercheur doit présenter tous les ans un rapport sur l'avancement de ses travaux.*

Le rapport annuel d'avancement doit être composé de deux parties: une partie technique détaillée couvrant tout les travaux réalisés, les résultats, les coûts, les incidences des découvertes, etc., et une partie destinée à informer le grand public des activités et des résultats importants. Ce rapport sera un outil précieux. La version destinée aux non-spécialistes est utile pour les relations publiques et la mobilisation de financements, tandis que la version technique fait partie du processus de documentation continue du site.

#### 4.2.7 Administration

- *Le rôle de l'équipe administrative et de gestion est de conserver le bien culturel et de servir les intérêts publics, sous réserve qu'ils ne nuisent pas au site.*

Les responsabilités doivent être décentralisées et les membres du personnel doivent être à même de prendre immédiatement leurs propres décisions dans le contexte du plan de gestion et de la définition de leurs responsabilités; cela devrait conduire à un accroissement de l'efficacité et de la satisfaction professionnelle.

La satisfaction professionnelle attirera et retiendra le personnel compétent, ce qui constitue la meilleure garantie de travail bien fait.

- *Pour parvenir à l'efficacité dans la gestion, tout le personnel doit être informé des directives qui réglementent le travail de l'ensemble de l'administration.*

Les tâches administratives sont plus simples lorsque l'ensemble du bien est géré par un seul propriétaire. Dans certaines circonstances, l'acquisition de l'ensemble de la propriété peut faire partie des objectifs à long terme de la commission du site. Mais le changement de propriétaire, tout en simplifiant la gestion, peut entraîner des coûts sociaux, notamment en perturbant éventuellement la vie de la communauté et les modes d'utilisation; la solution alternative de contrôles étroits en matière d'urbanisme et d'éducation du public peut être plus avantageuse.

#### 4.2.8 Politique et contrôle des coûts

Il est indispensable de contrôler le coût des projets de conservation. L'absence de concepts clairs de politique de conservation ainsi que de fermeté dans le contrôle de l'exécution entraînent à la fois des gaspillages de temps et d'argent et des dégradations des édifices culturels.

- *Le contrôle doit être délégué à une personne compétente après que la décision politique ait été prise par un groupe pluridisciplinaire de spécialistes expérimentés.*

La politique de conservation d'un édifice individuel doit se baser sur une inspection approfondie et sur toutes les études nécessaires. Cette politique ne devrait jamais être décidée par un seul individu – car la responsabilité est trop importante; en revanche son application peut être confiée à une personne qui la dirigera, comme un chef d'orchestre.

#### 4.2.9 Instruments juridiques

Des instruments juridiques et les règlements conformes à la législation sociale de l'Etat signataire doivent être élaborés et comprendre notamment:

- un **texte de base** qui rattache le site au patrimoine culturel mondial et crée une commission du site;
- des **statuts de la commission du site** et un **règlement régissant les procédures financières**. Puisque la commission doit être proche du gouvernement

de l'Etat signataire, son financement doit, dans la mesure du possible, être établi sur cinq ans (avec ajustement en fonction de l'inflation); ceci lui permettra de se fixer un programme et de réduire au minimum les interférences négatives;

- un **règlement du personnel** et des **conditions d'emploi**; et
- l'**habilitation de la commission du site** à élaborer et attribuer des contrats pour des activités entrant dans le cadre de ses compétences.

#### 4.2.10 Programmation

La programmation concerne le personnel et le budget disponibles. Les problèmes devront être déterminés à l'avance et classés par priorité selon leur urgence:

- Les problèmes **immédiats** correspondent à un danger potentiel pour le public ou à un risque pour le bien lui-même et devront être traités en premier. Le plan financier devrait prévoir une réserve pour régler les problèmes immédiats le plus rapidement possible après qu'ils aient été signalés par le responsable. Certes, les catastrophes naturelles seront sans doute trop importantes pour être traitées de cette façon, mais les problèmes immédiats classiques concernant la réparation de dégâts après un fort vent ou le nettoyage de sentiers dans le site d'un parc relèvent de cette pratique.
- Les problèmes **urgents**, s'ils ne sont pas traités rapidement, aggraveront les dégâts ou les détériorations. Il faut donc les régler tout de suite après les problèmes immédiats. Dans les bâtiments, les attaques de champignons ou de termites doivent être traitées d'urgence et les systèmes d'écoulement des eaux de pluie doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.
- Les problèmes **inévitables** constituent le gros du travail nécessaire pour conserver le bien pendant la période de financement, en principe de cinq ans.
- Les problèmes qu'il est **souhaitable** d'examiner dans le cadre du **budget d'aménagement**.
- Les questions à **surveiller** doivent être examinées en permanence pour en évaluer la gravité. Il s'agit notamment de l'état des fondations dans un bâtiment ou du fonctionnement des installations.
- Les **engagements futurs**, comme le remplacement d'une installation vétuste, la rénovation de toits ou le réaménagement d'un jardin, doivent également être passés en revue.

L'interaction et la programmation efficace de tous les facteurs prévisibles doivent être examinées par la commission du site, sur proposition du directeur. Des projets peuvent alors être définis et précisés avant d'être exécutés.

### 4.3 EXAMEN DU PROGRAMME ET PLANIFICATION FUTURE

L'Etat signataire possède un réseau interne pour la communication et la distribution de documentation au sein du ministère responsable, du bureau central du personnel de la commission du site, des bureaux locaux et régionaux de planification et du

personnel du site. Il est souhaitable de développer les liens entre les professionnels de l'Etat signataire, le personnel du site et un organisme consultatif international. Comme indiqué précédemment, des professionnels expérimentés de l'Etat signataire pourraient faire partie de la commission du site. Il est important que cet organisme relève d'un ministère chargé de traiter directement avec la Convention du patrimoine mondial et que les autres ministères concernés soient tenus au courant.

La communication entre le Site et le Comité du patrimoine mondial doit être à double sens et permanente, notamment par le biais de rapports sur:

- l'état et la situation actuelle
- la planification et les interventions envisagées
- les besoins en financement et en assistance technique
- les périls actuels ou prévisibles.

#### **4.4 ETABLISSEMENT DU BUDGET**

L'élaboration du budget implique la connaissance et l'expérience d'opérations similaires. Les conditions locales et l'échelle des salaires varient considérablement mais, en général, la conservation du patrimoine culturel est un travail de longue haleine exigeant des connaissances particulières et une grande conscience professionnelle. Pendant les cinq premières années qui suivent la création de la commission du site, il sera difficile de dresser le budget avec précision; il sera donc nécessaire que l'Etat partie alloue des crédits généreux pour la création de la commission et le lancement de ses activités. Pour mener à bien son programme, la commission du site doit pouvoir planifier sur cinq ans en toute sécurité et reporter sur l'année suivante tout éventuel excédent, car les projets d'aménagement et de recherche tendent à se dérouler plus lentement que prévu. Cette réserve financière est essentielle pour garantir le plein emploi des travailleurs expérimentés.

##### **4.4.1 Budget annuel**

Le budget annuel doit être établi dans le cadre d'un plan financier à plus long terme. Le budget sera divisé en plusieurs parties avec des rubriques correspondant aux différentes tâches. Pour gérer une opération aussi complexe et contrôler l'exécution du budget par trimestre ou par mois ou même par intervalles irréguliers, un système comptable efficace est essentiel. Le recours aux moyens de comptabilité moderne et à du personnel qualifié est un choix payant. Le comptable rendra compte au directeur. Les comptes annuels doivent être vérifiés par des comptables indépendants qui feront rapport, par l'intermédiaire du directeur, à la commission du site. Les chefs de département géreront les fonds qui leur sont délégués par le directeur et seront responsables de leur utilisation correcte. Pour tout poste, en cas de dépassement budgétaire, l'approbation du directeur est nécessaire **avant** que ne soit effectuée la dépense en question. Il faut avoir constamment à l'esprit que planifier, programmer et établir le budget est un processus continu qui doit être revu et mis à jour à intervalles réguliers, fixés à l'avance.

#### 4.4.2 Rôle de l'UNESCO

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO fait office de secrétariat du Comité du patrimoine mondial, lequel peut, dans un certain nombre de cas, grâce au Fonds du patrimoine mondial, fournir une assistance financière aux Etats parties. Cette assistance peut concerner la formation, des missions techniques ou de l'équipement. La procédure de demande d'assistance a été établie par le Comité du patrimoine mondial et rendue publique. Pour l'assistance technique ou le traitement, les fonds ne sont fournis par le Comité du patrimoine mondial que si les plans de gestion ont été approuvés et qu'un rapport professionnel sur l'état du site est soumis à intervalles réguliers conformément aux instructions du Comité du patrimoine mondial.

Les organismes internationaux reconnus par la Convention du patrimoine mondial sont comme suit:

- le Centre international d'études pour la restauration et la conservation des biens culturels (ICCROM);
- le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) pour les sites du patrimoine culturel; et
- l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) pour les sites du patrimoine naturel.

En collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, ces organismes collaboreront avec les Etats parties sur les questions concernant la gestion de leurs sites. Après avoir accepté les *Orientations*, le Comité du patrimoine mondial entend les réviser et les mettre à jour tous les cinq ans afin de suivre les progrès de la gestion et des techniques.

Un aspect important de la gestion des sites du patrimoine mondial est d'établir un processus qui constitue une base solide pour la collaboration internationale entre les responsables de la gestion du site et les divers organismes internationaux, comme le Comité du patrimoine mondial, l'UNESCO, l'ICCROM et l'ICOMOS. Ce processus peut comprendre des cycles de réunions techniques pour discuter de problèmes de gestion, des comptes rendus d'avancement, ainsi que la participation à des activités de formation dans le contexte du site même ou de cours et séminaires régionaux ou internationaux, comme ceux organisés à Rome par l'ICCROM.

#### 4.5 LISTE RECAPITULATIVE (GESTION)

- ✓ Avez-vous un plan de gestion pour la stratégie d'entretien de votre site du patrimoine mondial et ce plan est-il mis à jour régulièrement?
- ✓ Des objectifs à court, moyen et long terme ont-ils été bien définis?
- ✓ A-t-il été tenu compte dans ce plan des qualités, des priorités et des interventions les moins nocives?

- ✓ Le bien a-t-il fait l'objet d'un inventaire, de relevés et d'une documentation suffisante?
- ✓ La documentation utile concernant le site est-elle accessible?
- ✓ Est-ce qu'un double de la documentation a été déposé en lieu sûr?
- ✓ A-t-on prévu un plan d'intervention en cas d'incendie, avec des exercices?
- ✓ Avez-vous un plan d'intervention en cas de catastrophe pour votre région?
- ✓ A-t-on désigné un responsable chargé des mesures à prendre en cas de catastrophes et son remplaçant?
- ✓ Des contacts ont-ils été pris avec des universités ou autres institutions pour conduire des programmes de recherche efficaces?
- ✓ Les lois et les règlements appliqués reflètent-ils les connaissances techniques et les stratégies de conservation les plus récentes?
- ✓ Leur application est-elle efficace? Si non, quels sont leurs points faibles?
- ✓ L'infrastructure de gestion est-elle adaptée et efficace?
- ✓ A-t-on mis en place la communication avec des organisations internationales qui s'occupent de conservation du patrimoine mondial?

## Chapitre 5 GESTION PAR PROJETS

### 5.1 PREPARATION D'UN PLAN DE GESTION

La préparation d'un plan de gestion d'un site du patrimoine mondial implique l'examen de tous ses éléments. Un élément constitue une partie identifiable d'un site du patrimoine mondial. Certains sites peuvent se composer d'un seul élément, comme des gravures rupestres primitives, tandis que d'autres peuvent en associer plusieurs; les éléments d'un bâtiment important comprennent l'édifice même, les sculptures, les vitres, le mobilier, les textiles, etc.

#### 5.1.1 Procédure

La préparation d'un plan de gestion comprend les étapes suivantes:

- relevé initial du site
- description du site et définition de ses limites
- identification des éléments
- estimation des éléments
- formulation d'objectifs et évaluation des contraintes
- définition de projets
- programme de travail et plans annuels
- exécution des travaux
- enregistrement, établissement de rapports et examen des résultats
- stockage des informations et données
- révision de la description du site et réévaluation
- formulation d'objectifs révisés et nouvel examen des contraintes
- définition de projets complémentaires
- programme de travail révisé et plan de l'année suivante

#### 5.1.2 Impératifs

La première exigence de la gestion d'un site est la conservation et la protection de ses ressources culturelles et, dans la mesure du possible, la mise en valeur des éléments qui présentent un intérêt particulier. Une fois cette exigence satisfaite, le site peut être utilisé à diverses autres fins, notamment éducation, recherche, tourisme et même emploi; il va sans dire, toutefois, que l'intégrité du site du patrimoine mondial doit être préservée.

Le plan détaillé de gestion du bien ne doit être ni compliqué ni trop long. A condition que les objectifs essentiels soient connus et que le personnel du site ait les qualifications nécessaires, la gestion portera sur le traitement et l'entretien. Il faut prévoir une révision complète tous les trois ou cinq ans, mais le système devrait pouvoir permettre des ajustements afin de tirer les conséquences des travaux sur le site ou des événements inattendus et de les intégrer dans un plan de gestion permanent.

### 5.1.3 Procédures de préparation et de consultation

Les procédures de préparation du plan de gestion, qu'il faut distinguer de la présentation du plan proprement dit, impliquent un effort d'équipe. Même le plus simple des plans de gestion est d'une complexité qui justifie, pour sa préparation ou son exécution, le recours à des compétences diverses, comme celles d'architectes, d'archéologues, d'historiens, d'ingénieurs et d'urbanistes. L'avantage d'une démarche pluridisciplinaire est qu'elle permet de fixer clairement les objectifs et d'éviter les difficultés qui peuvent surgir lorsque un seul individu est responsable de la gestion d'un bien. Cela est particulièrement important pour assurer aux objectifs une continuité sur une période qui dépasse généralement la vie active de tout membre du personnel. Quelle que soit la composition de l'équipe, l'initiative, lors de la préparation du plan, appartiendra à une ou deux personnes, en général l'architecte ou l'archéologue et l'administrateur.

La préparation du plan de gestion nécessitera également des concertations en dehors de l'équipe et l'examen des objectifs de plans de gestion de biens similaires. Les informations à utiliser proviennent des sources suivantes:

- **sources orientées sur la recherche et l'information:** notamment archives locales et nationales, universités, documents d'urbanisme, groupes d'intérêt et associations, etc.
- **sources orientées sur la gestion:** notamment propriétaires de biens, locataires, voisins et autres propriétaires fonciers, etc.

La consultation de propriétaires, de locataires et de voisins doit comporter un débat sur les menaces potentielles recensées quand le site a été proposé sur la Liste du patrimoine mondial.

Lorsque la première version du plan de gestion est terminée, elle devrait être examinée par des instances du gouvernement central, au plan national. Cet examen permet une analyse plus approfondie, un débat sur les objectifs en les comparant à ceux d'autres sites et une évaluation des implications financières du programme de travail. La série complète des plans de gestion approuvés, ainsi que les rapports annuels d'avancement y relatifs, devraient être conservés par le gouvernement national et il peut être pratique de conserver également ces documents au niveau régional.

En raison de la complexité du processus de préparation, de la gamme des consultations utiles et des autres tâches imposées au personnel, l'établissement d'un plan

de gestion peut prendre de trois mois (dans le cas des sites les plus simples) à deux ans (dans le cas plus complexe de grands sites ou de villes). Comme indiqué précédemment, il est toutefois possible de procéder à la gestion du site sur la base d'un plan partiel.

## 5.2 RAPPORTS

### 5.2.1 Rapports à court terme et révision

L'efficacité de la gestion dépend de rapports déposés à intervalles réguliers, mensuels, trimestriels ou annuels. Le plan de gestion indiquera, à l'intention du personnel du site, la programmation annuelle des projets, les coûts, le calendrier, etc. Il peut y avoir deux types de rapports sur ces projets:

- un état d'avancement mensuel ou trimestriel de chaque projet particulier, permettant de modifier au besoin les priorités et le calendrier, dès que possible;
- un résumé annuel de l'évolution des projets particuliers (ou groupes de projets) en y incluant les coûts financiers et les dépenses de personnel.

Le contenu des rapports devrait couvrir tous les projets inscrits dans le plan de travail annuel. Il peut être utile de classer les projets selon leur objectif, le type de travail et la durée.

Comme les **plans de travail annuels** peuvent faire l'objet de défaillances et de retards, un bilan annuel – le **rapport annuel d'avancement** (par projet) – est nécessaire. Ce rapport récapitule les informations fournies par les rapports mensuels ou trimestriels et permet de faire des comparaisons avec la liste de projets proposés dans le plan global de gestion. Il permet également de repérer les défaillances et les problèmes et de modifier les plans de travail ultérieurs.

### 5.2.2 Rapports à long terme et révision

Les plans de gestion doivent porter sur une période minimum de cinq ans, à la fin de laquelle une révision est nécessaire. Les rapports annuels d'avancement du plan précédent seront alors résumés et incorporés dans le nouveau plan. Cela permet la transmission des informations sur l'avancement des plans précédents et assure la continuité tout en faisant face aux rotations de personnel et à l'accumulation de nouvelles données sur le site.

### 5.2.3 Structure du plan de gestion

La standardisation est essentielle au succès d'un système de planification uniforme; en offrant un cadre d'interprétation logique, elle facilite la confrontation des informations relatives à une large gamme de biens. La standardisation des activités de gestion de chaque site particulier est également cruciale pour planifier la gestion et le suivi de l'ensemble des sites du patrimoine mondial.

Un autre avantage de la standardisation est la relative facilité avec laquelle il est possible, le cas échéant, de trouver les informations, statistiques et autres, dans un but spécifique. La présentation recommandée ici se compose de trois parties distinctes: (1) description du site; (2) évaluation et objectifs; (3) opérations, accompagnées d'une préface qui indique sommairement l'état et le contexte du site. Et, plus précisément, le modèle suivant est recommandé.

## **PLAN ANNUEL DE GESTION**

pour {nom du bien, ou désignation du projet}  
de {nom du site} pour {période}

### **Préface**

- Statut du site et son contexte

### **1<sup>ère</sup> partie: Description du site**

#### 1.1 Informations générales

- Situation, description sommaire, régime foncier
- Cartes, tableaux, photos

#### 1.2 Informations culturelles

- Anthropologiques, ethnographiques, archéologiques, historiques, artistiques, architecturales, technologiques, scientifiques

#### 1.3 Informations sur l'environnement

- Climat, hydrologie, géologie, géomorphologie, sismologie, pédologie, aléas dûs à l'homme

#### 1.4 Intérêts

- Histoire de l'utilisation du terrain et du bien
- Intérêts publics et privés, régime de propriété
- Intérêts économiques, tourisme compris

#### 1.5 Annexes à la 1<sup>ère</sup> partie

- Liste des références pour la 1<sup>ère</sup> partie
- Liste des amendements à la 1<sup>ère</sup> partie

### **2<sup>ème</sup> partie: Evaluation et objectifs**

#### 2.1 Statut du site du point de vue de la conservation

- Statut de site du patrimoine mondial, situation historique
- Indications des opérations potentiellement dangereuses ou des périls
- Définition et limites du bien

- 2.2 Evaluation des caractéristiques du site et de son potentiel
  - Valeurs culturelles ayant trait au matériau historique originel et au potentiel archéologique du site (authenticité des matériaux, artisanat, conception et situation)
  - Valeurs culturelles associées au site (importance universelle, valeur commémorative, valeur légendaire et sentimentale, valeur artistique, caractère unique).
  - Valeurs économiques contemporaines et valeurs d'usage
- 2.3 Identification et confirmation des caractéristiques importantes
  - Objectifs de gestion dans l'idéal
  - Facteurs qui influent sur la gestion
  - Objectifs opérationnels et options de gestion
  - Options de gestion pour la conservation
  - Options de gestion pour l'utilisation
  - Options d'étude et de recherche
  - Options d'éducation et d'interprétation
- 2.4 Annexes à la 2<sup>ème</sup> partie
  - Liste des références pour la 2<sup>ème</sup> partie
  - Liste des amendements à la 2<sup>ème</sup> partie

### **3<sup>ème</sup> partie: Opérations relevant de la gestion globale du site**

- 3.1 Projets
  - Identification du projet, titre, classification
  - Transcription du projet sur un registre
  - Descriptions du projet
- 3.2 Calendrier
  - Plan de travail annuel
  - Rapport entre plan annuel et plans à moyen et à long terme
- 3.3 Coûts et organisation des travaux
- 3.4 Annexes à la 3<sup>ème</sup> partie
  - Références de la 3<sup>ème</sup> partie
  - Liste des amendements à la 3<sup>ème</sup> partie

### **Bibliographie**

- Bibliographie choisie et registre du matériel non publié
- Bibliographie générale
- Modifications à la bibliographie

### 5.2.4 Commentaires sur la structure

Le modèle recommandé représente la séquence logique selon laquelle le plan de gestion idéal du site devrait être rédigé. Pour répondre aux besoins immédiats de gestion, on peut toutefois commencer par rédiger la 3<sup>ème</sup> partie “Opérations relevant de la gestion globale du site”, mais après avoir procédé à une estimation initiale des caractéristiques importantes et des objectifs opérationnels du site. La 3<sup>ème</sup> partie indique la somme des travaux nécessaires, mais peut également servir à guider un programme de travail permanent.

Le plan de gestion doit être présenté sous forme de document de travail plutôt que de publication reliée. Le classeur à feuillets mobiles permet d’incorporer des versions préliminaires et révisées simultanément dans une ou plusieurs sections. Si une section ne peut être complétée (lorsque, par exemple, aucune information n’est disponible pour la section 1.3, Informations sur l’environnement), ou si n’a été faite aucune évaluation du potentiel du site, une courte mention et la date suffisent. Une nouvelle évaluation ou des données complémentaires peuvent être insérées plus tard. Lorsque les sections ou les indications dans les plans de gestion précédents sont considérées comme encore valables, elles peuvent être adjointes à la section correspondante, avec les références et les notes utiles.

### 5.2.5 Présentation du plan de gestion

Les méthodes de présentation suivantes sont recommandées:

- utiliser un classeur à feuillets mobiles
- utiliser le système de table des matières indiqué plus haut. Si une section ou une sous-section ne sert pas, **ne pas utiliser** du tout la référence en question, même pour autre chose
- disposer les cartes et annexes à la fin de chaque section au lieu de les regrouper à la fin du volume
- commencer chaque nouvelle section sur une nouvelle page
- dans le coin supérieur droit de la feuille, indiquer le numéro de la section (pour éviter de numéroter les pages, ce qui complique les révisions)
- pour indiquer quand une section a été rédigée ou révisée, mettre la date au bas des pages de cette section et mettre à jour également la liste des amendements à chaque partie afin de faciliter le repérage et le datage des révisions
- numéroter tous les projets
- indiquer les références à la fin de chaque partie ainsi que dans la bibliographie.

## Chapitre 6

# PROGRAMME DE MAINTENANCE

### 6.1 INTRODUCTION

La maintenance doit utiliser les forces naturelles afin de mettre en valeur la beauté du bien culturel, mais l'excès dans ce domaine est nuisible. La planification de la maintenance est un art qui exige une sensibilité culturelle et écologique. Le niveau de maintenance nécessaire est déterminé par le climat et les causes de détérioration ainsi que par les besoins des usagers, mais les politiques et les programmes de maintenance doivent également tenir compte de la nature spécifique de chaque culture en s'efforçant de parvenir à un équilibre avec les forces naturelles.

- *Le programme de maintenance vise à conserver les biens culturels de façon à empêcher toute perte d'une de leurs parties. Il porte sur toutes les mesures d'ordre pratique et technique qui doivent être prises pour conserver le site en bon état. C'est une activité permanente.*

Un programme de maintenance doit être effectué selon des cycles bien établis précisant quels travaux doivent être exécutés, par qui, comment et avec quelle fréquence. Les tâches doivent être claires et intelligibles afin de pouvoir être accomplies par le service du nettoyage, les divers artisans, les responsables et toutes les personnes participant à l'entretien du bien culturel.

La mise en œuvre du programme d'entretien est suivie par sa réévaluation en fonction des résultats et du temps passé. Une description détaillée du nombre exact d'heures de travail et du matériel utilisé est essentielle: le temps de déplacement est comptabilisé à part. Les travaux doivent être décrits avec précision pour que les travailleurs externes puissent apporter sur le site tous les outils et produits nécessaires sans perdre de temps en voyages inutiles.

### 6.2 ENTRETIEN PREVENTIF

- *La prévention est la plus haute forme de conservation. Si les causes de détérioration peuvent être supprimées ou tout au moins réduites, il aura été accompli quelque chose d'important.*

La pollution atmosphérique et les vibrations provoquées par la circulation peuvent être réduites ou éliminées par la politique d'urbanisme et des mesures gouvernementales. L'entretien et les précautions contre les risques de catastrophes naturelles peuvent faire beaucoup pour limiter la détérioration des biens culturels.

- ❑ *Les procédures administratives et des exercices de simulation de catastrophes permettent de réduire la désorganisation et de mettre en place des plans correctement testés.*
- ❑ *La documentation représente un des aspects essentiels de l'entretien préventif dans son acception la plus large.*
- ❑ *Les procédures d'établissement de comptes rendus qui repèrent les points névralgiques du travail de maintenance contribuent à l'entretien préventif car elles permettent d'en déterminer les causes et de les corriger.*
- ❑ *Dans la mesure du possible, les tâches de maintenance doivent être intégrées dans le cadre d'une **planification des interventions courantes**.*

Cette planification comprendra :

- les tâches quotidiennes, dont le ménage
- les tâches hebdomadaires
- les tâches mensuelles, par ex. le contrôle de la croissance de la végétation dans les bâtiments et les sites
- les tâches trimestrielles
- les tâches saisonnières, au printemps et en automne par ex.
- les tâches annuelles
- les tâches quinquennales.

Cette planification des opérations courantes doit être relativement flexible, afin de permettre de faire face rapidement **aux interventions nécessaires en cas d'urgence**, par exemple :

- après une pluie torrentielle
- après un vent violent
- après un incendie, un tremblement de terre, une inondation ou toute autre catastrophe naturelle.

### 6.2.1 Appel à des professionnels

Une **stratégie de maintenance** efficace suppose l'intervention de professionnels qualifiés responsables, pour examiner et diagnostiquer les causes de dégradation, effectuer des inspections régulières et préparer les rapports officiels destinés à la commission du site. Puisque l'on accorde la plus haute valeur aux sites du patrimoine mondial, il est logique que les professionnels affectés à leur entretien soient également de haut niveau dans leur propre domaine.

En théorie, les professionnels doivent avoir avec la commission du site un contrat à temps partiel qui assure une certaine continuité. Ils doivent avoir le pouvoir de mettre en œuvre toute recommandation qu'ils seront susceptibles de formuler dans leur **rapport annuel** et avoir le droit de faire appel si nécessaire à des consultants scientifiques externes.

La réalisation des interventions de maintenance mobilise les professionnels avec les responsables, les artisans, les conservateurs-restaurateurs et tout le personnel des services généraux travaillant pour la commission du site.

Les professionnels engagés doivent:

- faire en sorte que les personnes qui s'occupent de l'entretien du site signalent **tout signe de dégradation** ou tout objet nécessitant une attention particulière. Le service du nettoyage doit par exemple signaler les infestations d'insectes ainsi que les infiltrations provenant des toits ou des canalisations;
- donner des **instructions appropriées aux artisans** pour éviter qu'ils ne détruisent par excès de zèle des témoignages ou des matériaux historiques. Il faut leur apprendre à conserver, non pas à faire "beau comme du neuf";
- **organiser régulièrement des réunions** avec les responsables et les administrateurs en vue de planifier les travaux et de donner des conseils sur le contrôle des dépenses;
- **rencontrer la commission du site** au moins une fois par trimestre et pouvoir joindre en permanence son directeur;
- **être disposés à rencontrer le public** et à expliquer la stratégie d'entretien par le biais de conférences ou d'articles;
- **être engagés dans des projets de recherche** en rapport avec la stratégie d'entretien.

Une bonne stratégie de maintenance peut prévenir bien des dommages et dégradations, donc faire faire des économies. Malheureusement, ces économies sont difficilement mesurables, de sorte que les responsables chargés de l'administration du patrimoine culturel ne voient trop souvent que le coût des services des professionnels et sont tentés de réduire au delà du raisonnable les dépenses dans ce domaine.

### 6.2.2 Le contexte de l'inspection des bâtiments et sites historiques

□ *L'inspection initiale d'un bâtiment ou d'un site historique a une importance vitale.*

Il s'agit d'appréhender l'ensemble du problème le plus globalement et le plus rapidement possible.<sup>1</sup>

La complexité des facteurs de dégradation est telle – en fait, deux ou trois facteurs peuvent intervenir simultanément – qu'il est courant qu'un architecte ne perçoive

---

1 En ce qui concerne les bâtiments historiques, les normes conseillées pour un architecte expert en conservation sont de 5 heures pour une petite construction, de 10 heures pour une construction plus compliquée, et de 20 à 40 heures pour une construction complexe ou très vaste. Certaines constructions monumentales d'une complexité particulière, comme les cathédrales, peuvent toutefois exiger beaucoup plus de temps – jusqu'à plus de 1 000 heures de travail.

que les plus évidents lors de sa première inspection. Le rôle de l'inspecteur, toutefois, est d'abord de constater les faits et seulement ensuite d'en rechercher les causes.

L'étude, l'inspection et le rapport devraient prendre en compte le bâtiment ou le site dans son contexte chaque fois que possible; les services locaux d'urbanisme peuvent apporter leur aide pour éviter les vibrations provoquées par la circulation en déviant le parcours des véhicules lourds, réduire la pollution atmosphérique en réglementant convenablement l'implantation des industries ou des centrales électriques, prévenir les risques d'incendie en prévoyant l'accès des véhicules de lutte contre l'incendie.

- ❑ *L'inspecteur ne doit pas avoir d'idées préconçues sur le site.*
- ❑ *Les inspections, suivies d'un travail attentif de recherche, d'analyse et de relevés, ne suffisent pas. Elles doivent être suivies d'actions.*
- ❑ *Il faut en premier lieu élaborer un plan stratégique de maintenance.*

L'expérience prouve que, lorsqu'un plan de maintenance est appliqué pendant dix ans, l'entretien annuel nécessaire, en termes quantitatifs, diminue considérablement. Alors qu'il a été démontré que la gestion de la conservation de sites historiques sur la base d'un entretien préventif entraîne des économies, de nombreux administrateurs ne comprennent pas cette exigence et répugnent à organiser des inspections régulières et à mettre en place un programme d'entretien en raison du coût en services professionnels et en personnel.

### **6.2.3 Contrôle du programme de maintenance**

Lorsqu'un programme d'entretien est mis en œuvre, il faut souvent des années pour rattraper le retard révélé par la première expertise. Toutefois, si les dépenses prévues et réelles sont contrôlées et réévaluées en fonction de l'inflation et d'autres variables, le coût total final encouru sera inférieur à celui résultant d'une série de réponses *ad hoc*.

Les systèmes comptables doivent être conçus de façon à faciliter le contrôle des coûts. Chaque personne concernée devra remplir un emploi du temps hebdomadaire en indiquant précisément la catégorie et la description du travail qu'elle a effectué. Les responsables doivent contrôler et contresigner les feuilles hebdomadaires, rechercher les irrégularités et éviter le gaspillage ou le vol de matériaux. Ils doivent également fixer un objectif de travail à tous les membres du personnel et comparer les coûts réels, en temps et en matériaux, avec les coûts estimés.

- ❑ *Une gestion rationnelle et un bon contrôle sont essentiels pour le travail d'entretien lorsque les agents sont dispersés et doivent effectuer des tâches très diverses. Les ouvriers et les restaurateurs impliqués dans ces travaux doivent comprendre le fondement et le but de leur travail.*

## **6.3 PROBLEMES PARTICULIERS**

### **6.3.1 Vandalisme et vol**

A l'Exposition universelle de Londres en 1851, le comportement du public ne posa aucun problème et pourtant des diamants étaient exposés sans protection! Il semble que le respect public pour les biens culturels ait sérieusement décliné depuis le siècle dernier. Cela est probablement dû, en partie, à l'impact du tourisme, bien que la situation varie beaucoup selon les nations et les cultures.

Tous les personnels, tout comme le public, doivent être conscients qu'il est de leur devoir d'empêcher le vandalisme ou les vols et de signaler immédiatement tout incident. Le personnel en uniforme doit être à même d'identifier les vandales en puissance et de les aborder de façon positive, de leur proposer des explications sur les aspects intéressants du site afin de contrecarrer l'ignorance aveugle et l'énergie mal maîtrisée qui sont souvent à l'origine du vandalisme. Les autres activités potentiellement dangereuses, comme l'intrusion dans les zones interdites pour cueillir des fleurs sauvages ou bien l'allumage d'un feu pour pique-niquer, devraient être découragées par des conférences de sensibilisation et la diffusion d'un code de bonne conduite. A l'intérieur des constructions, le vandalisme et le vol peuvent être réduits ou éliminés grâce à l'utilisation de caméras de télévision en circuit fermé qui enregistrent dans la pénombre grâce aux infra-rouges. Une liaison radio entre le personnel et le centre de contrôle permet de surveiller efficacement les agissements suspects.

Le vol de matériaux artistiques ou archéologiques est devenu une vaste industrie internationale. L'expérience a prouvé qu'aucun des nombreux systèmes sophistiqués mis en place ne constitue une garantie absolue. Puisque les voleurs sont soucieux de pouvoir prendre la fuite, le contrôle des accès aux sites avec l'interdiction de circuler en voiture près des points vulnérables est un facteur de sécurité. La sécurité incombe aux directeurs du site et ne doit pas être uniquement confiée à des gardiens engagés à cet effet et dont les services provoquent l'"escalade" des dépenses de sécurité. Les conseils d'un spécialiste sont toutefois souhaitables mais doivent s'appliquer au cadre global, notamment à la protection contre les incendies et à la sécurité des occupants des bâtiments.

### **6.3.2 Détection et protection contre les incendies**

Les incendies provoqués par l'homme peuvent en général être évités. Toutefois les incendies de forêt constituent un problème à part et nécessitent une attention particulière. La foudre peut causer d'importants dégâts si un système de protection n'est pas mis en place et entretenu tous les ans. Il faut empêcher la destruction par le feu des biens culturels irremplaçables en prenant une série de mesures destinées à réduire le risque d'incendie volontaire et en interdisant au public de fumer, sauf dans certains lieux.

Une installation électrique défectueuse constitue un des risques majeurs d'incendie. L'installation électrique doit être vérifiée tous les ans et doit probablement être refaite si elle a plus de vingt ans; il peut être possible de la réaménager de manière à ce que seuls les services essentiels restent branchés la nuit.

Les systèmes de détection du feu sont déclenchés par la présence de flammes, de fumée ou de chaleur. Les fausses alarmes étant fréquentes, les détecteurs devraient être reliés entre eux de sorte que, en cas de défaut de fonctionnement de l'un d'entre eux, il n'y ait pas de fausse alarme et que deux d'entre eux se déclenchent en cas de feu. En général, les systèmes de détection de feu sont conçus pour des édifices commerciaux et leur rendement peut se révéler limité dans des bâtiments historiques; l'équipe de direction devra donc être consciente de ces limites. Il vaut mieux, si possible, installer deux systèmes indépendants, puisque l'un des deux pourrait ne pas fonctionner au moment crucial. Il est souhaitable que le système de détection soit directement relié à la caserne des pompiers. Des extincteurs à main (ceux à poudre ou à gaz – comme le CO<sub>2</sub> – sont les plus sûrs pour les biens culturels) et des rouleaux de tuyaux d'eau devraient être disposés sur le site et signalés clairement par des panneaux. Les points d'eau locaux pour la lutte contre l'incendie doivent être recensés et répertoriés.

**Tout** le personnel doit impérativement recevoir une formation de base en matière de prévention du feu, de lutte contre l'incendie et de secourisme, ce qui implique des exercices réguliers de sauvetage pendant les heures de travail pour mettre en pratique les procédures d'urgence. Le Directeur devrait engager un responsable de la prévention des incendies.

Si l'on ne peut venir à bout d'un foyer d'incendie en trois minutes, la catastrophe peut être totale en cinq minutes. Cela signifie que, dans le cas des bâtiments historiques isolés, il vaut mieux installer un système automatique de protection contre le feu qui évitera au moins la destruction totale. L'expérience de la Norvège, du Japon et du Royaume-Uni constitue une référence en la matière (voir Fire Protection Association, non daté; et Larsen and Marstein, 1992, dans la bibliographie).

Les systèmes de protection anti-incendie automatiques à gaz et à jet d'eau sont un bon investissement mais, comme tous les appareils techniques modernes, leur conception exige un certain discernement quand il s'agit de les installer dans les bâtiments historiques. Auparavant, les systèmes à gaz Halon, bien que coûteux, étaient considérés comme la meilleure forme de protection car les faibles concentrations employées ne constituent pas un danger direct pour les personnes ou le bien culturel. Mais il a été récemment constaté que ces gaz détruisent la couche d'ozone qui protège la terre et qu'il ne faut plus les utiliser. Le problème des extincteurs est que l'eau, en général, endommage le bâtiment et favorise souvent par la suite des attaques fongiques de son tissu et de son contenu. Que l'on utilise l'eau ou le gaz, il est essentiel d'éliminer les fausses alarmes afin d'éviter un gaspillage coûteux de gaz ou l'endommagement du bien culturel.

- ❑ *Les exercices anti-incendies pour le personnel et l'entraînement au maniement des extincteurs sont essentiels. Le corps des sapeurs-pompiers devra également faire au moins un exercice d'intervention par an et disposer de points d'accès et de contrôle spéciaux.*
- ❑ *Dans le cas d'une ville historique, il devrait y avoir un plan stratégique de lutte contre le feu permettant un double accès à tous les immeubles (au cas où l'entrée principale serait bloquée) et assurant des réserves d'eau suffisantes pour combattre le feu.*

Les exercices de sauvetage font ressortir les points faibles, ce qui permet d'y remédier. Les accès destinés à la lutte contre l'incendie doivent être planifiés et améliorés afin de permettre aux engins lourds d'atteindre les points stratégiques. Une réserve abondante d'eau (bouches d'eau, réservoirs ou autres) doit être assurée.

Une protection passive contre l'incendie – comme des portes anti-feu (fermées la nuit mais non verrouillées), des parois anti-feu et la subdivision des toits – est toujours utile et limite la propagation du feu. Sur les sites naturels, les coupe feux appartiennent à cette catégorie.



## Chapitre 7 RECRUTEMENT ET SERVICES DU PERSONNEL

### 7.1 COMMISSION DU SITE

Un bien culturel mondial ne peut être sauvé et convenablement entretenu qu'à condition de disposer de personnel qualifié et en nombre suffisant – du niveau politique ou administratif le plus élevé jusqu'aux artisans, responsables du site, gardiens et guides. Il est en outre recommandé de mettre en place, pour chaque site ou groupe de sites appartenant au patrimoine culturel mondial, une commission qui ait un rôle de vigilance. La structure professionnelle et administrative de cette commission du site peut varier selon la situation du pays ou le caractère du site mais il est essentiel qu'elle soit composée de spécialistes de diverses professions (architectes, archéologues, planificateurs, juristes, etc.). De plus, il est dans l'intérêt du site du patrimoine mondial que la commission du site dispose vis-à-vis du gouvernement central d'une autonomie suffisante. La commission du site doit être en contact étroit avec le Comité du patrimoine mondial lequel peut, si nécessaire, offrir son soutien.

- *Le rôle de la commission du site consiste notamment à informer le public sur l'importance du site du patrimoine mondial, que ce soit un monument isolé, un bâtiment historique, un centre-ville, un quartier historique ou un complexe industriel. Son devoir est de se conformer aux chartes et conventions internationales et de les appliquer tout en tenant compte des lois et des usages locaux et nationaux, de déterminer les formes les plus acceptables d'entretien, d'utilisation et de protection du site sous son contrôle et d'en superviser la réalisation.*

Dans le cadre des sites du patrimoine mondial, les intérêts locaux sont souvent contraires aux objectifs nationaux et internationaux. La responsabilité de la commission du site est de concilier les intérêts légitimes des habitants du lieu avec ceux des visiteurs qui se rendent sur le site. Un des problèmes les plus importants est celui du niveau du flux touristique; un tourisme intensif peut troubler la vie de la population locale et provoquer la dégradation, voire la disparition, de sa culture.

## 7.2 PERSONNEL NECESSAIRE A LA GESTION GENERALE

### 7.2.1 Sélection d'experts et de professionnels

La liste des professionnels qui, à divers titres, peuvent être associés à la gestion du patrimoine culturel est longue.

• administrateurs	• documentalistes	• muséologues
• anthropologues	• écologistes	• politiciens
• archéologues	• entomologistes	• sismologues
• architectes	• ethnologues	• sociologues
paysagistes	• experts fonciers	• spécialistes
• architectes en	et immobiliers	en pétrographie
conservation	• gardiens	• spécialistes
• architectes	• géographes	en histoire
• archivistes	• géologues	économique
• artisans	• géomètres	• spécialistes des
• biologistes	• gestionnaires	relevés du
• botanistes	• historiens	patrimoine
• chimistes	• historiens de l'art	• techniciens
• conservateurs	• hydrologues	(de toutes sortes)
de musées	• juristes	• urbanistes
• conservateurs-	• minéralogistes	• vulcanologues
restaurateurs		

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle indique, toutefois, l'éventail des compétences concernées et prouve aux jeunes que le développement du monde de la conservation des biens culturels ouvre des possibilités d'emploi.

□ *Il est essentiel que les concepts qui guideront la pratique soient clairs car les disciplines impliquées sont nombreuses et supposent l'application de compétences manuelles et de connaissances scientifiques, mais également de sensibilité artistique et historique, fruits de la formation culturelle. Sans concepts bien définis, les objectifs de la conservation ne seront pas atteints.*

La sélection de ces experts peut se révéler difficile. Les associations ou institutions professionnelles constituent l'une des sources possibles. Il est souhaitable, le cas échéant, dans une optique de continuité, que les experts soient employés au moins sept ans et au plus douze ans, à moins qu'ils puissent faire état de leur connaissance des nouvelles formes de pensée et des pratiques nouvelles. Comme dans le domaine médical, les experts en conservation devraient être toujours disposés à solliciter l'avis d'un ou deux confrères.

### 7.2.2 Besoins en personnel

Les besoins en personnel doivent être évalués une fois déterminé le volume des tâches à accomplir dans chaque domaine de compétence. La part du budget en salaires doit être établie en fonction de l'expérience locale et du niveau national. Dans certains pays, le niveau des salaires est extrêmement bas et les membres du personnel sont souvent attirés par l'industrie ou le commerce qui offrent des rémunérations supérieures.

- *La commission du site doit établir sa propre échelle de salaires. Les artisans compétents doivent être classés comme techniciens, non pas comme simples ouvriers du bâtiment. Un accord avec l'Etat intéressé en vue de réexaminer, à intervalles réguliers, la part des crédits allouée aux salaires est nécessaire car les besoins peuvent s'accroître et de nouveaux domaines d'activité se développer.*

Il vaut mieux commencer par engager le personnel nécessaire aux postes clés puis, si besoin est, le renforcer. Au départ, le personnel peut être engagé pour une période d'essai, suivie d'un engagement définitif s'il y a lieu.

Il arrive souvent que les gouvernements souhaitent gérer directement le site, pour des raisons de prestige politique et de mécénat, pendant la durée de leur mandat. Cette volonté peut aller à l'encontre des intérêts liés à l'interprétation des valeurs culturelles intrinsèques du site, car dans ses interventions le gouvernement risque de ne pouvoir faire preuve d'autant de sensibilité, flexibilité et rapidité de décision qu'une commission du site régulièrement instituée qui lui serait proche. Il ne s'agit certes pas de nier l'intérêt légitime du gouvernement pour la gestion du site, car c'est lui qui sera responsable de la nomination des membres de la commission du site et de leur renouvellement.

### 7.2.3 Besoins en personnel qualifié

La nécessité de disposer de personnel qualifié devrait être une évidence lorsque l'on considère qu'un site du patrimoine mondial est absolument irremplaçable. Bien que la valeur monétaire ne puisse être tenue pour critère absolu, le coût de la lutte contre la dégradation et la destruction des biens culturels prend toute sa dimension quand on le compare au coût de leur remplacement.

Dans ce domaine, les administrateurs doivent être dûment avertis des forces et des faiblesses des différents types de personnel qui s'occupent de conservation. L'un des aspects de l'administration particulièrement frustrant pour les restaurateurs est constitué par les obstacles auxquels ils se heurtent pour obtenir des produits, même en faible quantité, ou des services spéciaux. Si ces contrôles sont sans doute nécessaires pour des raisons politiques ou économiques lorsqu'il s'agit de montants importants, dans un objectif d'efficacité il serait souhaitable que les restaurateurs puissent effectuer directement ces petits achats, car il n'existe souvent qu'un seul fournisseur au niveau mondial. Cela permettrait non seulement de gagner du temps – un mois, par exemple, au lieu de deux ans – mais également d'éviter les

dégradations qui peuvent se produire dans l'intervalle. Le coût de production des formulaires à remplir pour ces menues dépenses dépasse souvent largement le coût du produit lui-même.

- *Les retards dans la prise de décision sont sources d'inefficacité et coûtent cher car la dégradation du bien culturel se poursuit et généralement s'accélère avec le temps, de façon parfois spectaculaire. La commission du site et le directeur doivent travailler ensemble à limiter les délais administratifs au minimum.*

#### **7.2.4 Le rôle de l'artisanat en conservation**

Le champ des compétences artisanales en conservation va de la simple réparation et maintenance des biens aux interventions les plus compliquées exigeant un savoir-faire hautement spécialisé. Les personnes qui réalisent des tâches aussi spécialisées devraient être classées comme techniciens de la conservation et avoir un statut identique à celui des autres professionnels engagés dans la conservation. Dans de nombreux pays, on ne peut revenir en arrière et recréer artificiellement l'extrême diversification de l'artisanat des dix-huitième et dix-neuvième siècles.

Cependant, de nos jours, un artisan jeune, s'il a suffisamment d'expérience, peut acquérir des compétences supplémentaires qui, avec l'aide de connaissances artistiques et scientifiques jointes à un savoir-faire pratique, lui permettront d'imiter les techniques artisanales du passé ou de les adapter.

- *En fait, la compétence s'acquière avec le temps, l'expérience et la formation. Les conseils de maîtres artisans sont essentiels pour assurer la continuité; des ateliers sur le site peuvent promouvoir un tel enseignement. En conservation, les artisans doivent être initiés à l'histoire de la technologie de leur spécialisation et être capables d'analyser comment un travail historique a été conçu et réalisé. Des échantillons d'artisanat du passé devraient être rassemblés et utilisés comme références (comme cela se fait, par exemple, à Amsterdam aux Pays-Bas et à Torun en Pologne).*

#### **7.2.5 Qualité du travail**

La qualité du travail repose en partie sur un salaire équitable pour une journée de travail réglementaire. Les heures supplémentaires et le travail à la pièce ont donné de mauvais résultats et ne devraient pas servir à augmenter le rendement dans le cadre des sites du patrimoine mondial.

Le travail de qualité dépend d'une bonne formation, d'une continuité dans le travail, de l'estime et du respect du statut du travailleur. Les artisans sont les premiers responsables de la qualité de leur travail. Or, actuellement, l'industrie du bâtiment a, malheureusement, des objectifs différents de ceux du passé et privilégie la quantité au détriment, souvent, d'une utilisation judicieuse des compétences artisanales.

La capacité d'évaluer la qualité du travail est fonction de l'expérience qui ne peut s'obtenir qu'en inspectant de nombreuses constructions de périodes différentes. La commission du site doit examiner l'éventualité de recourir à une main-d'œuvre spécialisée en prévoyant pour le site un projet spécifique et un contrôle budgétaire; il est possible d'obtenir un travail de meilleure qualité à moindre coût.

### 7.3 EXEMPLES DE COMPETENCES DE CONSERVATION

Les professionnels de la conservation associés au traitement de sites du patrimoine mondial sont nombreux, mais quelques observations sur les groupes clés ci-après seront sans doute utiles:

- architectes en conservation et leur équipe de collaborateurs;
- conservateurs-restaurateurs en architecture;
- conservateurs-restaurateurs d'art et d'archéologie;
- spécialistes des relevés du patrimoine.

La plupart des professionnels s'occupant de la conservation architecturale sont habitués au travail d'équipe et au compromis. En outre, ils doivent être familiarisés avec l'histoire et plus particulièrement l'histoire des styles et de la technologie, tout en ayant une bonne compréhension du rôle de l'artisan, de l'historien de l'art et de l'archéologue.

#### 7.3.1 Les architectes en conservation et leur équipe de collaborateurs

Les architectes spécialistes de la conservation – également désignés sous l'appellation d'architectes des monuments historiques ou architectes-conservateurs – doivent posséder une expérience générale et pratique en tant qu'architectes généralistes, une connaissance et une compréhension de la technologie de la construction ancienne, et savoir distinguer la structure originelle d'une construction de ses additions ultérieures. Ils doivent aussi être capables de coordonner le travail des archéologues, des historiens, des techniciens, des planificateurs, des architectes paysagistes, des entrepreneurs, des fournisseurs, des artisans en conservation, des restaurateurs et autres qui peuvent être associés à un projet de conservation.

Dans le processus de conservation d'un bâtiment, l'**architecte en conservation** est le généraliste. Il doit posséder une bonne connaissance de toutes les périodes de l'architecture, associée à une compréhension approfondie de la pratique moderne de la construction, ce qui est essentiel pour l'évaluation et la préservation de la valeur artistique et historique du site, lorsqu'il faut satisfaire également aux exigences du monde contemporain. Il devra entre autres se conformer aux règles et aux pratiques en matière d'urbanisme ou obtenir des dérogations à ces règles lorsqu'elles sont inapplicables et que des principes fondamentaux le justifient. A une connaissance de la technologie du bâtiment, il est essentiel d'ajouter une compréhension de la pathologie des constructions (telles que les causes d'affaissement des fondations, d'écroulement des murs et de pourrissement du bois).

Il est souhaitable que de plus en plus d'**entrepreneurs du bâtiment** se spécialisent dans la réparation et la maintenance et qu'une nouvelle génération de techniciens de la conservation, versés en histoire de la technologie de leur métier, émergent et acquièrent le même statut et le même niveau de rémunération que les architectes. Le rôle des **ingénieurs**, dans toutes les spécialités mais en particulier en ingénierie structurale, est d'une grande importance dans le travail de conservation. Les techniciens doivent être convenablement formés pour comprendre les exigences d'un édifice historique et pouvoir travailler avec les équipes de conservation. Un mauvais traitement (méthodes, matériels) provoque souvent plus de dégâts que la négligence.

### 7.3.2 Conservateurs-restaurateurs en architecture

Les difficultés que rencontrent les architectes en conservation pour trouver des scientifiques capables de comprendre leurs problèmes et pour communiquer efficacement avec eux a conduit l'*American National Conservation Advisory Council* à recommander la reconnaissance officielle d'un niveau plus élevé de spécialisation en conservation architecturale. Les personnes ayant ces responsabilités spécifiques seraient appelées conservateurs-restaurateurs en architecture et auraient un large éventail de compétences plus spécifiques de celles de l'architecte généraliste des monuments historiques.

Les conservateurs-restaurateurs en architecture doivent être formés aux nouvelles technologies et aux méthodes de laboratoires scientifiques appliquées actuellement dans d'autres domaines à la conservation des objets; ils doivent également pouvoir faire appel aux ressources de sous-spécialités de la chimie, comme l'analyse spectrographique, la datation au carbone radioactif, l'analyse de résistivité. Ils doivent savoir utiliser les nouvelles techniques archéologiques d'analyse du site, l'ordinateur pour enregistrer les informations, et la photogrammétrie pour produire des dessins dimensionnels précis et résoudre les problèmes difficiles de relevés. Pour l'instant, ces personnes sont très rares.

### 7.3.3 Conservateurs-restaurateurs d'art et d'archéologie

Dans certains pays, une étude archéologique est obligatoire avant toute intervention, ce qui devrait être la règle pour les sites du patrimoine mondial. Les conservateurs-restaurateurs d'art et d'archéologie doivent avoir de bonnes aptitudes manuelles, une formation en histoire de l'art et une certaine connaissance scientifique mais, surtout, une bonne capacité de discernement. Cette conjonction de compétences est rare, car le système scolaire ne produit pas cet hybride scientifique et littéraire. L'habileté manuelle est essentielle mais un diplôme en histoire de l'art, archéologie ou anthropologie constitue une bonne base de départ. Dans tous les cas, il faudra y ajouter quelque chose.

Les conservateurs-restaurateurs d'art et d'archéologie reçoivent une formation universitaire; bien que cette formation développe leurs aptitudes intellectuelles, elle n'apprend pas à s'acquitter des tâches administratives, à collaborer ou travailler

en équipe. Il serait utile que l'histoire de leur matière soit enseignée; cela leur donnerait le sens de la relativité et leur ferait connaître de nouvelles idées susceptibles d'affecter la planification à long terme dans leur domaine. Il existe quelques cours spécialisés pour conservateurs-restaurateurs; on en trouve la liste dans le répertoire de la formation de l'ICCROM. Il faut une longue formation, comprenant une expérience diversifiée sur le terrain et sur les sites, pour produire un conservateur-restaurateur ayant la richesse de compétences nécessaire. Théorie et diplômes ne sont pas suffisants.

### 7.3.4 Spécialistes des relevés du patrimoine

Les relevés du patrimoine et la documentation constituent aujourd'hui, dans de nombreux pays, une profession spécialisée. Bien que les conservateurs-restaurateurs puissent participer à la réalisation de relevés et de documentation de sites, ainsi qu'à la préparation de rapports d'inspections et d'études, la complexité d'un relevé précis et géré rationnellement a conduit à la nécessité de former des spécialistes des relevés du patrimoine. Ceux-ci doivent pouvoir déchiffrer et comprendre le caractère et les valeurs des sites du patrimoine afin de les documenter convenablement. En outre, ils doivent connaître les normes actuelles de documentation et pouvoir maîtriser les technologies pertinentes, entretenir des rapports avec les centres de documentation et travailler en collaboration étroite avec d'autres conservateurs du patrimoine en fonction d'objectifs communs.

## 7.4 RECRUTEMENT ET CARRIERE

Le recrutement dans l'ensemble du domaine de la conservation intervient souvent après obtention d'un premier diplôme universitaire, mais techniciens et artisans doivent également être admis s'ils ont le potentiel nécessaire. L'enseignement à distance, comme les cours de l'*Open University* au Royaume-Uni, pourrait élargir le nombre des intervenants.

Bien que le travail de conservation à réaliser soit encore vaste et non quantifié (250 années de travail est l'estimation pour un seul musée national), certains conservateurs-restaurateurs n'ont pas de travail faute de crédits tandis que certains travaux n'ont pas lieu parce qu'il n'est pas possible de trouver le conservateur-restaurateur idoine. Cette situation paradoxale tient au fait que les gouvernements (avec quelques exceptions remarquables, comme celle de la Pologne) n'ont pas abordé le problème du financement de la conservation, et que l'on n'a pas développé de plan de carrière pour les conservateurs-restaurateurs. Comme il faut au moins vingt ans pour qu'un service de conservation devienne réellement opérationnel, il est souhaitable de créer une commission nationale, sur le modèle du *United States Advisory Committee for Conservation*, pour orienter une telle démarche. L'ex-Union soviétique avait un plan de carrière intéressant, tant pour les universitaires que pour les artisans dans le domaine de la conservation.

Les conservateurs-restaurateurs doivent être classés au même niveau que les conservateurs de musée et, s'ils s'intéressent à la gestion, devraient avoir la même

possibilité d'occuper des postes de direction; c'est le cas au Royaume-Uni. Le défi que constitue la nécessité de gérer les sites du patrimoine mondial devrait stimuler les Etats parties à ré-examiner toute la question du recrutement et des carrières en matière de conservation. La procédure de recrutement professionnel doit être la même que dans les autres professions. La capacité pratique, l'initiative et l'aptitude à improviser doivent tout particulièrement être prises en compte.

## 7.5 EQUIPEMENTS DE CONSERVATION

La réussite et l'efficacité de la conservation sont conditionnées par l'existence à des degrés variables de différents services et la création de divers postes d'emploi.<sup>1</sup>

Il est nécessaire de créer des **centres de documentation** appropriés, tels que bibliothèques et archives, qui peuvent contenir du matériel et des enregistrements. En outre, il faut disposer d'équipements pour la production d'archives photographiques ou photogrammétriques et de dessins à l'échelle (depuis les dessins à la main jusqu'au CAO et aux techniques d'élaboration d'images). Si les sites les plus vastes ont souvent besoin de leurs propres unités de relevés, on peut aussi avoir recours aux services et aux laboratoires de photogrammétrie centralisés.

Les **installations de conservation** pour la recherche scientifique et le traitement des biens du patrimoine peuvent être classées en catégories selon leur activité et décrites en fonction des tâches spécifiques des professionnels de la conservation qui les utilisent: artisans, restaurateurs, spécialistes en science appliquée et chercheurs.

- **L'atelier artisanal** a peu de fonctions: il peut s'agir par exemple d'encadrement, de matage ou de placage. Un objet n'y entre que pour un traitement spécifique. L'examen se limite à fournir les données préparatoires pour le traitement. Dans ce type d'atelier, une gamme spécifique et limitée de techniques peut être mise en œuvre à la perfection et la productivité peut être élevée. Le type et la qualité des matériaux utilisés sont ceux traditionnellement acceptés dans ce type d'ateliers mais la demande spéciale d'un client peut être traitée, moyennant un tarif supérieur.

En conservation-restauration, c'est souvent la main qui informe le cerveau et, de ce fait, l'habileté manuelle est essentielle, ce qui n'empêche pas la compétence des artisans, fruit d'années de pratique et de répétition, d'être souvent sous-évaluée. Il est bon de rappeler qu'il est plus facile d'acquérir des connaissances scientifiques ou d'apprendre l'histoire de l'art que de parvenir à une spécialisation dans un domaine manuel. **La technologie du passé est inscrite dans les procédures artisanales, et tant que l'on n'en a pas compris toute la raison d'être, il est imprudent de vouloir les changer.**

1 A ce propos, voir R.M. Organ, dans la bibliographie.

- Une **petite unité de conservation-restauration** peut, le cas échéant, fonctionner parfaitement sous la direction d'une personne très compétente, disposant de quelques assistants qui, eux, n'ont pas forcément une véritable formation en conservation. Une série d'objets y seront traités. Des examens seront effectués pour programmer un type de traitement, mais le rôle principal de cette unité sera d'exécuter des interventions basées sur l'expérience. On y utilisera des matériaux testés; des procédures précises seront imposées au personnel qui gère, stocke et expose les objets.
- Une **unité traitant divers objets appartenant à des collections spécifiques** étroitement associées entre elles sera confiée à des conservateurs-restaurateurs ayant l'expérience de chacune des catégories d'objets de ces collections. Dans ce cas, l'examen sera plus complet que celui réalisé dans les unités précédentes, bien que l'expérience montre que, la plupart du temps, l'état d'un objet peut généralement être identifié par un simple examen visuel. A l'occasion, une analyse de laboratoire sera nécessaire pour confirmer ce que l'oeil du restaurateur a vu. Ces unités seront complètement équipées pour une conservation de qualité. Elles peuvent être très productives et élaborer des techniques grâce à l'accumulation d'une longue expérience sur des objets similaires.
- Le **laboratoire de conservation-restauration** est organisé pour examiner en profondeur et en détail les objets non susceptibles d'un traitement de routine. De nouvelles procédures peuvent y être mises au point et des matériaux spéciaux y sont utilisés pour résoudre des problèmes particuliers de conservation. Le personnel de ce laboratoire se compose de personnes ayant reçu une formation en sciences appliquées et sachant utiliser un équipement d'analyse complexe. Le personnel chargé du traitement aura une très grande capacité d'analyse et d'innovation, tout en étant compétent dans un large éventail d'activités. Il n'aura pas obligatoirement une grande expérience de chaque catégorie d'objets et la quantité des objets traités par chacun des employés sera nécessairement limitée par rapport à ceux des unités de base citées plus haut. Pour permettre le traitement de problèmes de conservation-restauration particulièrement difficiles, il est recommandé de créer au moins un laboratoire de ce genre par pays.
- La dernière unité est le reflet de la diversité absolue des examens entrepris par des chercheurs scientifiques, en général d'un niveau post universitaire, dans les **services ultra-équipés des universités** lesquels traitent habituellement des objets de provenance certaine mais n'ayant pas nécessairement une grande valeur artistique. En principe, ces laboratoires ne fonctionnent pas en collaboration avec les collections, mais ils ne pourraient pas continuer sans elles.

C'est le complément scientifique des études d'histoire de l'art. Les scientifiques peuvent parfois travailler sur de petits échantillons provenant de zones pauvres en objets de valeur; dans cette situation, aucun traitement n'est

effectué ni ne devrait l'être, à moins que le scientifique ne comprenne parfaitement la valeur esthétique de l'objet et n'ait les compétences nécessaires. Mais sans les connaissances de base dues à des études approfondies, le restaurateur d'un objet précis peut ne pas disposer des données qui lui permettraient un choix réfléchi des méthodes.

Pour de grands projets impliquant plusieurs années de travail de conservation, il faut trouver un équilibre entre les différentes catégories de personnel. Par exemple, trois ou quatre artisans de la conservation d'un certain niveau peuvent travailler avec un restaurateur d'un niveau supérieur, être conseillés par un chercheur scientifique d'un niveau encore supérieur, l'ensemble étant coordonné par un généraliste, un conservateur ou un architecte par exemple. Ce dernier sera responsable de l'appréciation exacte du nombre de travailleurs nécessaires à chaque niveau. L'efficacité du travail dépendra de cette appréciation: une équipe a besoin d'un chef qui organise et assure le bon équilibre des compétences, le travail dans l'harmonie, et elle doit être motivée par l'émulation plutôt que par la concurrence ou des pratiques restrictives.

## **7.6 GESTION DU PERSONNEL**

Les délégations de pouvoir sont essentielles pour que le personnel puisse, à chaque niveau, prendre les décisions nécessaires et les mettre en application. Toutefois tout employé doit rendre compte à un supérieur, ce qui signifie que l'équipe dirigeante doit être conseillée professionnellement. Les administrateurs ne sont pas formés pour formuler des jugements sur l'environnement, ou des avis techniques et artistiques qui constituent l'essence de la conservation. Un bon directeur doit guider son personnel et permettre à celui-ci d'intervenir sur la prise de décision, ce qui élève le moral et la satisfaction professionnelle, lesquels sont la source d'un travail efficace.

La promotion du personnel doit essentiellement se fonder sur le mérite et l'initiative, car la conservation est – ou devrait être – un domaine en expansion. Une longue durée de service et l'expérience peuvent être récompensées par une augmentation annuelle de salaire (supérieure à l'augmentation du coût de la vie).

### **7.6.1 Services contractuels**

Comme le domaine d'application de la conservation est très vaste et que les compétences professionnelles ou l'équipement utiles ne sont pas toujours disponibles localement, il sera souvent nécessaire de recruter par contrat des experts indépendants. Il est certainement plus économique de confier à l'extérieur des opérations qui exigent un équipement complexe qui peut ne pas resservir, qui ne peut pas être utilisé régulièrement ou qui demande une formation spéciale du personnel. Il peut être également nécessaire de confier certaines tâches à ces experts parce que le personnel est déjà surchargé de travail. Dans ce cas, il faut d'abord

consulter les membres du personnel, faute de quoi ils pourraient se sentir court-circuités et démotivés ou croire que la direction n'a plus confiance en eux (si cela est vrai, il faut aborder franchement le problème).

Il faut une grande habileté pour rédiger un contrat équitable. Une visite préliminaire de l'expert est souhaitable et il faut l'inviter à préparer un dossier. Les missions à l'étranger présentent toujours un problème de communication. Une personne compétente, si possible un ancien participant à un cours ICCROM ou un membre de l'IIC (International Institute for the Conservation of Historic and Artistic Works), de l'ICOM (Conseil international des musées) ou de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), devrait aider d'une part à définir la tâche spécifique que l'expert sera appelé à accomplir, d'autre part à trouver la personne appropriée.

Les honoraires de l'expert sont difficiles à déterminer car les niveaux de rémunération varient énormément d'un pays à l'autre. L'expert doit être rétribué en fonction de son expérience, de ses connaissances et de son temps. La rémunération s'effectue en termes de prestige autant que pécuniaires, la première forme devant prédominer. Il faudra au moins que les frais de l'expert soient couverts. Enfin, il ne lui sera pas demandé de partir toutes affaires cessantes pour une mission mal préparée.

Certains experts travaillent avec des délais très longs et tardent anormalement à déposer leur rapport. C'est pourquoi il convient de réserver un tiers au moins de leur rémunération tant que leur rapport n'est pas remis. Après la réception du rapport, il sera bon d'organiser une rencontre en tête à tête pour en discuter.

### **7.6.2 Niveaux de formation**

Avec le développement récent des philosophies et des nouvelles pratiques en matière de conservation et restauration, la formation et l'éducation de praticiens compétents et de directeurs de projets constituent un élément important dans l'élaboration de politiques de conservation. De nombreux programmes de formation ont été mis en place pendant les années 70 et 80, la plupart en Europe. Toutefois, un grand nombre ont vu le jour également sur d'autres continents.

De nombreux textes internationaux, dont les recommandations de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial, ont souligné l'importance de la formation et de l'éducation. D'autres organismes internationaux ont fourni des crédits à cet effet et il existe également des engagements au niveau international et régional.

L'une des fonctions les plus importantes de l'ICCROM consiste à élaborer et à proposer des programmes de formation internationale dans tous les domaines de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel. En qualité d'organisation intergouvernementale, l'ICCROM collabore avec ses Etats membres en vue de l'élaboration et de la mise en place de programmes de formation dans les différents pays et régions. L'organisation a donc acquis une grande expérience de la formation dans le domaine international et sert de modèle à plusieurs cours nationaux. L'ICCROM a également organisé des rencontres internationales afin de

créer un réseau mondial de contacts pour l'échange d'information et d'expérience dans les divers domaines. Les actes de ces rencontres sont disponibles auprès de l'ICCROM.

Le répertoire international de formation de l'ICCROM, *International Directory on Training in Conservation of Cultural Heritage*, publié en collaboration d'abord avec l'UNESCO et ensuite avec le "Getty Conservation Institute", fournit la liste de tous les cours recensés dans le monde et concernant spécifiquement la conservation, y compris celle des paysages et des jardins. S'il est essentiel que les programmes de formation soient liés à l'infrastructure de l'éducation nationale, ces programmes ne pourraient pas se développer dans l'isolement. L'ICCROM peut fournir à ses Etats membres des conseils sur les enseignants ou collaborer à des cours intensifs sur certains aspects spécifiques de la conservation.

C'est la politique nationale qui devrait donner conscience aux professionnels potentiels (à savoir les architectes, archéologues, historiens de l'art et artisans) de la valeur de leurs propres sites du patrimoine mondial et donc stimuler intérêt et recrutement dans le domaine de la conservation. Toutefois, si les salaires du travail de conservation sont trop inférieurs à ceux du commerce, il sera difficile de retenir les professionnels expérimentés. Lorsque les salaires du service public sont considérés comme trop bas, c'est un avantage d'avoir une commission du site proche du gouvernement qui puisse établir une échelle de salaires propre à retenir le personnel du calibre nécessaire.

En formation, la priorité première doit être de transmettre les principes et l'éthique de la conservation pour que les professionnels disposent de normes permettant d'évaluer les interventions proposées. En deuxième lieu, le rôle du professionnel doit faire l'objet d'une réflexion et, si nécessaire, une formation au travail d'inspection et de rédaction de rapports doit être donnée. En troisième lieu, la nature des matériaux, la technologie traditionnelle ainsi que celle d'aujourd'hui doivent être étudiées en vue de mettre au point la solution appropriée à un projet, avec une attention spéciale pour les techniques et les matériaux traditionnels. Enfin la législation, la documentation et les procédures de planification et d'urbanisme doivent également être étudiées.

## Chapitre 8

# LE PROBLEME DE L'AUTHENTICITE ET LES TRAITEMENTS

### 8.1 OBJECTIF DES TRAITEMENTS

Au cours des deux siècles écoulés, les principes de restauration ont évolué progressivement vers une approche cohérente du traitement et de la gestion des objets. Cela est vrai en particulier pour les collections et les monuments. Toutefois, la gestion d'autres types de biens patrimoniaux, comme les ensembles historiques, les villes ou les paysages historiques, est plus complexe. On pourrait parler plutôt d'une convergence des principes dans les méthodologies, tandis que la recherche, la formation, la coopération technique et l'échange d'expériences de gestion des biens vient renforcer l'expérience accumulée. Les traitements impliquent inévitablement une certaine perte des valeurs du bien culturel, mais cette perte est habituellement justifiée puisque elle permet de préserver l'intégrité fondamentale des biens culturels pour les générations futures.

Le traitement des sites du patrimoine culturel doit être conçu selon les principes suivants:

Il doit être réversible, c'est-à-dire,

- si cela est possible techniquement, utiliser des matériaux dont l'effet soit réversible,
- ne pas faire obstacle à une intervention future au cas où elle se révélerait nécessaire
- ne pas entraver l'accès dans le futur à toute preuve incorporée dans l'objet.

Il doit garantir l'authenticité, c'est-à-dire,

- permettre la conservation du plus grand volume possible de matériel historique existant (authenticité du matériau)
- assurer un équilibre harmonieux entre la conception et l'exécution du projet historique (couleur, ton, texture, forme et échelle),
- ne pas laisser les adjonctions modernes prédominer dans la structure originale mais au contraire en respecter le potentiel archéologique, et
- satisfaire aux critères d'authenticité dans la conception, les matériaux, le travail ou l'environnement et, pour les paysages culturels, dans leurs caractéristiques et leurs composants distinctifs.

### 8.1.1 Préparation

Le traitement des biens du patrimoine culturel est une entreprise complexe qui exige de la compétence dans le domaine des principes et des directives internationales de conservation. Les restaurateurs doivent être parfaitement formés à l'application de méthodes et de procédures appropriées. Chaque projet de conservation doit être étudié et évalué soigneusement et les problèmes qu'il pose résolus selon les besoins identifiés et les conditions socio-culturelles et économiques. Les restaurateurs doivent se méfier des solutions préconçues; enfin l'élaboration d'une stratégie de traitement appropriée doit tenir compte de l'expérience des traitements passés, sur ce même site et sur des sites similaires. Le traitement doit faire l'objet d'un suivi de routine pour en apprécier l'efficacité.

### 8.1.2 Priorités

Le rapport essentiel entre les objectifs de la conservation et les diverses valeurs du bien ainsi que le processus d'évaluation physique vont influencer la formulation des stratégies de traitement. Etant donné que l'objectif primordial de la conservation des sites du patrimoine mondial est le maintien de leur authenticité, il est nécessaire d'établir un ordre de priorités dans les problèmes propres à un bien culturel:

- La première des priorités est d'établir, de sauvegarder et de maintenir les **valeurs culturelles intrinsèques** qui ont conduit à inscrire un certain site sur la Liste du patrimoine mondial.
- Tous les traitements de conservation (c'est-à-dire protection, consolidation ou restauration p. ex.) doivent garantir la protection de l'**authenticité** du site du patrimoine, en prolongeant la durée de son intégrité et en préparant l'interprétation.
- Chaque fois que possible, il faut qu'un bien du patrimoine puisse conserver sa fonction traditionnelle, dans la mesure où son intégrité historique n'a pas à en souffrir. Si cette continuité de fonction n'est pas possible, le bien doit être adapté à une **utilisation appropriée**, dans le cadre d'un plan conçu avec soin, qui tienne compte de sa valeur universelle exceptionnelle et de son rôle éducatif.

A chaque valeur identifiée correspond souvent une démarche différente de traitement. Ces différentes approches sont parfois contradictoires. L'accent mis sur certaines valeurs (nationalistes, éducatives, touristiques, fonctionnelles, économiques ou politiques) peut entraîner un excès de restauration, un développement forcé ou même la destruction de l'authenticité.

- *Un jugement équilibré, fondé sur une échelle des valeurs du bien et une évaluation systématique, est donc essentiel pour l'établissement d'une méthodologie de conservation et d'une stratégie de traitement appropriées.*

La conservation du patrimoine culturel et naturel constitue une partie essentielle de la planification et du développement socio-économique moderne. A ce titre,

elle doit concurrencer d'autres aspects de la planification. Il est essentiel par conséquent, en particulier en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial, de faire une évaluation critique et réaliste de chaque site pris dans son contexte physique, culturel et social. Cette estimation tiendra compte des valeurs culturelles du bien et de la probabilité de mener à bien la conservation, l'intégration et la mise en valeur de ces qualités dans un contexte socio-économique plus large.

### **8.1.3 Définition des méthodes de traitement**

Les stratégies de traitement s'échelonnent de l'entretien périodique, ou de routine, à divers degrés de consolidation, de renforcement, de restauration ou même d'adaptation à une nouvelle utilisation. Le bien-fondé de tout soin particulier doit être justifié par une évaluation critique des valeurs en jeu. Il est nécessaire d'associer les concepts généraux aux interventions spécifiques afin de bien préciser et délimiter les politiques de conservation. La terminologie utilisée pour exprimer chaque type de traitement doit être définie clairement pour que la communication entre ceux qui s'occupent de conservation et ceux qui s'occupent de gestion soit sans équivoque.

La définition des concepts les plus usités en conservation est donnée dans les sections ci-après. Ces définitions ont un caractère indicatif et sont susceptibles d'être discutées.

#### **8.1.3.1 Protection**

Par protection on entend, du point de vue juridique, l'action requise pour assurer les conditions de survie d'un monument, d'un site ou d'un ensemble historique. Ce terme porte également sur la protection physique des sites historiques contre le vol ou le vandalisme ainsi que contre les agressions environnementales et les "empiétements" visuels. Les zones tampons constituent également une protection des ensembles historiques.

La protection juridique, fondée sur la législation et les normes d'aménagement, vise à assurer une défense contre tout traitement dangereux, à fournir des orientations pour une intervention appropriée et à instituer les sanctions correspondantes.

La protection physique comprend l'addition de toits, d'abris, de couvertures, etc. et même l'enlèvement d'un objet en danger pour le mettre en sécurité.

#### **8.1.3.2 Préservation**

La préservation vise à prendre les mesures nécessaires pour conserver le site en l'état. Dans les langues latines, le mot indique une action préventive. Aux Etats-Unis, "*historic preservation*" coïncide avec l'acception britannique du mot "*conservation*" se rapportant aux constructions historiques.

Les mesures de préservation comprennent des inspections périodiques ainsi que l'entretien régulier et habituel, ce qui implique que les réparations nécessaires pour

assurer l'intégrité du bien doivent être effectuées. En pratique, cela signifie que les dommages et les détériorations (comme celles causées par l'eau, les produits chimiques, les insectes, les rongeurs et autres animaux nuisibles, plantes et micro-organismes) doivent être stoppés puis neutralisés une fois découverts.

### 8.1.3.3 Conservation

La conservation est l'*action de maintenir intact ou dans le même état*<sup>1</sup> un bien du patrimoine, de le préserver de la destruction ou du changement, et désigne, par conséquent, l'*intervention effectuée pour en empêcher la dégradation et en prolonger la vie* (Feilden, 1982). Le concept général de conservation implique divers types de traitement visant à sauvegarder les édifices, les sites ou les villes historiques et comprend la maintenance, la réparation, le consolidation, le renforcement.

Dans le cadre des ensembles urbains ou des paysages culturels, la conservation est un élément de la gestion intégrée. Il est donc nécessaire d'accepter un certain changement progressif tout en tenant dûment compte des valeurs et de l'authenticité pour lesquelles ces zones ont été classées zones protégées. Dans la *Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* (Nairobi, 1976), les fonctions sociales et l'utilisation continue ont une importance fondamentale pour la conservation de ces ensembles.

Le terme de conservation est également appliqué au traitement d'éléments bâtis individuels, d'objets de collections et de matériaux. Dans ce contexte, les traitements de conservation se limitent à la protection du matériel original, à son nettoyage et à sa consolidation.

L'objectif premier de la conservation est la préservation de l'authenticité et de l'intégrité du bien culturel.

### 8.1.3.4 Consolidation

La consolidation est l'addition ou l'application matérielle de matériaux adhésifs ou de support à la structure même du bien culturel afin d'assurer la continuité de son existence ou de son intégrité structurelle.

Les traitements de consolidation peuvent avoir un impact négatif si leur réalisation ne se fonde pas sur une claire compréhension des implications matérielles du traitement, à court et à long terme, des risques d'altération de l'objet original ainsi que du principe de réversibilité.

<sup>1</sup> Le *Petit Robert*

Définition du *Petit Larousse 1995, dictionnaire encyclopédique*: "1) Réparation, réfection. Restauration d'un monument 5) Opération ponctuelle qui consiste à sauvegarder et à mettre en valeur des immeubles à conserver."

### 8.1.3.5 Restauration

La restauration a eu plusieurs significations; la définition la plus commune est la *remise en bon état d'un monument historique, d'un bâtiment de style, endommagé ou vétuste*.<sup>2</sup> En Amérique du Nord, le terme est souvent associé à la "period restoration" c'est-à-dire la re-création de la conception esthétique d'un édifice à une période donnée. En Angleterre, la "restoration" a été considérée comme un traitement négatif ou destructif, sous l'influence de John Ruskin, dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Dans les langues latines, "restauration" est souvent utilisé comme terme général appliqué à la conservation, à la remise en bon état du patrimoine culturel bâti.

Aujourd'hui, toutefois, il existe une définition spécifique de la restauration, exprimée dans la Charte de Venise. Le but de la restauration n'est pas seulement de conserver l'intégrité du bien mais également d'en révéler la valeur culturelle et de rendre plus lisible la conception originelle. La restauration est une opération hautement spécialisée fondée sur un processus de critique historique et d'évaluation et ne doit pas se baser sur des conjectures. Le but de la restauration moderne – révéler l'état originel dans les limites du matériel encore existant – diffère sur ce point de la conception ancienne de retour à l'original en reconstruisant une forme perdue. L'expression française "mise en valeur" exprime assez bien cette notion.

### 8.1.3.6 Reconstruction

Reconstruire signifie *construire de nouveau*.<sup>3</sup> Le terme peut être appliqué au travail exécuté avec un matériel moderne ou ancien, ou les deux, en vue de reconstruire des éléments démantelés ou détruits, ou leurs parties. La reconstruction doit être fondée sur une documentation archéologique et architecturale précise et sur des preuves, en aucun cas sur des conjectures.

Bien que la reconstruction puisse se révéler une stratégie appropriée à la suite de calamités (incendie, tremblement de terre ou guerre, par exemple), sa validité est plus douteuse lorsqu'elle vise à améliorer la présentation du site. Le transfert d'un monument ou d'une partie de celui-ci dans un nouveau site demande aussi une reconstruction; ceci peut se justifier lorsqu'il s'agit d'une opération jugée nécessaire pour protéger un bien contre des risques dûs à l'environnement comme les inondations et la pollution. Le déplacement d'un bien hors de son site original "ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient."<sup>4</sup>

2 Le *Petit Robert*

3 Le *Petit Robert*

4 *Charte de Venise*, Art. 7.

### 8.1.3.7 *Anastylose*

L'*anastylose*, qui signifie en grec "restauration" ou "rérection de colonnes", a acquis le sens de "recomposition des parties existantes mais démembrées."<sup>5</sup> On parle en général d'*anastylose* à propos de structures composées d'éléments nettement identifiables, comme la maçonnerie à sec ou le bois,<sup>6</sup> et non pas de structures monolithiques comme un mur de brique avec mortier.

L'*anastylose* est une forme de restauration; elle vise à rendre plus compréhensible visuellement le caractère spatial d'une structure en ruines en lui restituant sa forme originelle, grâce à l'utilisation du matériau d'origine se trouvant sur le site et en bon état. Ce travail doit respecter les mêmes règles que celles de la restauration et se fonder sur des témoignages archéologiques solides. C'est en général la seule forme de reconstruction acceptable sur les sites du patrimoine mondial.

### 8.1.4 *Traitements et architecture*

L'architecture implique l'utilisation de matériaux qui permettent un usage fonctionnel et est soumise aux paramètres de l'environnement. Une construction doit avant tout être une structure viable, capable de résister aux charges statiques et dynamiques. Elle doit également recevoir un aménagement interne approprié à l'utilisation prévue et elle doit être protégée des risques d'incendies, du vandalisme, du vent, des inondations, des tremblements de terre. Outre la nécessité de préserver la structure de la construction, la conservation d'un bien du patrimoine implique également une attention aux problèmes relatifs à la conservation de son site, de son cadre et de son environnement matériel.

□ *Dans la plupart des cas, la conservation préventive doit prévenir la nécessité d'interventions importantes et il a été largement prouvé qu'un bon entretien réduit le coût de la conservation des biens historiques.*

La conservation des biens du patrimoine culturel est un défi culturel important. Ceci est dû en partie à l'échelle et à la complexité des problèmes en jeu et au grand nombre de différentes professions impliquées. Les activités de conservation ne se bornent pas à l'application d'une formule tout faite; elles dépendent au contraire de la compréhension des valeurs du bien du patrimoine.

La politique de conservation implique des interventions à différentes échelles et à différents niveaux d'intensité.

□ *Les actions nécessaires sont déterminées par les conditions matérielles, les causes de détérioration et les prévisions sur l'environnement futur du bien culturel individuel.*

5 *Charte de Venise*, Art. 15 - Fouilles.

6 La définition de l'*anastylose* se réfère principalement à des blocs de pierre (restauration des temples grecs p.ex.) mais peut également concerner des structures en bois (restauration de temples orientaux p. ex.).

S'il est vrai que des symptômes spécifiques et les problèmes qui en découlent doivent être traités, chaque bien doit toujours être considéré comme un tout, en tenant compte d'un éventail complet de facteurs dans la prescription des traitements de préservation.

Les décisions concernant les sites du patrimoine mondial doivent être fondées sur le jugement rationnel d'une équipe pluridisciplinaire. Les objectifs de la Convention servent de référence pour fixer des priorités dans les buts et recommandations et il importe de garder à l'esprit les objectifs ultimes de gestion et les principes généraux d'une bonne pratique de la conservation et de la restauration, à savoir:

- comprendre les objectifs,
- faire comprendre les tâches prescrites,
- en contrôler la réalisation.

Souvenez-vous qu'une politique minimaliste d'intervention se révèle en général être la meilleure pour assurer une conservation efficace et que la meilleure manière de préserver les constructions ou les sites (par opposition aux collections des musées) est de les maintenir en fonction. Le mode originel d'utilisation est généralement préférable, car il n'exige que peu de changements pour l'ensemble de la construction. Lorsque cette solution n'est pas praticable, une nouvelle utilisation qui soit compatible avec la conception et les caractéristiques de la construction ou du site peut être proposée; cette option peut impliquer une mise en valeur ou une modernisation, avec ou sans altération fonctionnelle.

La reconversion du bien du patrimoine pour en permettre une autre utilisation (comme l'aménagement d'un couvent médiéval de Venise pour accueillir une école et un laboratoire de conservation de la pierre ou la transformation d'une grange du dix-huitième siècle en habitation) est quelquefois la seule façon économiquement viable de sauvegarder les caractéristiques historiques et esthétiques et de ramener à la vie contemporaine des constructions et sites historiques selon des normes fonctionnelles et en toute sécurité.

Transformer un bâtiment historique pour en faire un **musée** (par exemple pour exposer des collections ou l'utiliser comme habitation-musée) implique également de lui attribuer une nouvelle destination; cela peut souvent exiger des transformations afin d'accueillir un nombre important de visiteurs tout en garantissant les conditions de sécurité nécessaires et en satisfaisant aux normes prescrites en matière d'air conditionné, d'éclairage, de risques d'incendie, d'accès, de services, etc.

La question des utilisations nouvelles concerne en particulier les zones urbaines dans lesquelles les difficultés sociales et les problèmes économiques relatifs à la gestion et au contrôle de la réhabilitation doivent être résolus. Transformer une ville historique en musée ou l'utiliser comme hôtel ou résidence en changerait évidemment complètement la fonction sociale originelle pour lui donner un

caractère nouveau et différent. Si cette solution peut quelquefois s'avérer raisonnable, conserver ou faire revivre les formes originales de fonctions sociales compatibles doit toutefois avoir la priorité absolue.

### 8.1.5 Traitements et ruines

- *Un site en ruines peut être défini comme une construction qui a perdu sa forme et sa substance originale à tel point que son unité potentielle comme structure fonctionnelle a disparu.*<sup>7</sup>

L'état de ruine peut toutefois avoir une signification et représenter des valeurs culturelles spécifiques. A cause de leur intégrité physique perdue, les ruines historiques sont sujettes à des problèmes de dégradation particuliers et méritent donc un traitement et des soins spéciaux. Même dans le cas de caractéristiques physiques relativement simples, sans éléments ornementaux ou structurels complexes, l'adaptation des traitements de conservation ou restauration et la qualité d'exécution des réparations détermineront la réussite du résultat final.

L'étendue et la localisation de tout nouveau travail doivent être soigneusement examinés car l'effet peut en être déterminant pour le caractère historique du site. Même quand ces interventions ont pour but la stabilisation, la protection ou l'interprétation des ruines, la solution d'une nouvelle construction est souvent controversée et exige une réflexion équilibrée sur les objectifs de la conservation.

- *Le but premier du traitement des ruines du patrimoine mondial est de sauvegarder la substance historique et de la présenter au public.*

L'interprétation et l'évaluation des ruines dépendent de la qualité, de la localisation et de l'étendue des pertes en termes d'intégrité matérielle et structurelle, de la connaissance et d'une documentation fiable des caractéristiques perdues et de la signification culturelle de l'état de ruine dans la définition du monument et de son environnement.

L'*anastylose* ne doit être envisagée que si les éléments originaux existent encore sur le site et que leur état est suffisamment bon et si le travail à entreprendre n'est pas susceptible de déséquilibrer l'ensemble du site et les valeurs du bien du patrimoine. Un site historique et son environnement peuvent constituer un potentiel archéologique important. Par ailleurs, le rapport du site avec le contexte social et économique contemporain peut avoir la priorité sur les valeurs culturelles et justifier par conséquent une adaptation et des traitements en permettant l'utilisation.

Toutefois, il faut être conscient du risque qu'une telle action puisse compromettre son statut de site du patrimoine mondial et même, dans certains cas, en entraîner la perte.

7 "Ce qui reste de ce qu'on a détruit, de ce qui s'est dégradé. Débris d'un édifice ancien ou écroulé."  
Le *Petit Robert*

## 8.2 TRAITEMENT ET AUTHENTICITE

Selon les principes de la *Convention du patrimoine mondial* (art. 4), l'objectif premier de la gestion du bien culturel est de garantir que les valeurs pour lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste soient conservées et présentées de façon appropriée au public. Une stratégie globale de maintenance comprenant des inspections régulières est nécessaire pour parvenir à cet objectif. La désignation du bien comme site du patrimoine mondial accentue les exigences de gestion en raison de l'accroissement du tourisme, qui risque d'en accélérer la dégradation et d'y introduire des activités commerciales qui peuvent être destructrices ou indésirables. Cette inscription peut aussi entraîner des propositions mal conçues de restauration, d'anastylose, voire même de reconstruction, dictées par des mobiles politiques ou commerciaux. Une grande prudence dans la gestion est donc essentielle; on prendra soin que toute action soit attentivement examinée au préalable selon les critères de la Convention.

Selon les *Orientations* de la Convention, un monument ou un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial doit répondre au critère d'authenticité pour ce qui est de sa conception, de ses matériaux, de son exécution et de son environnement.<sup>8</sup> Une stratégie de conservation des valeurs significatives du bien doit être soumise. Il s'en suit que tout traitement qui est programmé pour un monument ou un site de la Liste doit tenir compte de ces critères. Le résumé qui suit décrit brièvement les aspects du bien culturel qui relèvent des différentes formes d'authenticité et les actions de conservation appropriées.

### Authenticité des matériaux:

*Preuve:* Matériaux de construction originaux, stratigraphie historique, preuves et marques laissées par l'impact des phases significatives de l'histoire et par le processus de vieillissement (la patine de l'âge).

*But du traitement:* Respecter les matériaux historiques, distinguer les matériaux nouveaux des matériaux historiques afin de ne pas tromper ou induire en erreur l'observateur; dans les zones ou les villes historiques, on entend par là les structures physiques, la contexture de la zone.

*Mise en œuvre:* Maintenance et conservation de la substance matérielle relative aux périodes de construction. Dans les zones ou les villes historiques, ceci signifie conserver le tissu historique et éviter même de remplacer les structures les plus anciennes dans la mesure où elles représentent la continuité historique de la zone.

8 La question de l'authenticité a été débattue en 1994 à l'occasion d'une réunion sur ce sujet tenue à Nara (Japon). A la suite des échanges de vues, un groupe d'experts a préparé le Document de Nara sur l'authenticité. Voir Annexe B.

### Authenticité de l'exécution:

- Preuve:* Substance et signes de la technologie utilisée lors de la construction et des techniques originelles de traitement des matériaux et structures.
- But du traitement:* Respecter le témoignage du travail original dans les matériaux de construction et les systèmes structuraux.
- Mise en œuvre:* Conservation et maintenance du matériau et des structures originelles, et création d'une harmonie entre les réparations et les éventuelles parties neuves en utilisant une technique d'exécution traditionnelle.

### Authenticité de la conception:

- Preuve:* Éléments ou aspects dans lesquels la conception artistique, architecturale, d'ingénierie ou fonctionnelle du bien et de son environnement sont manifestes (signification et message originels, idée artistique et fonctionnelle, aspect commémoratif). Dans les sites, les zones ou les paysages historiques, ce concept s'appliquera au contexte, plus ou moins large selon les cas.
- But du traitement:* Respecter les intentions conceptuelles de la structure, l'architecture, l'ensemble urbain ou rural originels.
- Mise en œuvre:* Conservation, maintenance, réparation, consolidation, restauration ou anastylose, harmonisation de toute nouvelle construction éventuelle avec les intentions conceptuelles originelles.

### Authenticité de l'environnement:

- Preuve:* Le site ou l'environnement du bien par rapport aux périodes de construction; parc ou jardin historique; paysage historique ou culturel; valeur de paysage urbain; valeur collective.
- But du traitement:* Conserver le bien *in situ*, dans son site original, et maintenir le rapport du site avec son environnement.
- Mise en œuvre:* Contrôle par la planification, mesures d'urbanisme ou d'aménagement du territoire et conservation intégrée.

#### 8.2.1 Traitements et authenticité du matériau

L'authenticité du matériau se juge sur les valeurs découvertes dans la substance physique du **bien originel**. Il faut souligner l'importance de la protection, de la conservation et de la maintenance du tissu originel – qu'il se rapporte à un seul édifice ou à une zone historique.

- *Le but du traitement est de prolonger la durée de vie des matériaux et des structures originels, de les maintenir à leur place d'origine au sein de la construction et sur le site (in situ), de préserver la valeur conférée par les ans et la patine du temps et de garder les traces de son histoire, de son usage ou des changements au cours du temps.*

Le problème de l'authenticité matérielle, dans le cas des plantes et des jardins historiques, est différent parce que les plantes sont des entités vivantes et dynamiques qui ont un cycle naturel de croissance, de décadence et de mort. Il faut donc les remplacer à intervalles plus ou moins longs. Les plantes originelles bien soignées peuvent être maintenues en vie le plus longtemps possible et leur remplacement peut se faire à partir de boutures de la même famille génétique. C'est une façon d'en maintenir l'authenticité. Toutefois, des problèmes de concurrence entre plantes quand elles arrivent à maturité peuvent imposer d'en déplacer certaines.

En fait, dans le cas des jardins, la question à soulever devrait être celle de leur intégrité, de savoir si cette intégrité existe ou non, quelles actions semblent faisables pour maintenir un équilibre satisfaisant par rapport aux caractéristiques historiques du jardin. Une décision importante à prendre en matière de politique de conservation, pour l'ensemble ou certaines parties d'un jardin, est celle de choisir un moment particulier du cycle de croissance comme point de référence ou bien d'accepter que les plantes accomplissent totalement ou en partie leur cycle avant d'être remplacées. Cette décision doit être prise dans le contexte d'un jardin précis. La recherche de l'authenticité doit se référer principalement au dessin du jardin et aux caractéristiques des matériaux non organiques.

**La prévention** consiste, entre autres, à assurer une maintenance régulière et à faire les réparations nécessaires en temps utile, avant tout dégât grave. Il s'agit également de prévoir les risques potentiels et, au moyen d'une planification et d'une intervention directe, de les prévenir. Dans le cas d'une ruine ayant perdu son enveloppe protectrice, la désagrégation et la dégradation s'accroissent; l'action protectrice doit donc comprendre la mise en place d'une couverture ou d'un toit, pour abriter les parties fragiles ou en péril. Ceci doit être réalisé de façon discrète en respectant le caractère du monument et les qualités du site. Une action extrême peut consister à détacher les parties décoratives du monument afin de les conserver dans un musée; cette action doit être considérée comme temporaire et n'est souhaitable que si aucun autre moyen de protection n'est disponible. Elle est, de fait, en contradiction avec le principe de conservation du matériel significatif au plan historique dans son contexte original.

**Remplacement d'éléments originaux.** Une fois que le matériau a été taillé et utilisé dans une construction, il devient historique et lié à la temporalité de l'objet. Bien que la restauration par remplacement des matériaux et des éléments structuraux dégradés diminue l'authenticité matérielle du monument, elle peut être acceptable dans les limites du respect de l'unité potentielle si elle est vitale pour la

survie de la structure originale restante. Si elle est exécutée correctement, avec des matériaux et une technique similaires, le résultat devrait être compatible avec le caractère original de la structure. Le remplacement d'éléments originaux doit être strictement limité dans sa portée et réalisé d'une manière qui ne diminue pas la valeur de la substance originelle.

**Consolidation et renforcement.** Quand la solidité des matériaux ou des éléments structuraux diminue au point que le bien ne peut plus résister aux risques inéluctables, leur consolidation ou leur renforcement sont conseillés. Ce traitement réduira toutefois l'authenticité du bien puisque la substance originale en sera altérée. Il peut y avoir incompatibilité entre les matériaux traditionnels et les produits industriels modernes. L'utilisation de produits industriels modernes pour la consolidation de matériaux de construction traditionnels peut transformer, physiquement ou chimiquement, l'original au point d'entraîner la perte de son authenticité matérielle, même si l'apparence reste la même. De tels traitements ne doivent être décidés qu'après une évaluation critique minutieuse des incidences dans chaque cas. Il ne faut pas oublier non plus que certains traitements, comme les injections ou jointoiements au mortier liquide, peuvent ne pas être réversibles en cas d'échec. Avant d'entreprendre ce genre d'intervention, il faudra trouver un juste équilibre entre la protection et la consolidation en conduisant avec soin l'analyse scientifique du caractère et de l'homogénéité du matériau originel, du contexte environnemental et de la solution proposée. En aucun cas les témoignages historiques ne doivent être détruits.

❑ *L'efficacité du traitement lui-même doit être convenablement testée et son applicabilité au matériau en question doit être **expérimentée pendant une période suffisante** avant une intervention à grande échelle.*

Le test doit être de longue durée, car certains échecs peuvent parfois ne se révéler qu'au bout de dix ou quinze ans. Il est important de conserver une documentation précise sur tous les traitements des monuments historiques ou anciens et d'en contrôler régulièrement le comportement, qui sera consigné dans des rapports. La recherche sur les traitements de conservation doit se référer à de tels documents.

Dans le cas du tissu d'une zone historique, il faut identifier et définir avec soin ce qui doit être conservé pour éviter une perte d'authenticité. La valeur historique des villes ou des habitats traditionnels réside dans leur structure et leur tissu. Par suite, ne conserver que les façades des édifices historiques et en remplacer le tissu par des constructions neuves signifiera une perte d'authenticité et de continuité historique. L'objectif doit être la rénovation conservatrice du tissu originel partout où cela est possible.

### 8.2.2 Traitements et authenticité de l'exécution

L'authenticité de l'exécution est liée à l'authenticité matérielle; son objectif spécifique est de conserver un témoignage de la manière dont la construction a été exécutée. Elle fait appel au potentiel archéologique du bien en tant que témoignage de ces techniques.

❑ *Le but du traitement dans ce cas est de prolonger la vie de tous les matériaux ou éléments qui fournissent des témoignages de l'exécution et de faire en sorte qu'elles ne soient pas falsifiées par des interventions contemporaines.*

**Conservation.** Le meilleur moyen d'apprécier l'authenticité de l'exécution est d'identifier, de documenter et d'analyser la production et le traitement des matériaux et les méthodes de construction au plan historique. Cette recherche fournira les éléments de référence nécessaires à la compatibilité des traitements modernes de conservation.

**Consolidation.** Dans le cas de consolidation ou de renforcement structurels, l'intégrité du système structurel historique doit être respectée et sa forme préservée. Ce n'est qu'en comprenant d'abord comment un édifice historique se comporte dans sa globalité – c'est-à-dire, en tant que "système environnemental structurospatial" (Feilden, 1982) – qu'il est possible d'introduire des techniques nouvelles appropriées, de procéder aux mises au point utiles de l'environnement ou de concevoir des utilisations adaptatives fonctionnelles.

**Maintenance.** La réparation de biens du patrimoine en utilisant des matériaux et un savoir-faire traditionnels et compatibles est de première importance. Toutefois, lorsque les méthodes traditionnelles sont inadéquates, on pourra recourir pour la conservation du bien culturel aux techniques modernes. Ces dernières devront être réversibles, confirmées par l'expérience et appropriées à l'échelle du projet et à son environnement climatique.

Dans le cas de l'**architecture vernaculaire**, souvent faite de matériaux périssables ou vulnérables (roseaux, boue, terre battue, briques crues et bois), le même type de matériaux et de techniques traditionnels doit être utilisé pour la réparation ou la restauration des parties usées ou dégradées. La préservation des idées et des détails de la conception est tout aussi importante que la préservation des matériaux originels. Dans bien des cas, il est conseillé de prendre des mesures provisoires dans l'espoir de la mise au point d'une technique meilleure, en particulier si la consolidation risque de réduire l'intégrité du bien et de compromettre de futurs efforts de conservation.

### 8.2.3 Traitements et authenticité de la conception

L'authenticité de la conception a trait à la conception architecturale, artistique, fonctionnelle et d'ingénierie du monument, site ou paysage et à son cadre. Le caractère commémoratif d'un monument est également lié à l'authenticité de sa conception et dépend de la lisibilité de cette dernière.

- *Le but est de préserver les structures et les matériaux originaux dans lesquels la conception est manifeste et, quand cela est faisable, de réaliser des restaurations ou autres traitements appropriés qui révéleront les valeurs qui peuvent avoir été masquées à la suite d'altérations, de négligence ou de destruction.*

**Stratigraphie historique.** Une restauration visant à la re-création ou à la reconstruction de l'objet sous une forme (un style) qui existait mais s'est perdue présupposerait que le temps est réversible; le résultat ne peut être qu'une œuvre d'imagination, appelée restauration stylistique. Cette démarche implique l'élimination de parties relatives à des périodes spécifiques de l'histoire. Bien que la restauration stylistique ait été considérée comme une pratique acceptable dans le passé, il serait souhaitable que les stratégies contemporaines de restauration se fondent sur l'état du bien au moment présent et tiennent compte, pour toutes les périodes de son histoire, des contributions et additions qui ont de la valeur. Une étude, des relevés et une documentation systématiques sont nécessaires à l'évaluation de l'état physique du bien et de son intégrité en tant que tout et dans ses parties (Brandi, 1963). A propos des jardins ou paysages historiques, le maintien et la gestion rationnelle du matériel végétal historique sont indispensables.

Dans le cas de **phases historiques de développement superposées**, les couches sous-jacentes de la stratigraphie historique du bien peuvent être mises à jour aux fins d'étude et de documentation. Toute mise à jour de phases antérieures doit être discrète et effectuée sans nuire à leur valeur et à leur conservation. L'enlèvement d'éléments représentant les phases historiques du monument "ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant."<sup>9</sup> Ce sont des conditions difficiles à remplir.

La **réintégration** moderne ou le remplissage de parties manquantes (*lacunes*) est généralement acceptable tant que l'unité potentielle existe et fournit une base sérieuse à l'opération. Le traitement des lacunes se fonde sur une évaluation de leur contexte; en outre, elles devraient être comblées sur la base d'éléments factuels. Si la réintégration ne met pas en valeur l'unité potentielle de l'ensemble, ou si les lacunes ne peuvent pas être réintégrées en raison de l'étendue, de la position ou du caractère esthétique des pertes, une telle action est alors inappropriée.<sup>10</sup> Toutefois, si les lacunes peuvent être comblées de manière appropriée, le traitement devrait être effectué selon des directives internationales.<sup>11</sup>

Bien que le but de la réintégration des constructions historiques ou autres biens soit de créer une harmonie avec la conception originelle, en termes de couleurs, de texture et de forme, tout remplacement devrait en même temps pouvoir se distin-

9 *Charte de Venise*, Art. 11.

10 La théorie du traitement des pertes ou *lacunes* des œuvres d'art a été développée à l'Istituto Centrale del Restauro, Rome. Voir Mora, Mora et Philippot (1977) dans la bibliographie.

11 Voir Brandi (1963) dans la bibliographie; la *Charte de Venise*; et les Recommandations de l'UNESCO correspondantes.

guer de l'original, de sorte que la restauration ne soit pas une falsification du témoignage artistique ou historique.<sup>12</sup> En différenciant les éléments nouveaux des anciens, il faudra prendre soin de ne pas exagérer le contraste entre les deux. Il s'agit de pouvoir faire la distinction, pas de souligner la différence entre le nouveau et l'ancien. En outre, l'étendue des parties neuves devrait être limitée par rapport à l'ensemble de la structure originale.

Si les pertes ne peuvent être réintégrées de façon appropriée, ce qui est généralement le cas des structures en ruine où l'unité potentielle du monument est perdue soit faute de témoignages matériels soit du fait de l'importance des dégradations, le but principal du traitement doit être de maintenir les ruines dans l'état dans lequel elles se trouvent. Tout renforcement, toute consolidation doivent se limiter à l'intervention minimum permettant d'assurer la stabilisation du bien, sans compromettre la possibilité d'en apprécier les valeurs esthétiques ou architecturales. L'interprétation de l'histoire de ces sites et des valeurs esthétiques des monuments qui y sont associés devrait alors être entreprise à partir des témoignages disponibles sur le site lui-même; elle peut être présentée sous forme de publications, de maquettes, de fragments ou d'une combinaison de ces moyens, dans une exposition ou un musée du site.

**Anastylose.** Là où il existe encore sur le site des éléments originaux démembrés, on peut considérer l'anastylose comme un traitement acceptable, pourvu qu'il se base sur une preuve fiable de l'emplacement originel de ces éléments. Cela peut contribuer à rendre le sens originel de la conception et la valeur artistique du monument plus clairs aux yeux du public. Il ne faudrait toutefois pas oublier que les éléments désunis gisant sur le sol sont souvent dans un tel état de dégradation qu'ils ont perdu leur forme et ne se prêtent pas à l'anastylose.

Une anastylose précise est difficile à réaliser, comme le confirme l'expérience de nombreux sites importants. Il faudrait donc limiter l'étendue de tels travaux; il faut d'autre part qu'ils soient réversibles et entièrement documentés. Poussée trop loin, l'anastylose peut faire ressembler un site historique à un décor de film et en diminuer la dimension culturelle. La reconstruction à l'aide de matériaux neufs résulte en une construction neuve et se traduit par la perte de l'authenticité historique. Les reconstructions, en particulier étendues, peuvent engendrer des erreurs d'interprétation.

Il y a toutefois des cas où la rénovation s'inscrit dans un processus traditionnel qui a en lui même acquis une signification spéciale. C'est le cas de la redécoration périodique ou de la reconstruction des temples Shintô japonais. Cet type de rénovation cérémoniale n'entre pas dans le concept moderne de restauration. Le but de la restauration est la mise en valeur des monuments, des ensembles ou sites historiques en tant qu'éléments de la société moderne sans réduire leur importance ou leur sens. Cela ne signifie pas aller à l'encontre de traditions culturelles vivantes, si elles se sont maintenues dans leur authenticité dans le contexte social.

---

12 *Charte de Venise*, Art. 12

En ce qui concerne les zones historiques d'une importance spéciale (et en particulier de villes du patrimoine mondial) les priorités doivent être fixées clairement pour assurer la protection et la conservation de l'ensemble de la structure et de l'infrastructure de la zone. Tout changement et toute éventuelle nouvelle construction à réaliser dans le cadre de la rénovation doivent se référer très clairement à la continuité historique et architecturale des zones concernées.

#### 8.2.4 Traitements et authenticité de l'environnement

Il est maintenant reconnu que la conservation du patrimoine culturel, en particulier dans le cas de grandes zones urbaines ou rurales, appartient au domaine général du développement environnemental et culturel. Les stratégies de gestion durable du changement qui respectent le patrimoine culturel imposent d'intégrer les concepts de conservation dans les objectifs économiques et sociaux contemporains dont, notamment, le tourisme.

Les valeurs et les caractéristiques particulières des villes historiques et des habitats ruraux traditionnels devraient donc être considérées dans le contexte plus large de la planification du développement régional ou national. C'est souvent la seule manière de faire en sorte qu'il soit tenu compte de leurs exigences spécifiques, fonctionnelles, sociales et économiques au cours des phases cruciales des procédures de planification. L'authenticité du cadre se reflète dans le rapport entre le bien et son environnement.

La préservation d'un monument *in situ* est une condition de base de la préservation de ces valeurs. Le traitement d'un site affectera l'ensemble du cadre et des conditions qui se sont formées et ont évolué au cours du temps. Un **monument en ruine** a en général acquis une valeur culturelle spécifique et fait partie de son cadre sous forme de ruine. C'est tout particulièrement vrai quand la ruine a acquis une valeur spéciale en tant que partie d'une création plus récente, comme Fountains Abbey, abbaye médiévale en ruines dans le cadre du **jardin paysage** du dix-huitième siècle à Studley Royal. De façon similaire, les restes des anciens monuments de l'antiquité grecque ou romaine, consacrés dans notre culture sous leur forme actuelle de ruines, nécessitent une stricte politique de conservation en tant que ruines. La décision de procéder à une anastylose doit toujours se rapporter au contexte historique et physique et à l'équilibre global du cadre.

Les **paysages** sont par eux-mêmes une question importante. Ainsi le district des lacs en Angleterre, qui a attiré l'attention des poètes et des artistes au cours des siècles. Ou bien le concept japonais de **paysage emprunté**, qui étend les qualités visuelles d'un jardin au delà de ses limites – concept très utilisé en Europe à partir du XVII<sup>e</sup> siècle – et le **paysage culturel**, témoignage d'interaction harmonieuse entre nature et intervention humaine au cours d'une longue période. Comme le paysage culturel est souvent le produit d'un style de vie, auquel il est intimement lié, tout changement de ce style de vie comportera un changement du paysage.

Peut-on conserver tout un style de vie? Il vaut mieux pour le restaurateur penser en termes de conservation de produits significatifs de ce style de vie plutôt que du style de vie lui-même.

Le paysage culturel est donc formé de tout l'environnement qui a été conçu ou construit par l'homme. Certaines zones peuvent être classées comme étant d'intérêt historique spécial, c'est-à-dire "paysages historiques, ethnographiques, associés à l'histoire ou attenant à l'histoire", ou présentant un "intérêt contemporain" (P. Goodchild, IoAAS, *communication personnelle*, 1990). Tout ceci exige de l'attention, une documentation appropriée et une programmation de la protection.<sup>13</sup>

Empiètement et développement commercial envahissant sont les menaces courantes auxquelles doivent faire face les responsables de la gestion de la conservation. En outre, une ré-utilisation bien intentionnée et l'introduction de nouveaux services et d'infrastructures nouvelles peuvent déprécier les monuments originaux et leur cadre significatif. Toute aire de réception, de renseignements ou structure d'exposition nécessite une étude soigneuse afin de garantir l'intégrité du site. Des **zones tampons** de dimension suffisante doivent être créées pour protéger le paysage ou le contexte de la ville historique contre les éléments envahissants qui en diminuent la valeur culturelle. La planification au niveau local et régional doit tenir compte du *genius loci* et du statut de site du patrimoine mondial et veiller à écarter ou contrôler rigoureusement les menaces négatives de tout type.

### 8.3 CONCLUSION

Le patrimoine mondial est un bien fragile et **non renouvelable, irremplaçable**. L'objectif de la sauvegarde des sites du patrimoine mondial est de conserver leur authenticité et les qualités pour lesquelles ils ont été inscrits sur la Liste. Donc, tout traitement doit se baser sur une stratégie d'intervention minimum et prévoir un programme d'entretien de routine et préventif. Le degré d'intervention et les techniques employées dépendent à la fois du bien, de son environnement et des conditions climatiques auxquelles il est exposé.

L'évaluation du bien constituera le cadre qui permettra de classer par ordre de priorité ses qualités significatives, de définir les objectifs de gestion et de préparer les stratégies de présentation. Les documents décrivant les valeurs et les caractéristiques d'un site du patrimoine mondial doivent indiquer clairement au grand public **l'intérêt** et **l'importance** de ce bien.

Le succès du traitement de conservation des sites du patrimoine mondial repose sur un travail efficace d'évaluation. Le traitement varie selon le type de site ou de monument, mais devrait toujours se fonder sur une **analyse critique**. L'examen des qualités particulières pour lesquelles un site du patrimoine mondial a été inscrit sur la Liste est extrêmement important pour la programmation du traitement,

---

13 Le *US National Park Service* élabore actuellement des orientations pour le traitement des paysages historiques.

quelqu'il soit. Par conséquent les priorités de traitement seront décidées en accord avec les recommandations internationales et un programme d'interventions appropriées doit être préparé pour le futur.

Toute proposition de restauration importante du site ou d'anastylose ainsi que les propositions de gestion qui en affectent le cadre doivent être soumises, avant tout engagement, au Comité du patrimoine mondial, pour examen et commentaires. La stratégie fondamentale pour garantir le principe d'**intervention minimum** est de se fonder sur des **inspections régulières** et un **entretien préventif**.

### 8.3.1 Liste récapitulative applicable à la gestion

- ✓ Les valeurs essentielles inhérentes à votre bien du patrimoine mondial ont-elles été suffisamment bien **définies**?
- ✓ Ces valeurs ont-elles été **décrites** clairement dans un document qui est à la **disposition** des habitants et des usagers du site?
- ✓ Les **habitants** et les **usagers** ont-ils bien compris la valeur de leur patrimoine?
- ✓ Est-ce que les **objectifs de conservation du patrimoine mondial** sont pris en compte par les politiques existantes?
- ✓ Les **principes** énoncés dans les conventions et les chartes internationales sont-ils appliqués?
- ✓ Les **priorités** pour le traitement de conservation ont-elles été fixées en fonction des valeurs?
- ✓ En cas de proposition d'utilisation adaptative du bien, l'**authenticité** historique est-elle bien préservée?

## Chapitre 9

# URBANISME ET VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL

### 9.1 INTRODUCTION

#### 9.1.1 Valeurs des villes historiques

Un centre urbain historique bien préservé présente de nombreux avantages pour ses habitants. Il est intime, à l'échelle humaine et souvent riche en activités variées; par rapport à certaines villes récentes, il peut se révéler extrêmement bien adapté à un usage résidentiel, aux fonctions de certaines administrations, à l'implantation de services convenablement dimensionnés, de commerces et de lieux récréatifs. Habituellement la ville est centrée autour de quelques monuments clés, tels que la cathédrale ou la mosquée, le château ou l'hôtel de ville et la place du marché. Pour le piéton, les rues, les allées, voire même les canaux et les ponts, sont dotés de nombreuses qualités indéfinissables et tous ces espaces urbains se conjuguent dans une dramatisation visuelle par la création d'une sensation de compression, d'expansion, de surprise et par un choix attentif de l'emplacement de magnifiques éléments architecturaux. Les différentes perspectives sur les édifices principaux fournissent des points de repère rassurants. Les habitants qui connaissent le passé des lieux auront l'impression enrichissante de participer à son histoire, avec un sens de continuité et d'identité. Certains monuments clés sont symboliques; sans eux, l'endroit ne serait plus le même.

Dans une ville historique, la substance et le potentiel archéologique qui incarnent les valeurs historiques et l'authenticité matérielle se trouvent dans les structures de l'ensemble des constructions et dans les infrastructures. Souvent une grande partie du tissu urbain peut être formée de simples constructions sans valeur artistique particulière, constitutives d'une architecture vernaculaire anonyme, reliées par des places ouvertes, des allées, des rues et des parcs. Ce sont ces structures et ces espaces urbains dans lesquels la vie de la ville s'est déroulée qui distinguent le concept de ville historique d'un groupe de monuments. Puisque les démolir ou les abandonner priverait la ville de son essence, il faut prévoir à leur égard une politique de traitement.

- *La valeur d'une ville historique est représentée par le témoignage matériel de ses pierres et de ses structures et se trouve souvent sous la surface visible de celles-ci. Cette stratigraphie historique – la preuve et les marques des changements d'utilisation au cours du temps, ainsi que les rapports et la continuité qui font d'une construction individuelle un élément du contexte urbain – constitue la base sur laquelle élaborer les critères de sa conservation.*

A Rome, les vestiges d'anciennes structures de la ville antique sont repérables dans des structures, pour le reste, d'aspect ordinaire. Les villes historiques du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord montrent par ailleurs comment les constructions individuelles forment la continuité d'un schéma urbain constitué de quartiers résidentiels avec services et espaces publics et de zones commerciales avec leurs activités telles que les souks ou les bazars. Le tissu urbain de villes dont la construction s'est étendue sur une longue période se compose d'éléments et de fonctions qui sont étroitement associés et imbriqués.

L'authenticité du projet s'exprime par un certain nombre d'aspects différents dans une ville historique. On en trouve l'expression dans la conception globale du plan de la ville ainsi que dans l'organisation architecturale, artistique, technique et fonctionnelle des constructions individuelles, dans leur relation l'une par rapport à l'autre et dans leur implantation.

□ *L'harmonie créée par les matériaux et les techniques traditionnels de construction fait partie de cette authenticité et il importe de la respecter.*

Les couleurs traditionnelles basées sur les pigments naturels ou les peintures à la chaux doivent continuer à être utilisées. En outre, il faut respecter le tissu et l'échelle de la ville et éviter de nouvelles intrusions. C'est le génie du lieu, c'est-à-dire le caractère particulier d'un endroit, qui le rend unique et lui donne sa qualité spécifique.

□ *Une ville historique est un organisme multifonctionnel avec des activités résidentielles, sociales, politiques et économiques. Puisque c'est l'essence d'un organisme urbain, le secteur historique doit être bien défini et ces aspects convenablement analysés et gérés.*

Dans un secteur historique, la maintenance et la préservation de tous les édifices et de leurs fonctions sociales sont fondamentales pour la continuité de la ville en tant qu'entité urbaine. Afin d'éviter le risque de dégradation structurelle et économique, il faut que le plan de conservation prévoit des inspections régulières conduites par des architectes-conservateurs. Le plan doit aussi tenir compte du fait que les villes historiques font partie d'un cadre plus large, à savoir leur environnement; la seule manière d'assurer véritablement leur sauvegarde est d'élargir la planification à tout ce contexte.

### **9.1.2 Menaces pesant sur les villes historiques**

Aujourd'hui l'intégrité et les fonctions traditionnelles des villes historiques sont souvent menacées, en particulier dans les pays en voie de développement. Il est possible de citer de nombreuses causes de dégradation :

- la croissance démographique et le phénomène mondial de migration des zones rurales vers les zones urbaines, qui provoque des changements sociaux et la dégradation du centre historique, avec des palais transformés en commerces et des logements souvent surpeuplés et insalubres;

- l'utilisation croissante des moyens de transport privé, leur pénétration dans des zones qui n'ont jamais été prévues à cet usage, ce qui provoque la pollution atmosphérique et des vibrations destructrices;
- la construction de tours qui asphyxient les centres urbains historiques en modifiant le microclimat;
- le bouleversement des méthodes et de l'échelle des opérations industrielles et commerciales, qui affecte les fonctions économiques des zones historiques;
- le passage de la production artisanale à la production de masse qui nécessite des édifices plus vastes et, par conséquent, entraîne une augmentation de la circulation qui engorge les zones historiques;
- l'introduction de fonctions et de services modernes pour remplacer les infrastructures traditionnelles, au risque de faire double emploi;
- le manque d'entretien des édifices anciens et la méconnaissance de leur valeur culturelle et fonctionnelle, ce qui augmente les risques de dégradation et d'écroulement.

Les urbanistes modernes ont souvent mal apprécié la valeur culturelle des centres historiques et la tolérance inconditionnelle de la libre circulation de véhicules motorisés a, dans bien des cas, amené à construire de large voies rectilignes traversant des centres historiques fragiles, en détruisant leur dimension humaine, la structure traditionnelle raffinée du tissu urbain et des rues étroites et sinueuses ainsi que le rapport entre les espaces publics et privés. L'implantation sauvage d'immeubles modernes dépourvus de racines culturelles et mal insérés dans l'environnement est également dommageable pour les centres historiques.

Il est possible de revivifier les zones historiques en déclin pour en faire des centres d'attraction pour toutes les catégories sociales en y rétablissant un mélange d'activités résidentielles, commerciales, de petite industrie et de loisirs. La gestion de ces centres urbains doit viser à créer l'harmonie, éviter les utilisations indésirables et maintenir l'échelle actuelle des édifices ainsi que leur valeur fonctionnelle et culturelle. Cette méthodologie est appelée *conservation intégrée*.

## 9.2 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'URBANISME

Dans toutes les études d'urbanisme concernant les centres historiques, il est essentiel de déterminer avec précision les objectifs avant la mise au point des solutions. Il n'y a pas de modèles universels car les techniques sont liées aux ressources professionnelles, aux politiques d'aménagement urbain et aux politiques sociales propres à chaque centre historique.

- *Dans les villes du patrimoine mondial, la conservation du tissu urbain en l'utilisant de façon rationnelle est l'objectif premier.*

À l'échelle urbaine, la conservation intéresse non seulement les valeurs culturelles et historiques mais aussi leurs implications économiques et sociales. La ville

historique soulève des problèmes de conservation issus davantage de l'approche politique et économique que des aspects purement matériels. La ville est le produit de plusieurs périodes historiques et de rapports sociaux, culturels, anthropologiques, géographiques et économiques spécifiques.

- *Le centre historique est l'une des composantes d'un ensemble plus vaste et devrait être étudié en tant que partie de la dynamique de la réalité contemporaine et non comme un objet statique de contemplation et d'attrait pour les touristes.*

Historiquement, la richesse produite dans une ville était investie dans les lieux de culte, les monuments, les demeures, les jardins, etc. Aujourd'hui se pose le problème d'un contrôle raisonnable de la richesse continue qui peut être engendrée dans une ville où l'utilisation privée doit parfois se transformer en usage collectif. Les actions visant à promouvoir la conservation dépendent donc d'instruments politiques dynamiques plutôt que de moyens statistiques ou techniques. C'est pourquoi la programmation de l'utilisation sociale et économique de la ville et de sa région est de la plus haute importance.

### 9.2.1 Conservation intégrée

- *La conservation intégrée implique de concilier les impératifs de la conservation et les objectifs de l'urbanisme, c'est-à-dire de considérer la valeur et l'intérêt du tissu historique existant au même titre que les autres facteurs de la politique d'urbanisme en général.*

Etant donné que les villes du patrimoine mondial sont reconnues pour leur "valeur universelle exceptionnelle", il est essentiel d'assurer une préservation adéquate de leur authenticité et de leur valeur culturelle. La conservation intégrée implique la conservation et la rénovation des constructions et des ensembles historiques ainsi que la création de services publics qui respectent les critères selon lesquels ces zones ont été construites. En général, pour réussir à long terme, ce processus doit être réalisé en collaboration avec les habitants, en utilisant les outils offerts par la législation et les normes en matière d'urbanisme.

- *La base de toute planification et de toute intervention sur un tissu urbain existant est la connaissance et la compréhension de la structure concernée, compte tenu non seulement de son histoire mais également de son état actuel.*
- *La planification de la conservation doit avoir pour point de départ une étude et une analyse minutieuses de la trame historique de la ville.*

Il est possible d'appréhender les constructions récentes à partir des normes sur lesquelles elles ont été bâties. Une structure plus ancienne est en général plus difficile à comprendre et doit donc être soigneusement étudiée pour en déterminer les critères et la technologie de construction. La meilleure façon de procéder à cette lecture de la structure passe par une analyse systématique de la typologie architecturale, structurale et fonctionnelle de ces édifices et des secteurs urbains où ils se

trouvent. Ce devrait être le fondement de la programmation de la conservation, laquelle vise à optimiser l'utilisation du potentiel des zones historiques.

- *L'analyse de la structure urbaine historique et des transformations modernes peut être facilitée par une étude comparative du cadastre actuel et des documents correspondants datant des périodes historiques précédentes.*

Lois et coutumes ont varié au cours des différentes époques historiques pour des raisons techniques, sociales, politiques ou économiques spécifiques. L'identification de ces raisons et de leurs modes d'action (par l'étude de manuels contemporains par ex.) aidera à comprendre la logique de l'édification et de l'implantation des constructions, ainsi que de la conception des espaces publics.

Par conséquent, il est possible d'identifier les structures et les espaces historiques existant actuellement ainsi que les démolitions et les ajouts modernes. Ce type d'analyse servira à la définition physique des zones d'importance historique présentes et des éventuelles zones tampons ainsi qu'à la préparation de normes d'urbanisme pour les conserver convenablement.

L'étude des forces de croissance dans l'économie de zones urbaines considérées globalement pourrait contribuer à assurer l'auto-conservation des zones historiques. Il appartient aux planificateurs d'en contrôler le développement en évitant que de grands immeubles envahissants, la densité néfaste de la circulation et des fonctions disproportionnées ne viennent rompre l'équilibre de la ville. Les grands immeubles de bureaux doivent être implantés hors du centre historique; même les châteaux d'eau, les édifices industriels et certains services peuvent avoir un effet négatif s'ils ne sont pas implantés judicieusement.

- *Les besoins en transports doivent être analysés avec soin en fonction de la capacité des zones historiques à absorber la circulation des piétons et des véhicules.*

Certaines zones historiques sont conçues de manière à former une barrière naturelle à la circulation (rues étroites ou escaliers). Dans tous les cas, il faudra répondre aux exigences de la circulation automobile en fonction des besoins essentiels des zones spécifiques. La circulation des véhicules lourds doit être interdite car elle rend la vie insupportable aux habitants et accélère la dégradation des constructions historiques. Tout en garantissant le minimum de circulation locale nécessaire, il vaudrait mieux détourner le trafic par des dérivations ou des ceintures périphériques avec des voies d'accès à certains secteurs de la ville historique.

La proposition de l'UNESCO pour la conservation de la vieille ville d'Alep (Bianca *et al.*, 1980) recense toutes ces menaces et suggère un plan de base et des recommandations aux fins d'études complémentaires. Citons une des remarques les plus significatives:

Certaines caractéristiques fondamentales des structures islamiques comme la disposition introvertie de son architecture, l'intégration de

constructions individuelles dans des groupes plus grands, l'homogénéité de la texture urbaine et le caractère particulier du réseau piétonnier n'ont pas été pris en considération [dans les plans précédents]. Les contraintes spécifiques de la vieille ville en termes d'échelle et de typologie architecturale ne permettent qu'une quantité limitée d'activités directement associées à la circulation des véhicules.

De nombreuses zones historiques, dont même des villes du patrimoine mondial, sont délabrées, se composant de zones en état de quasi abandon et de logements sans véritable infrastructure; leurs problèmes de circulation illustrent l'antagonisme entre les exigences des piétons et celles des véhicules. En raison de leur longue histoire, elles présentent souvent des systèmes complexes de division des propriétés. Il peut aussi exister des problèmes économiques et, si l'intérêt du site est supérieur à la valeur attribuée au tissu urbain, elles peuvent être menacées par un réaménagement. La conservation intégrée de ces centres requiert le rassemblement de toutes les forces politiques et techniques et la mise en commun des compétences des archéologues, des ethnologues, des sociologues et des historiens avec celles des architectes et des ingénieurs, dans le cadre d'une collaboration interdisciplinaire et sous la direction d'un urbaniste qualifié, ouvert à la conservation.

### 9.2.2 Contrôle du changement

□ *L'un des objets de la conservation urbaine est de contrôler le rythme de changement du système urbain. Il nous faut donc comprendre les forces vitales de ce système et les causes potentielles de sa décadence.*

Le tissu urbain tend à durer longtemps en raison de la relative résistance des matériaux de construction. En revanche, les activités humaines que cette trame urbaine doit accueillir changent beaucoup plus rapidement (comme le niveau de vie, la dimension des familles, les modes de production, les nouveautés induites par la technologie comme l'automobile et la télévision, les déplacements dûs à la guerre ou à une catastrophe naturelle). Avec le temps, apparaît un risque de conflits lié à la vétusté, réelle ou apparente, des constructions et des infrastructures. Si les précautions nécessaires ne sont pas prises, ces facteurs peuvent entraîner un dysfonctionnement de la planification qui dégradera encore plus les structures existantes.

Il y a deux grandes formes de vétusté:

- la vétusté physico-structurelle ou fonctionnelle
- celle liée au lieu ou à l'environnement, provoquée par le bruit, la circulation ou la pollution atmosphérique.

Le dysfonctionnement de la planification est une maladie économique, causée par l'absence de décision ou par l'échec de tentatives trop ambitieuses d'accélérer la modernisation. Il peut également être provoqué par l'absence de plan en cas de catastrophes dans les zones sismiques ou sujettes aux inondations. En partant d'une

analyse typologique fonctionnelle bien conçue et d'un programme de rénovation, la conservation urbaine devrait pouvoir gérer ces changements, atténuer les conflits et promouvoir l'amélioration progressive des zones à l'abandon. De plus, l'expérience prouve que les interventions minimum, sur les secteurs névralgiques, effectuées en temps utile, sont les plus utiles à la collectivité.

Les systèmes locaux et régionaux de villes et villages ont évolué au cours des siècles sous l'effet de forces au sein desquelles les entrepreneurs et les propriétaires fonciers du secteur public ou privé disposaient d'un pouvoir de décision. Dans la plupart des collectivités, à l'heure actuelle, cette intervention est soumise à des normes gouvernementales ou locales qui imposent certaines limites. Dans le passé, l'utilisation de technologies et de styles de construction homogènes créait une harmonie; en outre, l'échelle des opérations était limitée. Ce n'est qu'au vingtième siècle que l'urbanisme et l'aménagement du territoire ont été introduits comme moyen de résoudre l'antagonisme entre les forces débridées, autocentrées du marché et les buts et objectifs communautaires.

L'aménagement urbain est devenu une fonction gouvernementale, avec une législation, une structure administrative et des instruments financiers qui lui sont propres. Cette fonction comprend, généralement, la préparation du plan, sa réalisation et son contrôle. Les procédures varient évidemment selon les pays et avec le temps; elles doivent être conçues en fonction de la culture et des habitudes de chaque pays ainsi que des ressources professionnelles qui y sont disponibles. Ce serait une erreur que de transposer des systèmes tout prêts, car ils peuvent ne correspondre ni aux besoins ni aux désirs des personnes concernées. Les villes du patrimoine mondial doivent être des lieux dans lesquels les gens habitent, travaillent et profitent de leur temps de loisirs; ce ne sont pas des musées.

### **9.3 PROCEDURE DE PLANIFICATION**

Malgré la différence entre la planification de l'aménagement en général et celle des zones caractérisées par des valeurs culturelles spécifiques, on peut identifier un modèle de planification urbaine qui a été adopté partout dans le monde, avec des adaptations plus ou moins importantes:

- identification de la situation actuelle;
- prévision de l'évolution de la situation sans intervention;
- formulation des options futures qui pourraient se concevoir avec une politique d'intervention;
- étude de faisabilité et analyse des avantages de ces options;
- élaboration détaillée des options sélectionnées;
- formulation d'un programme de réalisation des options et des moyens nécessaires – juridiques, administratifs, financiers, etc.;
- révision de ces options, à la lumière de l'expérience, après leur mise en œuvre; cela exige un suivi régulier de la situation.

Le plan directeur d'urbanisme typique se compose de deux éléments de base. Le premier est le profil actuel et futur des utilisateurs de la zone concernée (c'est-à-dire de ceux qui y résident ou l'utilisent dans le cadre de leurs activités ordinaires). Le second consiste à leur fournir un modèle approprié d'utilisation diversifiée des sols pour ces activités, notamment industrie, centres commerciaux et écoles, qui puisse générer un développement physique rationnel.

Dans le cas de villes historiques du patrimoine mondial, les techniques habituelles d'urbanisme – études des tendances démographiques, des mouvements de population, de la circulation et des transports (y compris l'augmentation du nombre de voitures par habitant) et propositions visant l'implantation d'activités, l'aménagement de l'espace pour de nouvelles extensions et l'amélioration de la circulation automobile, etc. – sont souvent trop rigides et généralement inadéquates.

Le concept de zonage – la limitation d'une zone à une catégorie précise d'utilisateurs – nuit à la richesse culturelle et à la diversité sociale d'un centre historique prospère. Les statistiques basées sur le zonage fournissent des informations trop générales pour être adaptées à la spécificité de chaque propriété. L'application de normes sans véritable examen de la réalité historique existante comporte également un risque de destruction du tissu urbain existant.

Les problèmes sociaux des zones historiques doivent faire l'objet d'une étude complète en utilisant une méthodologie appropriée au contexte local. Le mode de propriété et les conséquences des traditions et des pratiques juridiques de chaque Etat exigent une analyse attentive. Si ces éléments ou les effets qu'ils entraînent sont incompatibles avec une gestion efficace, il sera sans doute nécessaire d'introduire graduellement des changements, éventuellement par une intervention législative. L'enseignement et la formation sont, dans ce domaine, des facteurs importants.

La planification nationale ou régionale peut avoir une incidence cruciale sur les sites du patrimoine mondial. Les plans doivent être étudiés soigneusement; toute modification considérée nécessaire à la gestion de la conservation doit être suggérée en temps utile. Les dangers proviennent en général des projets de nouvelles routes, de l'implantation d'industries et de l'émission de gaz polluants. La conservation d'un site du patrimoine mondial doit être une priorité absolue, à tous les niveaux de la politique d'aménagement, depuis le plan directeur communal jusqu'aux stratégies régionales et nationales.

□ *Par bien des aspects, les problèmes rencontrés par les villes du patrimoine mondial sont liés à des questions environnementales plus générales et à la maîtrise du développement.*

Ces questions ont été clairement évoquées en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (Nations Unies, 1987) et dans la Déclaration de Tokyo, publiée dans ce même rapport. Alors que ces

documents constatent que la pauvreté est un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement, ils soulignent par ailleurs la nécessité d'une collaboration internationale pour changer la qualité de la croissance tout en préservant et valorisant la base de ressources. Cela implique une réorientation de la technologie, la gestion des facteurs de risques ainsi que l'intégration des préoccupations environnementales et des aspects économiques dans le processus de décision. En termes de patrimoine culturel, cette nouvelle approche renforcera la demande de **planification de la conservation intégrée**, avec une gestion réaliste, et de **mise en valeur durable** de nos ressources culturelles existantes.

Les autorités locales et nationales ont souvent des opinions divergentes sur les objectifs des politiques d'aménagement. La seule solution est de partir d'une analyse systématique de la situation existante pour déterminer avec exactitude l'état et les conditions des villes.

### 9.3.1 Inspections et enquêtes

□ *Le plan d'urbanisme doit analyser le potentiel du tissu urbain existant. Une inspection détaillée de toute la structure historique restante donnera aux concepteurs du plan la possibilité de procéder à une planification réaliste en utilisant au mieux les ressources culturelles.*

La gestion des secteurs urbains historiques se distingue de l'urbanisme conventionnel par le fait que des inspections ont lieu à intervalles réguliers. En sachant exactement ce qu'il y a et en disposant d'un relevé complet, on peut recenser les biens archéologiques; il arrive que des constructions apparemment sans intérêt cachent des structures importantes, dignes d'être restaurées.

Il y a bien des façons d'organiser des inspections régulières. Si l'on ne dispose pas de compétences suffisantes au niveau local, la commission du site peut approuver une liste d'architectes et préparer des directives de procédure. Selon les circonstances, il serait utile pour le site que la commission subventionne ou couvre le coût total de ces travaux. Les propriétaires des biens doivent être disposés à en permettre l'accès, mais ils le feront plus volontiers s'ils reçoivent copie du rapport sur leur propriété et prennent conscience que des inspections régulières réduisent à long terme le coût d'entretien de leur bien.

### 9.3.2 Mise en œuvre

Dans de nombreux pays, les procédures de planification en matière d'aménagement et d'urbanisme fonctionnent du haut vers le bas: de la capitale vers la région, du département vers la ville; il peut en être de même dans les cas où la responsabilité première a été confiée individuellement aux communes. Les autorités compétentes pour la mise en œuvre guideront, influenceront ou contrôleront les actions des organismes tant de développement et de conservation que de rénovation. L'organisme de planification peut se voir confier des attributions particulières dans certains secteurs, comme l'implantation d'infrastructures – telles que l'alimentation en eau, les égouts, l'électricité, les routes, les parkings et le logement

– et la conservation des bâtiments et des centres historiques. L'exercice de ces compétences sera nécessairement une activité continue, qui commencera dès la préparation du plan d'urbanisme. Un contrôle et une révision périodiques du plan seront également prévus.

- ❑ *Le planificateur en matière de conservation tend à travailler en amont, en évaluant la valeur d'un objet, d'un site ou d'un centre historique; il se documente d'abord sur son histoire et son état actuel, puis propose l'intervention minimum nécessaire pour éviter la dégradation.*
- ❑ *La dégradation peut avoir des causes économiques et culturelles autant que physiques. La conservation ne peut que retarder la dégradation provoquée par des causes physiques mais, en favorisant la sensibilisation du public à la valeur du site, elle peut changer les comportements culturels et, avec l'aide de la planification, éliminer les causes économiques de dégradation.*

L'urbanisme appliqué à la conservation est particulièrement important en ce qui concerne la réhabilitation des centres historiques. Toutefois, même des pays qui ont des programmes sophistiqués d'urbanisme ne tiennent souvent pas compte de la situation réelle du patrimoine culturel et de sa capacité à accueillir des utilisations alternatives. (La réhabilitation est une nécessité économique dans la plupart des zones historiques; il en sera question plus loin.)

- ❑ *Le planificateur doit respecter non seulement les constructions et les espaces historiques mais également les éléments immatériels du patrimoine culturel qui expriment les valeurs de la communauté ou reflètent la vie des gens. L'objectif de son action doit être de faire en sorte que le changement programmé évite, dans la mesure du possible, l'éclatement des structures de la communauté traditionnelle et contemporaine. S'il est impossible de figer la vie des gens dans le temps, il est souhaitable de faciliter le changement en respectant les choix des personnes concernées.*

### **9.3.3 Les tâches du personnel**

La politique d'urbanisme, quand elle est conduite correctement et précédée de toutes les études nécessaires, exige beaucoup du personnel professionnel. Tous les pays ne disposent pas des professionnels nécessaires pour organiser un système d'aménagement sophistiqué qui respecte les besoins de la population. En fait, l'urbanisme tend à être si compliqué que le profane renonce souvent à essayer d'en comprendre les procédures et la logique; les longs retards dans les prises de décision ne simplifient pas les choses.

L'un des objectifs de la conservation urbanistique doit être de créer un système de communication avec les propriétaires et de leur donner des orientations pour l'entretien de leur bien. Cette possibilité peut être étendue par la délimitation de zones de conservation et la nomination d'un architecte-urbaniste, avec un adjoint, pour gérer cette politique. Cette méthode, bien qu'imparfaite, offre un moyen rapide de commencer à protéger les sites dans les pays en voie de développement.

### 9.3.4 Rapport et plan de conservation

La prochaine étape de la procédure de conservation urbanistique est la préparation, par des experts-conseils indépendants, d'un rapport sur la conservation du centre historique. Ce rapport comprend à la fois une recherche d'archives et une série d'enquêtes physiques. Les résultats devront être réunis et illustrés à l'aide de cartes à l'échelle adéquate.<sup>1</sup> Le plan de conservation et les normes de réalisation seront basés sur ce rapport, en tenant compte de la réglementation en vigueur, et seront réalisés en consultation avec les propriétaires. Une série de directives ou de manuels seront utiles pour fournir aux propriétaires des informations sur les questions techniques.

Le rapport et le plan se composeront d'études et de documents, à savoir:

- **Cartes:** les cartes de base montrant la ville dans son ensemble et le centre historique en particulier.
- **Propriété:** cartes indiquant la structure de la propriété et l'utilisation actuelle des édifices historiques.
- **Histoire:** illustration du développement général historique de l'ensemble de la zone urbaine, et en particulier du centre. Une étude indiquant l'âge et les phases de l'histoire des monuments existants sera préparée.
- **Typologie:** (a) études de la typologie architecturale, structurelle et fonctionnelle des immeubles; (b) typologie des espaces libres publics et privés; (c) analyse du paysage urbain et de la campagne.
- **Condition actuelle:** une étude de l'état des propriétés historiques individuelles et de l'infrastructure et des services dans les zones de conservation respectives.
- **Plan de conservation:** il se compose d'une carte pour définir la politique de conservation proposée et les degrés d'intervention, ainsi que des normes et de la réglementation pour l'exécution.

**Cartes et mode de propriété:** Une série de cartes est nécessaire comme base de travail, montrant l'ensemble de la ville et les zones historiques à une échelle qui permette de distinguer les propriétés individuelles et leurs limites (1/500 ou 1/1250). Il faut une carte qui indique la nature des biens et leur destination (privée, sociale, commerciale, industrielle, religieuse, etc.); cette carte peut associer efficacement des informations cadastrales et les données de relevés grâce à une coopération avec les autorités locales. Il est utile de confronter le mode de propriété actuel à une époque antérieure afin d'analyser l'impact du développement moderne. Dans une phase plus avancée, il peut être souhaitable de dresser des cartes faisant apparaître le plan cadastral. L'étude doit également fournir des informations sur les réseaux d'infrastructure et les conditions géologiques de la zone.

<sup>1</sup> Les cartes peuvent être colorées ou hachurées pour indiquer les différents types d'information; les hachures sont toutefois préférables car il est plus facile d'en faire des photocopies en noir et blanc.

**Histoire:** Une série de cartes doit être établie pour illustrer le développement historique de l'ensemble de la zone urbaine et en particulier du centre. Les causes d'expansion ou de déclin à différentes époques doivent être identifiées. Cette analyse doit s'accompagner d'une étude bibliographique complète et d'une série de dessins, gravures, cartes et anciens plans de la ville. Il est important, dans ce contexte, d'examiner dans quelle mesure les plans de la ville ont été exécutés et les éléments du tissu urbain actuel qui se réfèrent à chacune des phases. Cette étude est essentielle non seulement pour déterminer les critères de construction des structures physiques existantes, mais également pour identifier les fonctions des différentes zones comme base d'une éventuelle réhabilitation. L'âge et l'histoire des constructions historiques doivent être précisés et une carte doit montrer les constructions et les zones soumises à une protection spéciale de la part des autorités.<sup>2</sup>

**Typologie et état de conservation:** Relevés et cartes analytiques en résultant indiqueront la typologie des constructions historiques et des espaces ouverts publics et privés. Ils se baseront sur un recensement et une étude des constructions historiques visant à clarifier leurs critères de conception et de construction. Les différents éléments des bâtiments doivent être recensés et confrontés si possible aux manuels contemporains, du point de vue de leur fonction, leurs matériaux et les méthodes de construction (p.ex. plan, structure, toits, cours, emplacement des escaliers, des portes, des fenêtres). Les biens peuvent être classés selon le type et la fonction (p.ex. édifices publics, ensembles communautaires ou religieux, palais, habitations en rangées, maisons à cour intérieure, etc.).

Cette analyse devrait être accompagnée d'une documentation comprenant :

- une étude des transformations au cours du temps,
- des précisions sur l'état des édifices,
- la définition du statut social et économique des zones respectives.

Ces documents constituent une référence qui servira de base aux recommandations relatives au traitement. L'étude peut être étendue à une analyse du paysage naturel et du paysage urbain qui tienne compte des critères de conception et indique les ensembles importants, les espaces et les aires de loisir, les parcs et jardins historiques, les perspectives des immeubles et des rues, et les vues hors du centre historique, servant de référence à la conservation urbanistique et à un éventuel développement moderne de la région. Dans ce contexte, il est vital que les immeubles importants pour l'identité des citoyens soient indiqués.

2 Il faudrait convenir de critères pour établir la liste des constructions, mais elle devrait au moins comprendre toutes les constructions de plus de 100 ans ainsi que beaucoup de celles de 80 ans; les constructions plus récentes seront inscrites sur la liste pour des motifs spéciaux. Les constructions de la liste peuvent être classées en différentes catégories (par ex. niveau 1: Intérêt national; niveau 2: Intérêt départemental ou régional; niveau 3: Intérêt local). S'il faut tenir compte de cette classification dans la gestion de ces biens, il ne faut pas en faire la base d'évaluation car la valeur historique, en conservation urbaine, se réfère au tissu de la ville entière.

**Le plan directeur de conservation** est un document qui résume les conclusions résultant des analyses ci-dessus. Il consiste en une carte du plan directeur de conservation et des normes d'exécution. Ce plan définira la politique de conservation proposée dans chaque zone concernée et indiquera les paramètres de traitement pour certaines constructions ou certaines zones. Des indications précises doivent concerner les zones à protection spéciale, les zones tampons et les zones où des directives sont applicables. En outre, le plan doit déterminer les zones où ne doivent pas être édifiés de grands immeubles ainsi que les zones de développement moderne (c'est-à-dire grands immeubles ou tours, sites industriels, etc.) en énonçant des conditions qui éviteront de porter atteinte aux valeurs des zones d'intérêt historique particulier. Ce document doit être la référence fondamentale pour la programmation d'une conservation intégrée, à la fois pour la ville dans son ensemble et pour les biens individuels qui en font partie.

La question de l'utilisation devra être abordée dans le **plan directeur de conservation**. Celui-ci sera basé tant sur l'analyse systématique de la typologie et de l'état du patrimoine immobilier que sur les besoins et les exigences (p.ex. accès, services) de la zone. Dans le cas de constructions susceptibles de servir aux fonctions publiques ou collectives, les urbanistes, les professionnels de l'immobilier et les architectes peuvent travailler ensemble. L'urbaniste saura si une zone du centre historique manque d'équipements – bibliothèque ou école p.ex. – et l'architecte devrait pouvoir indiquer si les constructions ou les zones alentour se prêtent à l'utilisation envisagée. Le professionnel de l'immobilier peut trouver l'utilisateur et mettre au point les détails juridiques du bail. Grâce à la combinaison de ces compétences, en particulier de celle du professionnel de l'immobilier, il est possible de ramener à la prospérité un centre historique à l'abandon.

### 9.3.5 Degrés d'intervention

Pour l'environnement bâti, le rôle de la conservation débute par le patrimoine immobilier existant. Là où prédominent les valeurs utilitaires, il peut y avoir eu des changements continus pour répondre à l'évolution du contexte économique et social. En outre, pour toute année donnée, les initiatives de développement conduites sont généralement limitées au regard de l'ensemble du tissu urbain existant.

Il s'ensuit que le plan de conservation doit tenir compte autant de l'évolution du patrimoine immobilier dans le cadre de son cycle de vie que des changements programmés pour le futur. La conservation par la réhabilitation est un aspect important de la planification de l'avenir d'une zone urbaine; l'option de la conservation doit toujours avoir la priorité sur l'option du développement.

### 9.3.6 Maintenance

☐ *Une maintenance régulière est nécessaire pour préserver la structure des constructions.*

Des constructions en terre ont besoin d'un contrôle annuel des toits et des murs; en Afrique, l'enduit d'argile sur les murs doit être rénové tous les deux ou trois ans.

Les métaux ont besoin de protection contre la corrosion, le bois contre les insectes et les champignons; dans les climats humides, il est indispensable de repeindre. Dans de nombreux pays, maintenir en bon état la peinture de toutes les parties externes des maisons et la renouveler régulièrement font partie des bons usages. Ceci crée un environnement caractéristique qui reflète les mentalités locales; ces traditions se sont parfois perdues dans certains pays sous l'effet d'une évolution économique et sociale rapide qui a mis fin aux traditions d'entretien, ou bien dans d'autres cas parce que l'architecture se compose de matériaux plus durables qui ont conduit à une approche différente à l'égard des surfaces patinées (comme en Italie).

Toute repeinture doit être faite dans le respect du type de peinture et de la palette d'origine, en se fondant sur une étude historique complétée de recherches techniques. A Nikko, au Japon, on remarque un temple qui est relacqué tous les vingt-cinq ans à proximité d'une tombe du dix-septième siècle à la décoration originale et légèrement décolorée; ces deux monuments sont adaptés à leur contexte, car la tradition a fixé certaines procédures qui sont compatibles avec la fonction de l'édifice. De nos jours, les pigments et les enduits traditionnels sont difficiles à obtenir. Le plomb a été banni de la composition des peintures dans de nombreux pays et les pigments actuels sont moulus beaucoup plus finement. Les peintures contemporaines conçues pour le ciment ou autres surfaces semblables sont souvent inadaptées aux constructions historiques car elles ne respirent pas; elles forment une barrière imperméable qui peut être destructrice quand elle bloque l'humidité. Non seulement ces peintures vieillissent mal mais elles sont également difficiles à repeindre. Il est recommandé aux responsables de sites du patrimoine mondial d'établir des procédures pour la peinture et la redécoration. Il sera peut-être nécessaire de revenir aux techniques traditionnelles et de préparer la peinture selon les recettes du passé. S'il le faut, on pourra recourir à des dispenses pour obtenir des produits non vendus dans le commerce, comme cela s'est fait au Royaume-Uni pour les constructions classées sur la liste I.

### 9.3.7 Réhabilitation

Dans le contexte de l'urbanisme, la **revitalisation** recouvre les mesures nécessaires pour améliorer les activités sociales et économiques d'une zone ou d'une ville historique, dont les fonctions ont perdu leur vitalité originelle; de ce fait, les constructions historiques et les espaces urbains sont inutilisés et se sont dégradés. L'objectif de la revitalisation devrait être d'établir un juste équilibre entre conservation et développement.

La revitalisation d'une zone historique en déclin économique peut exiger la réhabilitation d'un grand nombre d'habitations typiques et d'édifices vétustes, comme églises, couvents, entrepôts et usines désaffectés.

**La réhabilitation** comprend les améliorations matérielles qui sont nécessaires pour utiliser de façon adéquate une structure vide ou mal employée. La réhabilitation devrait toujours impliquer une réutilisation aussi proche que possible

de la fonction originale pour faire en sorte que l'intervention et la perte de valeur culturelle soient aussi réduites que possible, ce qui s'inscrit également dans la logique économique.

- *Plus la nouvelle utilisation de l'édifice réhabilité est proche de sa destination première, plus le coût du travail sera réduit et plus l'intervention sera bénéfique pour le tissu urbain dans son ensemble.*

Souvent des défauts superficiels et l'absence d'entretien incitent à décider la destruction d'un édifice. Toutefois, si les fondations, les murs et les sols sont dans un état raisonnable, une maison peut en général être réhabilitée, même s'il faut installer un nouveau toit et toutes les commodités modernes comme l'eau courante chaude et froide, l'électricité, etc.

- *Si la reconstruction partielle d'une structure individuelle qui a été gravement endommagée (p.ex. par un tremblement de terre ou par la négligence) peut être faite de façon responsable, il faut toutefois veiller à la qualité de cette intervention et à son impact à l'échelle de l'ensemble du tissu urbain historique.*

Dans ce cas, tout élément substantiel de l'édifice, comme les murs encore debout, devrait, si possible, être maintenu en place et la nouvelle construction devrait être réalisée avec des matériaux compatibles au moyen d'une technologie appropriée. On a observé qu'une structure homogène est plus sûre et plus résistante (aux séismes p.ex.) qu'une structure mixte de pierre et de bois traditionnels associés à des matériaux modernes (acier et ciment). Toute proposition de consolidation de la structure doit être précédée d'une évaluation approfondie du système structural existant pour qu'il puisse être utilisé au maximum.

- *Si des adjonctions sont nécessaires, elles doivent être réalisées en matériaux qui soient compatibles avec ceux de la structure existante. Faute de matériaux traditionnels, on utilisera des matériaux nouveaux qui ne compromettent pas la conservation de la structure originelle.*

L'insertion de structures contemporaines déterminées (rigides) dans un système indéterminé existant peut avoir un effet négatif à cause de leur poids et de leur réaction différente à l'action sismique. D'autre part, une utilisation excessive de matériaux nouveaux peut altérer un tissu urbain traditionnel au point d'en compromettre l'authenticité.

La conservation ne doit pas restreindre le mode de vie des occupants de la zone historique. Il est toutefois extrêmement difficile de la concilier avec les exigences de la vie moderne. Pour que les habitants puissent disposer de voitures, par exemple, il faut prévoir des parkings qui n'interfèrent pas avec le tissu existant. En outre, il faut satisfaire les besoins en eau, électricité et, si possible, en gaz, mettre en place des égouts. Il faut penser également à l'isolation sonore; les sources de bruit – notamment restaurants et clubs – doivent être contrôlées.

- ❑ *Il ne faut pas introduire de nouveaux services dans une zone historique sans une connaissance précise de sa capacité à les absorber, les utiliser et les entretenir. Les normes d'aujourd'hui peuvent ne pas être compatibles avec le mode de vie des habitants ou l'infrastructure existante (p.ex. eau, électricité, enlèvement des ordures ménagères).*

Des directives spécifiques pour la **réhabilitation** d'une zone historique doivent être élaborées en fonction des conditions locales culturelles et matérielles. On trouvera des exemples dans les "Standards and Guidelines" – normes et directives – adoptées par le département américain de l'Intérieur (1983) ou dans les directives préparées pour le plan d'ensemble de Lamu, au Kenya (Siravo et Pulver, 1986). Ces directives doivent être conformes aux recommandations internationales et, dans le cas de sites du patrimoine mondial, à la Convention.

### 9.3.8 Conception du remplissage

- ❑ *C'est un objectif essentiel de conservation urbanistique, en particulier s'agissant des sites du patrimoine mondial, que d'accorder une priorité rigoureuse à la conservation du tissu historique existant. La construction de nouvelles structures ne doit pas servir d'excuse pour en démolir d'anciennes. Une nouvelle construction peut toutefois être nécessaire pour recréer une continuité fonctionnelle et architecturale et pour les cas où des lotissements vides deviennent un danger éventuel pour les édifices environnants ou risquent d'accélérer leur dégradation.*

Les constructions de remplissage sont par définition des constructions contemporaines et doivent donc exprimer l'esprit de leur époque. En même temps, leur conception doit tenir compte de leur contexte historique. La conception des édifices de remplissage doit être fondée sur une analyse claire et systématique de la morphologie historique du tissu urbain existant et de ses fonctions. En principe, elle doit viser à réintégrer les lacunes du tissu urbain. Les solutions au problème de conception pourront varier en fonction des traditions et des valeurs culturelles spécifiques de la zone historique, du type et de l'état des structures existantes, du degré d'homogénéité du lieu, etc.

S'il est impossible de donner des orientations générales précises, qui s'appliquent au remplissage de toutes les zones historiques, des orientations spécifiques peuvent cependant être définies pour des régions ou des sites culturels particuliers. Les points suivants peuvent être utiles car ils soulignent certains aspects à examiner. Le nouvel édifice doit avoir:

- un **rythme** qui s'harmonise avec les rythmes urbains et le schéma morphologique du tissu environnant;
- une **masse** en correspondance avec son contexte – ni trop grande pour ne pas détruire l'échelle humaine intime du centre historique, ni basée sur la combinaison artificielle de plusieurs lotissements pour servir à une seule et même grande fonction;

- un tracé de la **rue** qui suive la ligne des décrochements existants;
- une **silhouette** qui respecte le caractère local traditionnel;
- des **matériaux** qui soient traditionnels ou compatibles avec les matériaux traditionnels;
- des **fenêtres** dont le caractère et la proportion par rapport aux murs soient semblables à ceux des édifices typiques de la zone; enfin être
- de **haute qualité** en termes de construction et de conception, ce qui peut être obtenu par la recherche de justes proportions et – dans certains cas – par une réduction de la hauteur ou un traitement plastique.

Les données relatives au paysage urbain justifient rarement la reproduction d'un édifice perdu; cette solution est généralement considérée comme un pastiche architectural. La pratique qui consiste à conserver les façades mais en construisant du neuf derrière ne répond pas aux principes de base de la conservation urbaine, puisqu'elle se fonde sur la démolition du tissu existant et s'accompagne généralement de l'introduction dans le tissu historique de nouvelles fonctions à grande échelle qui sans cet artifice auraient été incompatibles. Les nouvelles constructions dans les centres historiques devraient être limitées au remplissage de lacunes du tissu urbain; les structures de remplissage devraient être dotées de vitalité artistique et être conçues selon les normes les plus élevées, en harmonie avec l'échelle et le caractère du site du patrimoine mondial dans lequel elles s'insèrent.

### 9.3.9 Interventions administratives

Le système urbain est un ensemble complexe d'éléments divers qui sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Le niveau le plus simple comprend les services et équipements urbains: eau, égouts, électricité, circulation automobile et parkings. Certaines ressources sont épuisables mais renouvelables (p.ex. la végétation) mais les bâtiments historiques n'appartiennent pas à cette catégorie. La gestion privée des ressources non renouvelables dans une optique d'enrichissement rapide peut très vite épuiser ces ressources. Une bonne gestion des sites du patrimoine mondial repose sur des objectifs plus larges. Le résultat en retour n'est pas forcément financier mais peut s'exprimer en termes d'avantages sociaux, de statut, de prestige ou de politique.

Les administrateurs des villes du patrimoine mondial doivent faire face aux réalités du présent, qui exercent des pressions considérables sur les centres historiques. Dans la plupart des sociétés d'aujourd'hui, le mode de vie traditionnel évolue ce qui entraîne, entre autres, des mutations profondes et accélérées du caractère des villes, où la population est concentrée et où la culture contemporaine cherche son expression. Les villes sont les victimes privilégiées du changement, c'est pourquoi il est de plus en plus nécessaire de gérer leur évolution; telle est la lourde tâche des administrations.

Lorsque le contrôle du changement doit s'exercer dans le cadre de la politique de conservation d'une ville du patrimoine mondial, l'enjeu est encore plus exigeant pour les élus appelés à gérer ces problèmes. Afin qu'elles ne soient pas étouffées par leurs édifices les plus vieux et ne succombent aux aspects les plus sombres du présent, ces villes historiques devraient être gérées par des professionnels bien informés et qualifiés ayant une perception aiguë de la situation. La responsabilité de la conservation du tissu historique de la ville devrait être confiée à une commission multidisciplinaire agissant dans le cadre de règles précises et avec une méthode efficace de suivi des résultats de son activité.

En résumé, la gestion des zones urbaines historiques implique:

- l'analyse de la morphologie urbaine, avec une étude systématique de la typologie de construction, de son état, de son utilisation et de son mode d'occupation; l'étude devrait également cerner les causes économiques de croissance et de décadence ;
  - la gestion des biens, avec des inspections régulières et une stratégie de maintenance, y compris un contrôle de la peinture et de la décoration externes;
  - des plans de réhabilitation modestes plutôt qu'ambitieux; et
  - un apport social et la consultation des occupants.
- *La conservation urbanistique est une activité conçue pour relier au présent le futur préféré; c'est un élément critique de la gestion des ressources culturelles.*

#### 9.4 LISTE RECAPITULATIVE APPLICABLE A LA CONSERVATION URBAINE

La commission du site devra se poser de nombreuses questions spécifiques, notamment:

- ✓ Les valeurs fondamentales de la ville du patrimoine mondial ont-elles été suffisamment définies?
- ✓ Est-ce-que les objectifs de la conservation du patrimoine mondial s'inscrivent dans la politique existante?
- ✓ Les principes énoncés dans les conventions et les chartes internationales sont-ils appliqués?
- ✓ Les lois et la réglementation en vigueur sont-ils adaptés aux exigences actuelles?
- ✓ Sont-ils réellement appliqués? Si non, quels sont les points faibles?
- ✓ Les habitants ont-ils suffisamment conscience de la valeur de leur patrimoine?
- ✓ Les infrastructures sont-elles adaptées et en bon état?

- ✓ Y-a-t-il une résistance aux politiques de conservation de la part des **propriétaires des biens**?
- ✓ Comment éviter l'inertie et l'absentéisme des **parties intéressées**?
- ✓ Comment concilier la **nécessité de la protection** avec l'attrait financier du redéveloppement ou du relogement à densité plus élevée?
- ✓ Les **rappports** entre propriétaires des biens et experts sont-ils satisfaisants?
- ✓ Les procédures de **mise en œuvre du plan** de conservation fonctionnent-elles bien?
- ✓ Quel est le **coût des interventions** de protection et de réhabilitation?
- ✓ Toutes les possibilités de **financement** ont-elles été explorées? Des fondations ou sociétés privées apporteront-elles leur aide? Peut-on utiliser des fonds renouvelables? Les difficultés de financement sont-elles insurmontables?
- ✓ Est-ce que l'**administration publique**, à l'échelon le plus élevé, accorde une aide financière?
- ✓ Quelle proportion des **recettes du tourisme étranger** est consacrée à la conservation?
- ✓ Y-a-t-il des **avantages fiscaux et financiers** visant à encourager les propriétaires à entretenir ou à réhabiliter leurs propriétés?
- ✓ Le contrôle de l'utilisation de l'**assistance financière et fiscale** est-il adéquat?
- ✓ Le **contrôle des loyers** est-il nécessaire pour éviter le départ des occupants?
- ✓ Est-il possible de dégager un **revenu financier raisonnable** de la réhabilitation si l'authenticité historique et les valeurs archéologiques sont préservées?
- ✓ Comment l'**authenticité historique** est-elle préservée lorsque une adaptation permettant une réutilisation est proposée?
- ✓ Comment l'**impact culturel, économique et fiscal** des programmes est-il évalué?
- ✓ Une **documentation appropriée** sur les quartiers historiques et les édifices individuels a-t-elle été réunie?
- ✓ Y-a-t-il des **inspections régulières** des constructions historiques?
- ✓ Y-a-t-il des **subventions** pour encourager les propriétaires à demander ce genre d'inspections et de rapports?

- ✓ Y-a-t-il une **stratégie de maintenance**?
- ✓ Dispose-t-on d'**artisans et de matériel** pour assurer la maintenance, les réparations et la restauration des édifices historiques?
- ✓ Dispose-t-on de **compétences** suffisantes?
  - architectes
  - ingénieurs
  - archéologues
  - historiens de l'art
  - restaurateurs
  - administrateurs
- ✓ Peut-on orienter les **mouvements démographiques** (c'est-à-dire surpopulation ou au contraire exode des résidents hors des centres historiques)?
- ✓ Quel est l'**impact social du tourisme** sur les résidents?
- ✓ La **sur-utilisation des centres historiques par les touristes** peut-elle être atténuée et si oui, par qui ?
- ✓ Quelles sont les **atouts** d'une ville du patrimoine mondial et comment sont-ils exploités?

## Chapitre 10

# VISITEURS DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

### 10.1 INTRODUCTION

L'industrie du tourisme fait maintenant partie de notre culture et de l'économie internationale. Seule l'industrie pétrolière la dépasse en termes financiers. Le tourisme est dynamique mais ne doit pas se développer trop rapidement; il est préférable de le laisser croître sans excéder la capacité du site et des infrastructures de soutien. Comme l'indique la Déclaration de Manille de l'Organisation mondiale du tourisme, le profit économique n'est pas l'unique objectif du tourisme; il devrait améliorer la qualité de vie de la population locale sans compromettre la culture indigène.

□ *La visite d'un site du patrimoine mondial peut être une expérience intellectuelle; ce sont les visiteurs avertis qui en profiteront le plus.*

La plupart des visiteurs des sites du patrimoine mondial cherchent une évasion, un changement de décor ou une expérience à raconter en rentrant chez eux. Certains s'intéressent à leur patrimoine culturel, d'autres à l'archéologie ou à l'architecture. Une partie de la tâche du gestionnaire consiste à rendre la visite agréable et intéressante pour tout le monde, ce qui facilitera le soutien politique en faveur de la conservation, l'apport de devises étrangères, la création d'emplois et de revenus. Certaines personnes repartiront avec un intérêt accru envers leur culture.

Si les enfants des écoles n'apprécient pas la visite, il est probable qu'ils éviteront systématiquement les sites du patrimoine mondial pendant des années et ne les feront pas connaître à leurs propres enfants. Ils forment un groupe dont il est difficile de tenir l'intérêt en éveil, mais il serait contraire à l'intérêt à long terme de la conservation qu'ils repartent déçus; mieux vaut qu'ils ne viennent pas du tout.

Pour réussir à rendre les visites agréables et intéressantes, il faut penser aux centres d'intérêts et à l'attitude des visiteurs avant de penser au bien, ce qui peut être difficile pour les gestionnaires de sites du patrimoine, pour lesquels souvent les visiteurs ne constituent pas la préoccupation majeure. Le recours à des experts en tourisme, aux techniques de gestion des visiteurs, au marketing peut se révéler extrêmement utile; des enquêtes auprès des visiteurs aideront à mieux connaître leurs intérêts, leur provenance, la durée de leur séjour, leur intention éventuelle de revenir et le montant des dépenses qu'ils peuvent se permettre.

Le **plan de gestion** du site doit énoncer les objectifs du service des visiteurs. Ces objectifs devront être discutés avec la commission du site, les autorités locales et les organismes de tourisme pour éviter toute possibilité de conflit. Ce plan devra

traiter des questions telles que: le prix du billet d'entrée, les intérêts du commerce local lié au tourisme, le risque de détérioration du bien, la manière de se comporter avec les visiteurs déçus, l'affluence, l'étalement des heures de pointe et l'éventail des visiteurs. On pourra utilement distinguer entre les personnes qui font un circuit, les vacanciers, les visiteurs d'un jour, les groupes scolaires, les délégués de conférences et les experts en visite; le plan de gestion pourra avoir pour chacun d'eux des objectifs différents.

### 10.1.1 Besoins des visiteurs

Tous les visiteurs apprécient:

- un accueil amical et une assistance en cas de problème ou d'accident;
- un site propre, sans détritrus, bien tenu;
- des informations sur les interdits, les comportements religieux ou culturels locaux (à l'égard du porc dans les pays islamiques, des vaches dans les pays hindous, de la manière de se vêtir et de se comporter dans les sites religieux, etc.)
- une présentation compréhensible de l'histoire du monument ou du site et de ses trésors; et
- sécurité et protection pour eux-mêmes et leurs avoirs.

Il est convenu, au plan international, de considérer les visiteurs qui passent la nuit loin de chez eux comme des touristes. Ces personnes doivent disposer d'hôtels, de campings, de restaurants et de divers moyens de transport; il leur faudra éventuellement des magasins spécialisés. Mettre cette infrastructure à leur disposition est important pour les sites du patrimoine, faute de quoi la culture demeurera inaccessible pour beaucoup. Ces services ne relèvent pas normalement de la compétence des gestionnaires du site, mais ils requièrent en fait une coopération entre les autorités publiques et le secteur privé.

- *Une bonne gestion des visiteurs réduira les dépenses de promotion et publicité du site: les médias, informés sur le charme du site, le feront connaître au public. Dans bien des cas, il y a conflit d'intérêts entre les gestionnaires de sites qui veulent limiter le nombre de visiteurs pour ne pas endommager les lieux, et les offices du tourisme ou les intérêts commerciaux qui au contraire veulent utiliser le site pour attirer des visiteurs dans la zone.*

### 10.1.2 Vandalisme et dégradation

Le vandalisme naît souvent de l'ennui et, sur les sites du patrimoine mondial, une présentation bien conçue en limitera le risque. Une gestion rigoureuse, associée à l'occasion à un ferme maintien de l'ordre, peuvent résoudre beaucoup d'autres problèmes de sécurité. Malheureusement, le tourisme peut être cause d'une usure excessive; bien que l'on ne dispose pas d'études approfondies sur la dégradation provoquée par les visiteurs, l'expérience prouve qu'elle accroît les coûts de conservation. Dans les lieux saints, il faut recommander aux visiteurs d'être discrets

et de ne pas utiliser de flashes. Il faut réglementer le droit de fumer, prévoir des cendriers et des poubelles; les visiteurs doivent suivre les itinéraires et respecter l'interdiction de cueillir des fleurs sauvages et de faire des graffiti.

### 10.1.3 Accueil des visiteurs

□ *L'attitude du personnel envers les visiteurs est le facteur le plus important pour rendre leur visite agréable. Chaque visiteur doit être accueilli de façon aussi personnelle que possible; une signalisation bien visible doit indiquer où trouver de l'aide en cas d'accident ou de difficulté. Tout danger particulier doit être signalé, y compris les plantes ou les animaux dangereux, les risques de vol, etc.*

Rien ne gâche autant le passage d'un visiteur que d'être victime d'un vol, particulièrement de celui de son passeport, de son appareil photo ou de pellicules exposées donc irremplaçables. Les gardiens, tout en traitant les visiteurs comme des hôtes à accueillir et à aider, doivent en même temps surveiller les tentatives de vol et de vandalisme. Il est important que le personnel soit poli en toutes circonstances, même à l'égard de visiteurs tatillons.

Pancartes et plans à grande échelle indiquant la disposition du site doivent être installés dans les parkings ainsi que partout où les étrangers peuvent se perdre. Les panneaux doivent être placés là où ils ne risquent pas d'endommager les structures anciennes ni de gêner la vue. Une observation attentive du comportement du visiteur est utile pour placer les panneaux aux endroits stratégiques.

Les panneaux ont pour but d'aider le visiteur et non pas nécessairement d'orienter l'attention vers les trésors les plus importants. Les guides doivent porter un brassard ou un uniforme permettant de les repérer facilement pour leur demander de l'aide. Les vendeurs de souvenirs, les mendiants et les guides non officiels ne doivent pas être autorisés à pénétrer sur le site où ils distraient et ennuient les visiteurs. Les chauffeurs de taxi ou de pousse-pousse doivent également être contrôlés.

## 10.2 MAINTENANCE DU SITE

La meilleure dissuasion contre les détritiques est de les ramasser aussi vite que possible. Les boîtes à ordures doivent être vidées régulièrement. Dans certains pays, on jette moins de choses par terre quand il n'y a pas du tout de poubelles. Ailleurs, les amendes exercent un effet dissuasif. Lorsqu'une partie d'un site du patrimoine est utilisée pour un spectacle ou un événement spécial, le mieux est de demander aux organisateurs d'enlever tous les détritiques, l'équipement spécial, les stands, etc., dès la fin de la manifestation.

L'utilisation spéciale du site pour le tournage d'un film peut à la fois être source de profit et assurer une bonne publicité. Néanmoins, les opérateurs cinématographiques et les équipes de télévision doivent recevoir des instructions précises pour éviter d'endommager le bien par inadvertance. La chaleur dégagée

par les éclairages peut endommager le matériel culturel et constitue un risque d'incendie.

Les parkings doivent être propres et entretenus, les creux où s'accumulent l'eau et la boue comblés. Des avertissements contre le risque de vol seront placardés. Quand on ne peut éviter d'installer une vaste zone de parking à proximité du site, il serait souhaitable de l'aménager en parc, avec des tertres et des plantes. Lorsque le parking est éloigné, il faut prévoir une solution pour permettre aux personnes âgées ou handicapées de rejoindre le site.

### 10.3 PRESENTATION ET INTERPRETATION

Tous les sites du patrimoine mondial sont riches en anecdotes sur leur histoire: la façon dont ils ont été construits ou détruits, les personnes qui y habitaient, les activités qui s'y déroulaient, son utilisation antérieure et peut-être des légendes sur des trésors exceptionnels. Pour présenter et interpréter l'histoire du site, il faut savoir sélectionner les éléments qui peuvent le plus intéresser le type de public qui sera attiré par le site; les histoires qui revêtent un intérêt humain sont souvent les plus populaires.

- *Les objectifs de l'interprétation du site du patrimoine doivent être fixés clairement avant le début du travail, puis réexaminés régulièrement à la lumière de l'expérience et de l'évolution de la réflexion.*

Les moyens et techniques utilisés pour interpréter l'histoire du site seront choisis parmi les plus efficaces possibles pour tous les visiteurs, sans nuire à l'apparence ni à l'atmosphère du site. Par exemple, l'équipement servant aux spectacles son et lumière peut endommager des murs anciens ou boucher la perspective générale pendant la journée; les panneaux explicatifs peuvent gêner la vue ou même provoquer des détériorations dues à leur mode de fixation. Les moyens et techniques utilisés pour l'interprétation peuvent comprendre:

- des informations clairement formulées, des panneaux didactiques, des plans, des dépliants, des guides, des livres souvenirs et des ouvrages de référence dans les différentes langues utiles;
- des guides ou des enseignants;
- des musées, expositions, modèles, échantillons de matériaux de construction, copies d'objets d'art, peintures ou pièces de monnaie;
- des dioramas, bornes d'écoute d'informations culturelles, magnétophones portables; et
- des films, reportages télévisés, vidéos, projections de diapositives, représentations théâtrales, musique, spectacles son et lumière, et illumination pour accentuer les caractéristiques du site.

Le choix des médias appropriés est délicat et les erreurs dans ce domaine sont coûteuses; l'apparence du site peut être altérée; les visites guidées peuvent déranger d'autres visiteurs; des dépliants et panneaux didactiques peuvent être mal rédigés.

Il vaut mieux commencer par déterminer le message que l'on veut transmettre et le public auquel il est destiné. Chaque site est unique et ce qui convient à un site n'est pas forcément adapté à un autre. Il est nécessaire de prévoir un budget substantiel et de demander des avis compétents pour l'interprétation de tout site du patrimoine d'importance mondiale.

Il est souvent utile de vendre un guide simple, qui soit facile à comprendre pour ceux qui ne connaissent que peu ou pas du tout le site; il peut être conçu pour combler certaines lacunes dans les connaissances historiques. Les étudiants sérieux disposeront de guides détaillés dont l'exactitude aura été contrôlée par des experts, et qui ne proposeront pas d'interprétations hasardeuses et indiqueront des références pour une étude plus approfondie.

Des informations touristiques d'ordre général sont souvent disponibles sur les sites du patrimoine. Il s'agit d'un service utile et parfois rentable, qui va de la vente de guides et de cartes aux conseils, réservations d'hôtels et de théâtres, distribution de dépliants sur d'autres initiatives et informations sur les transports. Ces services élargis doivent être séparés des informations sur le site même, pour éviter les queues. Livres-souvenirs bien illustrés qui rappellent aux touristes leur visite, cartes postales et ouvrages sur une série de sujets relatifs au site peuvent constituer une source importante de revenus.

Les panneaux didactiques expliquant le site doivent être bien conçus et réalisés en matériaux durables, avec des caractères agréables et des couleurs sélectionnées avec soin. Le graphisme doit être le même sur tous pour permettre de les distinguer des autres types de panneaux. Il est bon d'éviter le langage technique, sauf entre parenthèses. Comme ils constituent souvent la partie la plus importante de l'interprétation du site, leur présentation doit être une priorité absolue. Il est conseillé de confier toute la responsabilité de leur conception et de leur mise en place à une seule personne, au regard averti, qui décidera également du nombre de panneaux sur le site.

Les présentations audio-visuelles doivent être d'excellente qualité et ne pas dépasser 10 à 15 minutes. Les présentations son et lumière peuvent durer beaucoup plus longtemps, mais il faut veiller à ce que le scénario soit bien construit, exact sur le plan historique et dépourvu de préjugés ou de références discriminatoires.

Des reproductions à échelle réduite ou grandeur nature peuvent servir à expliquer le passé du site et ont l'avantage d'être remplaçables quand elles sont endommagées. Dans la mesure du possible, il faudra utiliser les mêmes matériaux traditionnels que ceux de l'original, car les matériaux modernes, comme le plastique, ne vieillissent pas de la même manière.

Puisque la prononciation des langues les plus répandues (comme l'anglais et le français) varie dans le monde, les différents accents ne seront pas nécessairement compris par tous les visiteurs, même dans leur langue maternelle. Ce facteur peut nuire à l'emploi d'enregistrements et de guides au point qu'il vaut parfois mieux

n'utiliser que des informations écrites. Des écrans qui peuvent être interrogés en poussant un bouton et donnent une réponse écrite ou sous forme de schéma sont une alternative aux bornes d'écoute.

Les guides doivent avoir une formation et des connaissances solides, et être agréés par l'Etat ou recrutés par la direction du site. Il serait souhaitable que les groupes scolaires, pour recevoir une information générale sur le site, soient rassemblés dans un endroit réservé à cet effet, couvert de préférence. Des instructeurs faisant partie du personnel peuvent aider les enseignants qui accompagnent ces élèves à expliquer le site; il est recommandé que les enseignants soient invités à l'avance à visiter et se faire commenter le site avant d'amener leur groupe. Disposer de matériel éducatif à l'intention des enseignants serait utile dans ce contexte.

Les fouilles archéologiques peuvent être expliquées à l'aide de panneaux, de guides, ou des deux, et il pourra être utile de prévoir un dispositif permettant de bien voir, comme des estrades pour les visiteurs, afin d'éviter toute interruption dans le travail de fouille. Les informations doivent être mises à jour à intervalles réguliers mais les découvertes d'intérêt particulier peuvent n'être annoncées à la presse que dans des moments où cela ne risque pas d'augmenter les problèmes de gestion du flux des visiteurs.

Les enfants comprendront mieux l'histoire d'un site s'ils peuvent parler à des acteurs jouant le rôle d'un personnage historique, regarder ou même prendre part à la reconstitution de grands événements, écouter des récits et des poèmes, ou voir un spectacle son et lumière avec des acteurs en chair et en os. Les acteurs doivent être présents au bon moment et les spectacles seront annoncés à grand renfort de publicité. Ils seront adaptés au public; les informations doivent être exactes mais une certaine liberté artistique est permise.

#### **10.4 GESTION DES VISITEURS**

Les techniques de gestion des visiteurs permettent de maîtriser l'affluence de manière à préserver le charme du site, à rendre la visite agréable et à éviter les dégradations. Ces techniques peuvent également réduire les coûts de maintenance et augmenter les recettes.

L'affluence excessive de visiteurs peut diminuer s'il existe d'autres attractions dans les environs, qu'il s'agisse d'un zoo, d'un aquarium, d'un parc de loisir, d'une plage ou d'un spectacle. Puisque les sites les plus vulnérables sont ceux qui sont les plus connus, lorsqu'il n'y a aucune autre attraction dans les environs, il faudrait que les offices de tourisme évitent de faire trop de publicité aux sites fragiles. Ils peuvent également aider à développer des attractions alternatives ou détourner les visiteurs vers des sites du patrimoine moins connus et moins fréquentés.

- ❑ *La fréquentation aux heures de pointe peut être régularisée par un système de réservation pour les groupes et une limitation du nombre de visiteurs admis en même temps.*

- ❑ *Des décalages minimes de l'heure d'arrivée permettent de réduire sensiblement l'affluence des visiteurs.*
- ❑ *Des itinéraires de visite alternatifs pour les groupes seront très utiles, car ils permettent en cas d'affluence de séparer les visiteurs ou de les diriger vers des itinéraires de longueur différente.*

On peut limiter l'usure des sols en plaçant des bandes de protection en tapis, voile, caoutchouc, etc. Pour permettre à l'herbe de repousser, on peut déplacer régulièrement les sentiers pour piétons d'un mètre environ sur le côté. Il n'est pas si facile de réparer les dégâts provoqués par le toucher de milliers de mains, ou par la respiration humaine, de sorte qu'il pourra être nécessaire de prévoir des dispositifs pour tenir les gens à une distance de sécurité.

Les visiteurs devraient avoir la possibilité de voir les sites du patrimoine à leur propre rythme. Là où, pour des raisons de sécurité ou par manque d'espace, on ne peut autoriser les visites individuelles, on peut envisager plusieurs formules de visites guidées donnant le choix entre un tour rapide ou une visite plus lente, plus détaillée. Puisque la foule à l'intérieur d'un bâtiment peut faire monter dangereusement le taux d'humidité, il peut se révéler nécessaire à un moment donné de contrôler strictement le nombre de visiteurs.

- ❑ *L'itinéraire de visite doit satisfaire la tendance naturelle des gens à tourner à gauche en entrant dans un espace.*
- ❑ *Les boutiques doivent être judicieusement placées près de l'entrée et de la sortie du site.*

Le prix d'entrée doit être déterminé de manière à pouvoir améliorer les services aux visiteurs sans diminuer les fonds disponibles pour les travaux de conservation, qui doivent être inscrits sur un poste budgétaire distinct. Le tarif d'entrée peut varier en fonction des jours pour favoriser un étalement des jours de pointe; cela permet d'établir si le site est intéressant et agréable. Quand le public paie pour visiter le site, il s'attend à en avoir pour son argent et à pouvoir faire connaître ses critiques. La vente de livres, photos, dessins, guides, souvenirs, etc., peut procurer des recettes supplémentaires, donc contribuer au développement du site tout en intéressant les visiteurs. L'instauration de l'entrée payante peut susciter des protestations; dans ce cas, il peut être souhaitable de faire bénéficier les gens du lieu d'une carte d'accès gratuit ou d'une entrée gratuite un jour (creux) par semaine ou bien à partir d'une certaine heure. Le prix d'entrée peut aussi être laissé à l'appréciation du visiteur, en faisant en sorte que même ceux qui ne paient pas doivent passer par le tourniquet devant le personnel.

Dans la mesure du possible, un seul billet doit donner accès à l'ensemble du site, car c'est la formule la plus rentable et la plus économique en dépenses de personnel. S'il faut entrer dans différents bâtiments, ce même billet peut être oblitéré à l'entrée de chacun des édifices. Si les points d'attraction sont nombreux, on peut éventuellement proposer un choix pour maintenir le billet global à un prix raisonnable et,

dans ce cas, les options offertes doivent être clairement indiquées. En général, la gestion des visiteurs doit recourir à des aménagements matériels et à la persuasion, renforcée par des règlements, des panneaux d'interdiction et un service d'ordre approprié.

La gestion des visiteurs sur les sites du patrimoine mondial implique l'élaboration d'une stratégie de promotion. On peut attirer l'attention sur les points qui sont moins fréquentés et indiquer éventuellement les horaires de moindre affluence pour visiter les lieux les plus populaires. La publicité destinée au public ainsi qu'aux organisateurs de voyages locaux et internationaux peut être limitée à certaines saisons ou à certaines catégories de médias sélectionnées en fonction de leur audience. On peut offrir des tarifs réduits aux groupes particulièrement intéressés par certains aspects du patrimoine culturel et accorder certains privilèges aux groupes à vocation éducative.

Il n'est pas souhaitable que de longues queues se forment à l'entrée car elles nuisent au plaisir du visiteur et congestionnent le site et le parking. Il faut déterminer la capacité maximale d'accueil des visiteurs et ne pas la dépasser. En outre, la sensation de sur-affluence peut être atténuée par un emploi judicieux des techniques de gestion des visiteurs.

#### **10.4.1 Promotion**

Du fait que les sites du patrimoine mondial constituent un élément économique et culturel important, il est inévitable qu'ils fassent l'objet de publicité et de promotion de la part de ceux qui ont pour tâche de s'en occuper au quotidien ou qui s'y intéressent de près. Si la direction du site ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour se charger de la promotion de façon rentable, elle doit user de son influence pour que le site tire de ces opérations le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients pour sa conservation.

En termes de promotion, le site patrimonial est un produit offert sur le marché mondial; sa description doit être exacte mais stimulante pour attirer les visiteurs, tout en indiquant très clairement le type et la dimension des aménagements disponibles. Une bonne couverture journalistique est de loin préférable à la publicité: il faut donc encourager la visite du monde de la presse à qui on facilitera l'accès aux informations exactes au moyen d'un dossier de presse.

La conception de tout matériel promotionnel et publicitaire doit être de qualité irréprochable, de manière à rendre crédible le site et ses gestionnaires. Avant toute dépense de promotion, il faudra toutefois définir avec précision le public ciblé et cerner ses intérêts.

#### **10.4.2 Code de pratique**

Il est essentiel d'établir un équilibre entre développement du tourisme et conservation du patrimoine culturel mondial ainsi que de coordonner les énergies pour leur bénéfice réciproque. Le directeur général du "National Trust of England",

A. Stirling, dans son discours à la conférence de l'ICOMOS tenue à Canterbury en 1990, a proposé un code de pratique pour les biens sous sa responsabilité:

1. Les plans globaux de développement du tourisme sont un préalable essentiel à la mise en valeur de tout potentiel touristique.
2. Tout plan de développement du tourisme doit avoir pour principe fondamental de bénéficier à la fois à la conservation, au sens le plus large, et au tourisme. Ce principe doit s'inscrire dans l'objectif institutionnel de tous les offices nationaux ou organismes locaux qui s'occupent de tourisme et de loisir.
3. Une proportion notable des recettes du tourisme doit être utilisée au profit de la conservation, tant nationale que régionale.
4. L'intérêt à long terme des personnes qui vivent et travaillent dans les endroits visités doit être le facteur primordial du choix des options de développement touristique.
5. Les programmes éducatifs doivent inciter les touristes à comprendre et à respecter le mode de vie local, la culture, l'histoire et la religion. La politique du tourisme doit tenir compte de ces facteurs.
6. La conception de nouveaux édifices, sites et moyens de transport doit minimiser les effets visuels potentiellement nuisibles du tourisme. Des contrôles de pollution doivent être prévus dans toutes les formes d'infrastructure. Dans le cas de sites d'une grande beauté naturelle, l'intrusion de structures dues à l'homme doit être si possible évitée.
7. Une bonne gestion doit définir le niveau de développement touristique acceptable et appliquer des contrôles pour maintenir ce niveau.

Ces principes s'appliquent également aux sites du patrimoine mondial et sont valables pour l'élaboration de tout plan de gestion.



## BIBLIOGRAPHIE

- ANON. 1983. *The Secretary of the Interior's Standards for Rehabilitation and Guidelines for Rehabilitating Historic Buildings*. Revised 1983. US Dept. Interior, National Parks Service, Washington D.C. [US Govt Printing Office ref: 1983: 0-416-688]
- ASHURST, J. & ASHURST, N. 1988. *Practical Building Conservation*. Vol. 1: Stone Masonry [ISBN0-291-39745-X]; Vol. 2: Brick Terracotta and Earth [ISBN0-291-39746-8]; Vol. 3: Mortars, Plasters and Renders [ISBN 0-291-39747-6]; Vol. 4: Metals [ISBN 0-291-39748-4]; Vol. 5: Wood, Glass and Resins, and Technical Bibliography [ISBN 0-291-39776-X]. English Heritage Technical Handbook series. Aldershot, UK: Gower Technical Press.
- BIANCA, S., DAVID, J.-C., QUDSI, A., RIZZARDI, G., BETON, Y., & CHAUFFERT-YVART, B. 1980. *The Conservation of the Old City of Aleppo*. Report prepared by UNESCO for the Government of the Syrian Arab Republic. UNESCO report ref. PP/1979-80/4/7.6/05 FMR/CC/CH/80/139 (Bianca, et al.)
- BRANDI, C. 1963. *Teoria del restauro*. Rome: Ediz. Storia e Letteratura.
- CERVELLATI, P.L., SCANNAVINI, R., & DE ANGELIS, C. 1977. *La nuova cultura delle città*. Milan: Mondadori.
- CESARI, C. 1982. *Considerations on the Problems of Integrated Conservation*. Notes de cours, cours ICCROM de conservation architecturale.
- CLEERE, H. (ed.) 1989. *Archaeological Heritage Management in the Modern World*. [One World Archaeology series, vol. 9] Londres: Unwin Hyman.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 1975. "Déclaration d'Amsterdam." Charte européenne du patrimoine architectural, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 26 septembre 1975 et proclamée solennellement au Congrès sur le patrimoine architectural européen, Amsterdam, Pays-Bas, 21-25 Octobre 1975.
- FEILDEN, Sir Bernard M. 1982. *Conservation of Historic Buildings*. Technical Studies in the Arts, Archaeology and Architecture. Londres: Butterworth Scientific. ISBN 0-408-10782-0
- 1987. *Between Two Earthquakes: Cultural Property in Seismic Zones*. Los Angeles, CA: The Getty Conservation Institute & ICCROM. ISBN 0-89236-128-X
- FIRE PROTECTION ASSOCIATION. Non daté. *Heritage under fire: A guide to the protection of historic buildings*. Publié par le FPA (140 Aldersgate St., Londres EC1A 4HX, UK) pour le "UK Working Party on Fire Safety in Historic Buildings". ISBN 0-902167-94-4
- FITCH, J.M. 1982. *Historic Preservation: Curatorial Management of the Built World*. New York, NY: McGraw-Hill.
- HOLLY, M.A. 1984. *Panofsky and the Foundations of Art History*. Ithaca, NY: Cornell Univ. Press.

- ICCROM. 1983. [The UNESCO, ICCROM & ICOMOS] *International Meeting of Coordinators of Training in Architectural Conservation/Réunion internationale des coordinateurs pour la formation en conservation architecturale*. Rome, 2-4 décembre 1982 [En français et en anglais] Rome: ICCROM.
- ICCROM-GCI. 1994. *International Directory of Training in Conservation of Cultural Heritage*. Los Angeles: The Getty Conservation Institute & ICCROM.
- ICOMOS 1971. La "Charte de Venise." [Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites.] Adoptée au II Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 25-31 mai 1964. Padoue, Italie: Marsilio Editori pour l'ICOMOS.
- ICOMOS. 1987. *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques*. 8<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS à Washington DC, 10-15 octobre 1987. Washington, D.C.: ICOMOS/Information, avril/juin n° 2, 1987.
- JOKILEHTO, J. 1986. A history of architectural conservation: the contribution of English, French, German and Italian thought towards an international approach to the conservation of cultural property. D.Phil. Thèse, Univ. York, UK.
- 1995. Points de vue: Le débat sur l'authenticité. *ICCROM Chronique* 21, Juillet 1995: 6-8.
- LARSEN, K.E., & MARSTEIN, N. (eds.) 1992. Proc. *International Symposium on Fire Protection of Historic Buildings and Towns*, Risør, Norway, 12-14 September 1990. Publié par Tapir Forlag, pour le Central Office of Historic Monuments and Sites, Norway, et The Norwegian Institute of Technology, en coopération avec le Comité international ICOMOS pour le bois.
- LARSEN, K.E., (ed.) 1995. Proc. *Nara Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Convention / Conférence de Nara sur l'authenticité dans le cadre de la Convention du Patrimoine Mondial, Nara Japon, 1-6 novembre 1994*. Trondheim, Norvège: Tapir Publishers pour The Agency for Cultural Affairs, Japon. ISBN 82-519-1416-7
- MORA, P., MORA, L., & PHILIPPOT, P. 1977. *La conservation des peintures murales*. Bologne: Editrice Compositori, pour l'ICCROM. Publié en 1984 en anglais: *The Conservation of Wall Paintings*. Londres: Butterworths. ISBN 0-408-10812-6
- ORGAN, R.M. 1975. The Organisation of an integrated facility for conservation. *Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique*, 15: 283-301.
- RIEGL, A. 1903. *Der Moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung*. Vienne. Version anglaise publiée en 1982 sous le titre: *Modern cult of monuments: its character and its origin. Oppositions*, 25: 20-51.
- SEASE, C. 1987. *A Conservation Manual for the Field Archaeologist* Archaeological Research Tools, Vol. 4. Institute of Archaeology, UCLA. ISBN 0-917956-59-1
- SIRAVO, F., & PULVER, A. 1986. *Planning Lamu: Conservation of an East African Seaport*. Nairobi: The National Museums of Kenya.
- STOVEL, H. 1991. Safeguarding historic urban ensembles in a time of change: A management guide. Projet distribué comme document de travail au Colloque international des Villes du Patrimoine Mondial, Québec, Canada, 1991.
- UNESCO. 1972. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

————— 1977 (Revisé 1996). *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial.*

————— 1985. *Conventions et Recommandations de l'Unesco concernant la protection du patrimoine culturel* Paris: UNESCO. ISBN 92-3-202101-3 (français); 92-3-102101-X (anglais).

NATIONS UNIES. 1987. *Our Common Future*. Oxford: Oxford Univ. Press pour la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.



# Annexe A

## CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES

### “La Charte de Venise” (Venise, mai 1964)

Chargées d’un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L’humanité, qui prend chaque jour conscience de l’unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque Nation le soin d’en assurer l’application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d’Athènes de 1931 a contribué au développement d’un vaste mouvement international, qui s’est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l’activité de l’ICOM et de l’UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre International d’Etude pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l’esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l’heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d’en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le Deuxième Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant:

### DEFINITIONS :

*Article 1.* La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d’une civilisation particulière, d’une évolution significative ou d’un événement historique. Elle s’étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

*Article 2.* La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l’étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

**BUT :**

*Article 3.* La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

**CONSERVATION :**

*Article 4.* La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

*Article 5.* La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais celle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

*Article 6.* La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volume et de couleurs sera proscrit.

*Article 7.* Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

*Article 8.* Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

**RESTAURATION :**

*Article 9.* La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse; au delà, tout complément reconnu indispensable relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps.

*Article 10.* Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

*Article 11.* Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou

esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

*Article 12.* Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

*Article 13.* Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

### **SITES MONUMENTAUX :**

*Article 14.* Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont effectués doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

### **FOUILLES :**

*Article 15.* Les travaux de fouilles doivent s'effectuer conformément à des normes scientifiques et à la "Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adopté par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu a priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est à dire la recombinaison des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

### **PUBLICATION :**

*Article 16.* Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés, de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de recombinaison et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.

Ont participé à la Commission pour la rédaction de la Charte Internationale pour la Conservation et la Restauration des Monuments :

M. Piero GAZZOLA, Président	(Italie)
M. Raymond LEMAIRE, Rapporteur	(Belgique)
M. José BASSEGODA-NONELL	(Espagne)
M. Luis BENAVENTE	(Portugal)
M. Djurdje BOSKOVIC	(Yougoslavie)
M. Hiroshi DAIFUKU	(UNESCO)
M. P.L. DE VRIEZE	(Pays-Bas)
M. Harald LANGBERG	(Danemark)
M. Mario MATTEUCCI	(Italie)
M. Jean MERLET	(France)
M. Carlos FLORES MARINI	(Mexique)
M. Roberto PANE	(Italie)
M. S.C.J. PAVEL	(Tchécoslovaquie)
M. Paul PHILIPPOT	(ICCRUM)
M. Victor PIMENTEL	(Pérou)
M. Harold J. PLENDERLEITH	(ICCRUM)
M. Deoclecio REDIG DE CAMPOS	(Cité du Vatican)
M. Jean SONNIER	(France)
M. François SORLIN	(France)
M. Eustathios STIKAS	(Grèce)
Mme Gertrud TRIPP	(Autriche)
M. Jan ZACHWATOVICZ	(Pologne)
M. Mustafa s. ZBISS	(Tunisie)

# Annexe B

## DOCUMENT DE NARA SUR L'AUTHENTICITE

### Préambule

1. Nous, experts<sup>1</sup> réunis à Nara (Japon), tenons à saluer la générosité et la vision intellectuelle des autorités japonaises qui nous ont ménagé l'opportunité d'une rencontre destinée à mettre en question des notions devenues traditionnelles en matière de conservation du patrimoine culturel et à instaurer un débat sur les voies et moyens d'élargir les horizons dans la perspective d'assurer un plus grand respect de la diversité des cultures et des patrimoines dans la pratique de la conservation.
2. Nous avons apprécié à sa juste valeur le cadre de discussion proposé par le Comité du patrimoine mondial. Celui-ci s'est déclaré désireux de mettre en application, lors de l'examen des dossiers d'inscription qui lui sont soumis, un concept d'authenticité respectueux des valeurs culturelles et sociales de tous les pays.
3. Le «Document de Nara sur l'authenticité» est conçu dans l'esprit de la «Charte de Venise, 1964». Fondé sur cette charte, il en constitue un prolongement conceptuel. Il prend acte de la place essentielle qu'occupe aujourd'hui, dans presque toutes les sociétés, le patrimoine culturel.
4. Dans un monde en proie aux forces de globalisation et de banalisation et au sein duquel la revendication de l'identité culturelle s'exprime parfois au travers d'un nationalisme agressif et de l'élimination des cultures minoritaires, la contribution première de la prise en compte de l'authenticité consiste, aussi dans la conservation du patrimoine culturel, à respecter et mettre en lumière toutes les facettes de la mémoire collective de l'humanité.

### Diversité culturelle et diversité du patrimoine

5. La diversité des cultures et du patrimoine culturel constitue une richesse intellectuelle et spirituelle irremplaçable pour toute l'humanité. Elle doit être reconnue comme un aspect essentiel de son développement. Non seulement sa protection, mais aussi sa promotion, demeurent des facteurs fondamentaux du développement de l'humanité.
6. Cette diversité s'exprime aussi bien dans une dimension spatiale que temporelle tant pour les cultures que pour les modes de vie qui leur sont liés. Dans le cas où les différences entre cultures seraient à l'origine de situations conflictuelles, le respect de la diversité culturelle requiert la reconnaissance de la légitimité des valeurs spécifiques de toutes les parties en cause.

---

1 Le Document de Nara sur l'authenticité a été rédigé par 45 participants à la Conférence de Nara sur l'authenticité dans le cadre de la Convention du Patrimoine Mondial, tenue à Nara, au Japon, 1-6 novembre 1994, sur l'invitation de la Direction des affaires culturelles du Gouvernement japonais et de la Préfecture de Nara. La Conférence de Nara a été organisée en coopération avec l'UNESCO, l'ICCROM, et l'ICOMOS.  
Cette version finale du Document de Nara a été rédigée par les deux rapporteurs généraux de la Conférence, M. Raymond Lemaire et M. Herb Stovel.

7. Les cultures et les sociétés s'expriment dans des formes et des modalités d'expression, tant tangibles que non tangibles, qui constituent leur patrimoine. Ces formes et modalités doivent être respectées.
8. Il importe de rappeler que l'UNESCO considère comme principe fondamental le fait que le patrimoine culturel de chacun est le patrimoine culturel de tous. De la sorte, les responsabilités sur le patrimoine et sur la manière de le gérer appartiennent en priorité à la communauté culturelle qui le génère ou à celle qui en a la charge. Toutefois l'adhésion aux chartes et aux conventions relatives au patrimoine culturel implique l'acceptation des obligations et de l'éthique qui sont à la base de ces chartes et conventions. De ce fait la pondération des propres exigences à l'égard d'un même patrimoine est hautement souhaitable, toutefois sans qu'elle ne contrevienne aux valeurs fondamentales des cultures de ces communautés.

### **Valeur et authenticité**

9. La conservation du patrimoine historique, sous toutes ses formes et de toutes les époques, trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à sa signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre en cause et concerne tout autant la forme que la matière des biens concernés.
10. L'authenticité, telle qu'elle est ainsi considérée et affirmée dans la «Charte de Venise», apparaît comme le facteur qualitatif essentiel quant à la crédibilité des sources d'informations disponibles. Son rôle est capital aussi bien dans toute étude scientifique, intervention de conservation ou de restauration que dans la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ou dans tout autre inventaire du patrimoine culturel.
11. Tant les jugements sur les valeurs reconnues au patrimoine que sur les facteurs de crédibilité des sources d'information peuvent différer de culture à culture, et même au sein d'une même culture. Il est donc exclu que les jugements de valeur et d'authenticité qui se rapportent à celles-ci se basent sur des critères uniques. Au contraire, le respect dû à ces cultures exige que chaque œuvre soit considérée et jugée par rapport aux critères qui caractérisent le contexte culturel auquel elle appartient.
12. En conséquence, il est de la plus haute importance et urgence que soient reconnus, dans chaque culture, les caractères spécifiques se rapportant aux valeurs de son patrimoine, ainsi qu'à la crédibilité et la fiabilité des sources d'information qui le concernent.
13. Dépendant de la nature du monument ou du site et de son contexte culturel, le jugement sur l'authenticité est lié à une variété de sources d'informations. Ces dernières comprennent conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, tradition et techniques, situation et emplacement, esprit et expression, état original et devenir historique. Ces sources sont internes à l'œuvre ou elles lui sont externes. L'utilisation de ces sources offre la possibilité de décrire le patrimoine culturel dans ses dimensions spécifiques sur les plans artistique, technique, historique et social.

**Annexe C**

**CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS  
DE L'UNESCO CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**A. Conventions**

- Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ("Convention de la Haye"), avec Règlement d'exécution ainsi que Protocole à la Convention et résolutions à la Conférence, 14 mai 1954
- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, 14 novembre 1970
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 16 novembre 1972

**B. Recommandations**

- Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques, 5 décembre 1956
- Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous, 14 décembre 1960
- Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, 11 décembre 1962
- Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, 19 novembre 1964
- Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, 19 novembre 1968
- Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel, 16 novembre 1972

- Recommandation concernant l'échange international de biens culturels,  
26 novembre 1976
- Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine,  
26 novembre 1976
- Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers,  
28 novembre 1978
- Recommandation concernant la sauvegarde et la préservation des images  
27 octobre 1980

## Annexe D

# SITES DU PATRIMOINE CULTUREL MONDIAL

En janvier 1996, 469 biens, dans 104 pays, étaient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les 350 sites culturels (c) et 17 sites mixtes, culturels et naturels (m), sont indiqués ci-après. La première date est celle de leur inscription; les dates successives renvoient à une extension ou autre modification des limites du site. Les sites en italique sont sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

### **ALBANIE**

Butrinti, 1992, c

### **ALGERIE**

La Kalâa des Béni Hammad, 1980, c

Tassili n'Ajjer, 1982, m

Vallée du M'Zab, 1982, c

Djémila, 1982, c

Tipasa, 1982, c

Timgad, 1982, c

Casbah d'Alger, 1992, c

### **ALLEMAGNE**

Cathédrale d'Aix-la-Chapelle, 1978, c

Cathédrale de Spire, 1981, c

La Résidence de Würzbourg avec les jardins de la Cour et la place de la Résidence, 1981, c

Eglise de pèlerinage de Wies, 1983, c

Châteaux d'Augustusburg et de Falkenlust à Brühl, 1984, c

Cathédrale Sainte-Marie et Eglise Saint-Michel d'Hildesheim, 1985, c

Trèves – Monuments romains, Cathédrale et Eglise de Notre Dame, 1986, c

Ville hanséatique de Lübeck, 1987, c

Châteaux et parcs de Potsdam et Berlin, 1990, 1992, c

Abbaye et Altenmünster de Lorsch, 1991, c

Mines de Rammelsberg et la ville historique de Goslar, 1992, c

Ville de Bamberg, 1993, c

Monastère de Maulbronn, 1993, c

Collégiale, château et vieille ville de Quedlinburg, 1994, c

Usine sidérurgique de Völklingen, 1994, c

### **ARGENTINE et BRÉSIL**

Missions jésuites des Guaranis: San Ignacio

Mini, Santa Ana, Nuestra Señora de Loreto et

Santa Maria Mayor (Argentine); Ruines de

Sao Miguel das Missoes (Brésil); 1983-1984, c

### **AUSTRALIE**

Parc national du Kakadu, 1981, 1987, 1992, m

La Région des Lacs Willandra, 1981, m

Zone de nature sauvage de Tasmanie, 1981, m

Parc national d'Uluru-Kata Tjuta, 1994, m

### **BANGLADESH**

La ville-mosquée de Bagerhat, 1985, c

Ruines du Vihara Bouddhique de Paharpur, 1985, c

### **BENIN**

*Palais royaux d'Abomey, 1985, c*

### **BOLIVIE**

Ville de Potosi, 1987, c

Missions jésuites des Chiquitos, 1990, c

Ville historique de Sucre, 1991, c

### **BRÉSIL**

Ville historique de Ouro Preto, 1980, c

Centre historique de la ville d'Olinda, 1982, c

Centre historique de Salvador de Bahia, 1985, c

Sanctuaire du Bon Jésus à Congonhas, 1985, c

Brasilia, 1987, c

Parc national de Serra da Capivara, 1991, c

### **BULGARIE**

Eglise de Boyana, 1979, c

Cavalier de Madara, 1979, c

Tombe thrace de Kazanlak, 1979, c

Eglises rupestres d'Ivanovo, 1979, c

Ancienne cité de Nessebar, 1983, c

Monastère de Rila, 1983, c  
Tombeau thrace de Svechtari, 1985, c

## **CAMBODGE**

*Angkor, 1992, c*

## **CANADA**

Parc national historique de l'Anse aux Meadows, 1978, c  
Ile Anthony, 1981, c  
Le Secteur du précipice à bisons "Head-Smashed-In Buffalo Jump Complex", 1981, c  
Arrondissement historique de Québec, 1985, c  
Vieille ville de Lunenburg, 1995, c

## **CHILI**

Parc national de Rapa Nui, 1995, c

## **CHINE (Rép pop. de)**

Mont Taishan, 1987, m  
La Grande Muraille, 1987, c  
Le Palais impérial des Dynasties Ming et Qing, 1987, c  
Grottes de Mogao, 1987, c  
Le Mausolée du Premier Empereur Qin, 1987, c  
Site de l'Homme de Pekin à Zhoukoudian, 1987, c  
Mont Huangshan, 1990, m  
Résidence de montagne et temples avoisinants à Chengde, 1994, c  
Temple et cimetière de Confucius et résidence de la famille Kong à Qufu, 1994, c  
Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang, 1994, c  
Palais du Potala, Lhassa, 1994, c

## **CHYPRE**

Paphos, 1980, c  
Églises peintes de la région de Troodos, 1985, c

## **COLOMBIE**

Port, forteresses et ensemble monumental de Carthagène, 1984, c  
Centre historique de Santa Cruz de Mompox, 1995, c  
Parc archéologique national de Tierradentro, 1995, c  
Parc archéologique de San Agustín, 1995, c

## **CROATIE**

*Vieille ville de Dubrovnik, 1979, 1994, c*  
Noyau historique de Split avec le Palais de Dioclétien, 1979, c

## **CUBA**

Vieille ville de la Havane et son système de fortifications), 1982, c  
Trinidad et la Vallée de los Ingenios, 1988, c

## **DANEMARK**

Tumulus, pierres runiques et église de Jelling, 1994, c  
Cathédrale de Roskilde, 1995, c

## **EGYPTE**

Memphis et sa nécropole - les zones des Pyramides de Guizeh à Dahchour, 1979, c  
La Thèbes antique et sa nécropole, 1979, c  
Les Monuments de Nubie d'Abou Simbel à Philae, 1979, c  
Le Caire islamique, 1979, c  
Abou Mena, 1979, c

## **EL SALVADOR**

Site archéologique de Joya de Ceren, 1993, c

## **EQUATEUR**

Ville de Quito, 1978, c

## **ESPAGNE**

Centre historique de Cordoba, 1984, 1994, c  
Alhambra, Generalife et Albaicin, Grenade, 1984, 1994, c  
Cathédrale de Burgos, 1984, c  
Monastère et site de l'Escorial, Madrid, 1984, c  
Parc Güell, Palais Güell, Casa Mila à Barcelone, 1984, c  
Grotte d'Altamira, 1985, c  
La vieille ville de Ségovie et son aqueduc, 1985, c  
Églises du royaume des Asturies, 1985, c  
La vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle, 1985, c  
La vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros, 1985, c  
Architecture mudéjare de Teruel, 1986, c  
Ville historique de Tolède, 1986, c  
Vieille ville de Caceres, 1986, c  
La Cathédrale, l'Alcazar et l'Archivo de Indias de Séville, 1987, c  
Vieille ville de Salamanque, 1988, c  
Monastère de Poblet, 1992, c  
Ensemble archéologique de Mérida, 1993, c  
Monastère royal de Santa Maria de Guadalupe, 1993, c  
Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, 1993, c

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mesa Verde, 1978, c  
 Independence Hall, 1979, c  
 Site historique d'Etat des Cahokia Mounds, 1982, c  
 Forteresse et site historique de San Juan à Porto Rico, 1983, c  
 Statue de la Liberté, 1984, c  
 Parc national historique de Chaco, 1987, c  
 Monticello et Université de Virginie à Charlottesville, 1987, c  
 Pueblo de Taos, 1992, c

**ETHIOPIE**

Eglises creusées dans le roc de Lalibela, 1978, c  
 Fasil Ghebi, 1979, c  
 Basse vallée de l'Aouache, 1980, c  
 Tiya, 1980, c  
 Axoum, 1980, c  
 Basse vallée de l'Omo, 1980, c

**FEDERATION DE RUSSIE**

Centre historique de Saint-Petersbourg et ensembles monumentaux annexes\*<sup>1</sup>, 1990, c  
 Khizi Pogost\*, 1990, c  
 Le Kremlin et la Place Rouge, Moscou\*, 1990, c  
 Monuments historiques de Novgorod et de ses environs, 1992, c  
 Ensemble historique, culturel et naturel des Iles Solovetsky, 1992, c  
 Monuments de Vladimir et de Souzdal, 1992, c  
 Ensemble architectural de la Laure de la Trinité-Saint-Serge à Sergiev Posad, 1993, c  
 Eglise de l'Ascension à Kolomenskoye, 1994, c

**FINLANDE**

Ancienne Rauma, 1991, c  
 Forteresse de Suomenlinna, 1991, c  
 Vieille église de Petäjävesi, 1994, c

**FRANCE**

Mont-Saint-Michel et sa baie, 1979, c  
 Cathédrale de Chartres, 1979, c  
 Palais et parc de Versailles, 1979, c  
 Basilique et colline de Vézelay, 1979, c  
 Grottes ornées de la Vallée de la Vézère, 1979, c  
 Palais et parc de Fontainebleau, 1981, c  
 Château et domaine de Chambord, 1981, c  
 Cathédrale d'Amiens, 1981, c  
 Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange, 1981, c  
 Monuments romains et romans d'Arles, 1981, c  
 Abbaye cistercienne de Fontenay, 1981, c

Saline royale d'Arc-et-Senans, 1982, c  
 Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy, 1983, c  
 Eglise de Saint-Savin sur Gartempe, 1983, c  
 Le Pont du Gard (aqueduc romain), 1985, c  
 Strasbourg - Grande Ile, 1988, c  
 Paris, Rives de la Seine, 1991, c  
 Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais de Tau, Reims, 1991, c  
 Cathédrale de Bourges, 1992, c  
 Centre historique d'Avignon, 1995, c

**GEORGIE**

Réserve de la ville-musée de Mtskheta, 1994, c  
 Cathédrale de Bagrati et monastère de Ghélati, 1994, c

**GHANA**

Forts et Châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest, 1979, c  
 Bâtiments traditionnels Asante, 1980, c

**GRECE**

Temple d'Apollon Epikourios à Bassae, 1986, c  
 Site archéologique de Delphes, 1987, c  
 Acropole d'Athènes, 1987, c  
 Mont Athos, 1988, m  
 Météores, 1988, m  
 Monuments paléochrétiens et byzantins de Thessalonique, 1988, c  
 Site archéologique d'Epidaure, 1988, c  
 Ville médiévale de Rhodes, 1988, c  
 Mystras, 1989, c  
 Site archéologique d'Olympie, 1989, c  
 Délos, 1990, c  
 Monastères de Daphni, Hossios Lukas et Nea Moni de Chios, 1990, c  
 Pythagoreion et Heraion de Samos, 1992, c

**GUATEMALA**

Parc national de Tikal, 1979, m  
 Antigua Guatemala, 1979, c  
 Parc archéologique et ruines de Quirigua, 1981, c

**HAITI**

Parc national historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers, 1982, c

**HONDURAS**

Site maya de Copan, 1980, c

1 Les propositions d'inscription relatives à ces sites culturels ont été soumises par l'U.R.S.S. en 1989.

**HONGRIE**

- Budapest : le panorama des deux bords du Danube et le quartier du Château de Buda, 1987, c  
 Hollokö, 1987, c

**INDE**

- Grottes d'Ajanta, 1983, c  
 Grottes d'Ellora, 1983, c  
 Fort d'Agra, 1983, c  
 Le Taj Mahal, 1983, c  
 Le temple du soleil à Konarak, 1984, c  
 Ensemble de monuments de Mahabalipuram, 1984, c  
 Eglises et couvents de Goa, 1986, c  
 Ensemble monumental de Khajuraho, 1986, c  
 Ensemble monumental de Hampi, 1986, c  
 Fatehpur Sikri, 1986, c  
 Ensemble de monuments de Pattadakal, 1987, c  
 Grottes d'Elephanta, 1987, c  
 Temple de Brihadisvara à Thanjavur, 1987, c  
 Monuments bouddhiques de Sânci, 1989, c  
 Tombe de Humayun, Delhi, 1993, c  
 Qutb Minar et ses monuments, Delhi, 1993, c

**INDONESIE**

- Ensemble de Borodubur, 1991, c  
 Ensemble de Prambanan, 1991, c

**IRAK**

- Hatra, 1985, c

**IRAN (République islamique d')**

- Tchogha Zanbil, 1979, c  
 Persépolis, 1979, c  
 Meidan Emam, Ispahan, 1979, c

**IRLANDE**

- Ensemble archéologique de la vallée de la Boyne, 1993, c

**ITALIE**

- Art rupestre du Valcamonica, 1979, c  
 L'église et le couvent dominicain de Santa Maria delle Grazie avec 'La Cène' de Léonard de Vinci, 1980, c  
 Centre historique de Florence, 1982, c  
 Venise et sa lagune, 1987, c  
 La Piazza del Duomo à Pise, 1987, c  
 Centre historique de San Gimignano, 1990, c  
 I Sassi di Matera, 1993, c  
 Vicence, Ville de Palladio, 1994, c  
 Centre historique de Sienne, 1995, c

- Centre historique de Naples, 1995, c  
 Crespi d'Adda, 1995, c  
 Ferrare : ville de la Renaissance, 1995, c

**ITALIE/SAINT SIEGE**

- Centre historique de Rome, les biens du Saint-Siège situés dans cette ville bénéficiant des droits d'extra-territorialité et Saint-Paul-hors-les Murs, 1980, 1990, c

**JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

- Site archéologique de Leptis Magna, 1982, c  
 Site archéologique de Sabratha, 1982, c  
 Site archéologique de Cyrène, 1982, c  
 Sites rupestres du Tadrart Acacus, 1985, c  
 Ancienne ville de Ghadamès, 1986, c

**JAPON**

- Monuments bouddhistes de la région d'Horyu-ji, 1993, c  
 Himeji-jo, 1993, c  
 Monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu), 1994, c  
 Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama, 1995, c

**JORDANIE**

- La vieille ville de Jérusalem et ses remparts*, 1981, c  
 Petra, 1985, c  
 Qusair Amra, 1985, c

**LIBAN**

- Anjar, 1984, c  
 Baalbek, 1984, c  
 Byblos, 1984, c  
 Tyr, 1984, c

**LITUANIE**

- Centre historique de Vilnius, 1994, c

**LUXEMBOURG**

- Ville de Luxembourg : Vieux quartiers et fortifications, 1994, c

**MACEDOINE (Ex République yougoslave de)<sup>2</sup>**

- Contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid, 1980, m

**MALI**

- Villes anciennes de Djenné, 1988, c  
 Tombouctou, 1988, c  
 Falaises de Bandiagara (Pays Dogon), 1989, m

2 Cet Etat membre de l'UNESCO n'a pas encore adhéré à la Convention du patrimoine mondial.

**MALTE**

Hypogée de Hal Saflíeni, 1980, c  
 Ville de La Valette, 1980, c  
 Temples mégalithiques, 1980, 1992, c

**MAROC**

Médina de Fès, 1981, c  
 Médina de Marrakech, 1985, c  
 Ksar d'Ait-Ben-Haddou, 1987, c

**MEXIQUE**

Cité préhispanique et parc national de Palenque, 1987, c  
 Centre historique de Mexico et Xochimilco, 1987, c  
 Cité préhispanique de Teotihuacan, 1987, c  
 Centre historique de Oaxaca et Zone archéologique de Monte Alban, 1987, c  
 Centre historique de Puebla, 1987, c  
 Ville historique de Guanajuato et mines adjacentes, 1988, c  
 Ville préhispanique de Chichen-Itza, 1988, c  
 Centre historique de Morelia, 1991, c  
 El Tajin, cité préhispanique, 1992, c  
 Centre historique de Zacatecas, 1993, c  
 Peintures rupestres de la Sierra de San Francisco, 1993, c  
 Premiers monastères du XVI<sup>e</sup> siècle sur les versants du Popocatepetl

**MOZAMBIQUE**

Ile de Mozambique, 1991, c

**NEPAL**

Vallée de Kathmandu, 1979, c

**NORVEGE**

"Stavkirke" d'Urnes, 1979, c  
 Quartier de "Bryggen" dans la ville de Bergen, 1979, c  
 Roros (Cité minière), 1980, c  
 Sites d'art rupestre d'Alta, 1985, c

**NOUVELLE-ZELANDE**

Parc national de Tongariro, 1993, m

**OMAN**

*Fort de Bahla*, 1987, c  
 Sites archéologiques de Bat, Al-Khutm et Al-Ayn, 1988, c

**OUZBEKISTAN**

Itchan Kala, 1990, c  
 Centre historique de Boukhara, 1993, c

**PAKISTAN**

Ruines archéologiques de Moenjo Daro, 1980, c  
 Taxila, 1980, c  
 Ruines bouddhistes de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol, 1980, c  
 Monuments historiques de Thatta, 1981, c  
 Fort et jardins de Shalimar à Lahore, 1981, c

**PANAMA**

Les fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobello, San Lorenzo, 1980, c

**PARAGUAY**

Missions jésuites de La Santísima Trinidad de Parana et Jesus de Tavarangue, 1993, c

**PAYS-BAS**

Schokland et ses environs, 1995, c

**PEROU**

Ville de Cuzco, 1983, c  
 Sanctuaire historique de Machupicchu, 1983, m  
 Site archéologique de Chavin, 1985, c  
*Zone archéologique de Chan Chan*, 1986, c  
 Centre historique de Lima, 1991, c  
 Parc national Rio Abiseo, 1990, 1992, m  
 Lignes et géoglyphes de Nasca et de Pampas de Jumana, 1994, c

**PHILIPPINES**

Eglises baroques des Philippines, 1993, c  
 Rizières en terrasses des cordillères des Philippines, 1995, c

**POLOGNE**

Centre historique de Cracovie, 1978, c  
*Mines de sel de Wieliczka*, 1978, c  
 Camp de concentration d'Auschwitz, 1979, c  
 Centre historique de Varsovie, 1980, c  
 Vieille ville de Zamosc, 1992, c

**PORTUGAL**

Centre d'Angra do Heroismo aux Açores, 1983, c  
 Monastère des Hiéronymites et Tour de Belem à Lisbonne, 1983, c  
 Monastère de Batalha, 1983, c  
 Couvent du Christ à Tomar, 1983, c  
 Centre historique d'Evora, 1986, c  
 Monastère d'Alcobaça, 1989, c  
 Le paysage culturel de Sintra, 1995, c

**REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Ancienne ville de Damas, 1979, c  
 Ancienne ville de Bosra, 1980, c  
 Site de Palmyre, 1980, c

Ancienne ville d'Alep, 1986, c

## **REPUBLIQUE DE COREE**

Grotte de Sokkuram, 1995, c

Temple d'Haeinsa Changgyong P'ango, les dépôts des tablettes du Tripitaka Koreana, 1995, c

Sanctuaire de Chongmyo, 1995, c

## **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

Ville de Luang Prabang, 1995, c

## **REPUBLIQUE DOMINICAINE**

Ville coloniale de Saint-Domingue, 1990, c

## **REPUBLIQUE TCHEQUE**

Centre historique de Prague, 1992, c

Centre historique de Cesky Krumlov, 1992, c

Centre historique de Telc, 1992, c

Eglise Saint-Jean-Népomucène, lieu de pèlerinage à Zelena Hora, 1994, c

Kutná Hora : le centre historique de la ville avec l'église Sainte-Barbe et la cathédrale Notre-Dame de Sedlec, 1995, c

## **REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara, 1981, c

## **ROUMANIE**

Biertan et son église fortifiée, 1993, c

Monastère de Horezu, 1993, c

Eglises de Moldavie, 1993, c

## **ROYAUME-UNI**

Cathédrale et château de Durham, 1986, c

Gorge d'Ironbridge, 1986, c

Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains, 1986, c

Stonehenge, Avebury et sites associés, 1986, c

Châteaux-forts et enceintes du Roi Edouard I<sup>er</sup> dans l'ancienne principauté de Gwynedd, 1986, c

Palais de Blenheim, 1987, c

Ville de Bath, 1987, c

Le Mur d'Hadrien, 1987, c

Le Palais de Westminster, l'Abbaye de Westminster et l'Eglise Sainte-Marguerite, 1987, c

Tour de Londres, 1988, c

Cathédrale, Abbaye Saint-Augustin et Eglise Saint-Martin à Cantorbéry, 1988, c

Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg, 1995, c

## **SAINT SIEGE**

La Cité du Vatican, 1984, c

## **SENEGAL**

Ile de Gorée, 1978, c

## **SLOVAQUIE**

Vlkolinec, 1993, c

Banska Stiavnica, 1993, c

Spissky Hrad et les monuments culturels associés, 1993, c

## **SRI LANKA**

Ville sainte d'Anuradhapura, 1982, c

Cité historique de Polonnaruva, 1982, c

Ville ancienne de Sigiriya, 1982, c

Ville sacrée de Kandy, 1988, c

Vieille ville de Galle et ses fortifications, 1988, c

Temple d'Or de Dambulla, 1991, c

## **SUEDE**

Domaine royal de Drottningholm, 1991, c

Birka et Hovgarden, 1993, c

Les forges d'Engelsberg, 1993, c

Gravures rupestres de Tanum, 1994, c

Skogskyrkogården, 1994, c

Ville hanséatique de Visby, 1995, c

## **SUISSE**

Couvent de Saint-Gall, 1983, c

Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Soeurs à Münstair, 1983, c

Vieille ville de Berne, 1983, c

## **THAILANDE**

Ville historique de Sukhothai et villes historiques associées, 1991, c

Ville historique d'Ayutthaya et villes historiques associées, 1991, c

Site archéologique de Ban Chiang, 1992, c

## **TUNISIE**

Médina de Tunis, 1979, c

Site archéologique de Carthage, 1979, c

Amphithéâtre d'El Jem, 1979, c

Cité punique de Kerkouane et sa nécropole, 1985, 1986, c

Médina de Sousse, 1988, c

Kairouan, 1988, c

## **TURQUIE**

Zones historiques d'Istanbul, 1985, c

Le parc national de Göreme et les sites rupestres de Cappadoce, 1985, m

Grande Mosquée et Hôpital de Divrigi, 1985, c

Hattousa, 1986, c  
Nemrut Dag, 1987, c  
Xanthos-Letoon, 1988, c  
Hierapolis – Pamukkale, 1988, m  
Ville de Safranbolu, 1994, c

### **UKRAINE**

Kiev : Cathédral Sainte-Sophie et ensemble des  
bâtiments monastiques et Laure de Kievo-  
Pechersk, 1990, c

### **URUGUAY**

Quartier historique de la ville de Colonia del Sac-  
ramento, 1995, c

### **VENEZUELA**

Coro et son port, 1993, c

### **VIETNAM**

Ensemble de monuments de Hué, 1993, c

### **YEMEN**

Ancienne ville de Shibam et son mur, 1982, c  
Vieille Ville de Sana'a, 1986, c  
Ville historique de Zabid, 1993, c

### **YOUGOSLAVIE**

Le vieux Ras avec Sopocani, 1979, c  
*Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor,*  
1979, c  
Monastère de Studenica, 1986, c

### **ZIMBABWE**

Monument national du Grand Zimbabwe, 1986, c  
Ruines de Khami, 1986, c









